



**Evaluation à mi-parcours du projet : Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans la préfecture de l'Ogou, Togo**

**Rapport final**

**Mars 2022**

**Equipe d'évaluateurs**

1. **M. Koffi Blewussi Tekou** (Consultant principal, chef de mission)
2. **Mme Dede Abavigan Houedakor** (Spécialiste droits et protection de l'enfant)
3. **Mme Kiyiébe Baman Kouak** (Data Manager)

## Sommaire

LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	6
RESUME EXECUTIF .....	7
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION.....	12
1.1. Contexte socio-économique du pays.....	12
1.2. Projet évalué .....	13
12.1. Rappel des objectifs du projet .....	13
12.2. Principaux résultats attendus du projet.....	13
12.3. Groupes cibles du projet.....	13
2. BUT ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION .....	18
2.1. But .....	18
2.2. Objectifs de l'évaluation.....	18
3. PORTEE DE L'EVALUATION.....	19
3.1. Portée thématique.....	19
3.2. Portée géographique.....	19
3.3. Portée chronologique.....	19
4. CRITERES ET QUESTIONS DE L'EVALUATION.....	20
5. METHODOLOGIE.....	22
5.1. Approche méthodologique et stratégie d'échantillonnage .....	22
5.2. Revue documentaire.....	22
5.3. Enquête quantitative .....	22
5.4. Enquête qualitative .....	22
5.5. Déroulement de la collecte .....	23
5.6. Analyse des données et élaboration de rapports.....	23
5.7. Contrôle de la qualité des données :.....	23
5.8. Couverture de l'échantillon .....	24
5.9. Difficultés et limites de l'évaluation .....	24
6. CARACTERISTIQUES DES ENQUETES.....	25
6.1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés .....	25
6.1.1. Etat matrimonial et tranche d'âge des enquêtés dans les ménages.....	25
6.1.2. Niveau d'instruction .....	25
6.1.3. Activités principales .....	25
7. CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES DE L'EVALUATION.....	26
7.1. Pertinence.....	26
7.2. Cohérence / complémentarité.....	28
7.3. Efficacité .....	30

7.3.1. Niveau de progrès vers la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs .....	30
7.3.2. Taux global d'exécution des activités.....	41
7.4. Efficience .....	42
7.4.1. Performance d'exécution budgétaire .....	42
7.4.2. Analyse des lignes budgétaires.....	43
7.4.3. Gestion rationnelle des ressources humaines et matérielles .....	43
7.5. Effets de l'intervention .....	45
7.6. Durabilité.....	52
7.7. Analyse de la prise en compte de l'équité, genre et droits humains.....	54
7.7.1. Prise en compte des droits de l'enfant .....	54
7.7.2. Prise en compte du genre .....	54
7.7.3. Prise en compte de l'équité .....	55
7.8. Partenariat et suivi-évaluation .....	56
7.8.1. Partenariat.....	56
7.8.2. Système de suivi et de coordination .....	57
8. Succès, échecs, facteurs favorables et défavorables et leçons apprises .....	60
8.1. Succès.....	60
8.2. Echecs.....	60
8.3. Facteurs favorables et défavorables.....	61
9. LEÇONS APPRISES.....	62
CONCLUSION .....	63
RECOMMANDATIONS .....	64
BIBLIOGRAPHIE.....	66
ANNEXES .....	67
Liste des tableaux détaillés.....	67
Liste des institutions rencontrées.....	91

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 01 : Proportion des enquêtés selon leur statut matrimonial .....	25
Graphique 02 : proportion des parents selon leur niveau d'instruction .....	25
Graphique 03 : proportion des enfants selon leur niveau d'instruction .....	25
Graphique 04 : proportion de filles déclarant avoir été victimes d'exploitation sexuelle au cours des 2 dernières années.....	31
Graphique 05 : proportion de filles selon les types d'exploitation sexuelle subits .....	31
Graphique 06 : Proportion des acteurs communautaires selon le nombre de droits des enfants connus .....	32
Graphique 07 : Proportion des acteurs communautaires selon leur connaissance des droits des enfants .....	33
Graphique 08 : Proportion des acteurs communautaires selon leur connaissance des principes des enfants .....	33
Graphique 09 : Proportion des membres de GE disposant ou non d'un revenu stable pour s'occuper de leurs enfants .....	37
Graphique 10 : Proportion des membres de GE déclarant avoir été formé sur parentalité responsable .....	38
Graphique 11 : Proportion des membres de GE déclarant qu'un de leurs enfants a une fois été victimes ou non d'une exploitation sexuelle au cours des 2 dernières années ayant précédé l'enquête.....	40
Graphique 12 : Taux d'exécution des activités par résultat attendu à mi-parcours .....	41
Graphique 13 : Montant planifié et décaissé, taux d'exécution .....	42
Graphique 14 : Proportion des parents ayant acquis la connaissance des droits au cours de la mise en œuvre du projet .....	46
Graphique 15 : Proportion des enfants selon leurs connaissances des droits .....	47
Graphique 16 : Proportion des enfants selon leurs connaissances des principes.....	47
Graphique 17 : proportion des parents victimes selon l'attitude et le comportement adopté quand ils ont été victime d'exploitation sexuelle.....	48

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01 : Taux de couverture .....	24
Tableau 02 : Nombre de GE créés et redynamisés par localité.....	38
Tableau 03 : Répartition des enfants victimes selon le comportement adopté quand ils ont été victime d'exploitation sexuelle.....	48
Tableau A01 : Caractéristique sociodémographique des parents et des enfants enquêtés .....	67
Tableau A02 : Caractéristique sociodémographique des acteurs communautaires et membres de GE.....	68
Tableau A03 : Niveau de réalisation du résultat attendu 1 .....	69
Tableau A04 : Niveau de réalisation du résultat attendu 2 .....	71
Tableau A05 : Niveau de réalisation du résultat attendu 3 .....	72
Tableau A06 : répartition des parents selon les types d'exploitation subits par leurs enfants victimes.....	73
Tableau A07 : répartition des parents selon les conséquences subits par leurs enfants victimes.....	73
Tableau A08 : Etat des statistiques scolaires dans les 10 écoles du projet .....	74
Tableau A09: Réalisation des activités planifiées à mi-parcours.....	75
Tableau A10 : répartition des parents par caractéristique selon le nombre de droits connus .....	77
Tableau A11 : répartition des parents par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des droits au cours de la mise en œuvre du projet.....	78
Tableau A12 : répartition des parents par caractéristique selon le nombre de principes connus.....	79
Tableau A13 : répartition des parents par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des principes au cours de la mise en œuvre du projet.....	80
Tableau A14 : répartition des enfants par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des droits au cours de la mise en œuvre du projet.....	81
Tableau A15 : répartition des enfants par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des droits au cours de la mise en œuvre du projet.....	82
Tableau A16 : répartition des enfants par caractéristique selon le nombre de principes connus .....	83
Tableau A17 : répartition des enfants par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des principes au cours de la mise en œuvre du projet.....	84
Tableau A18 : répartition des parents par caractéristique selon le type et les conséquences de l'exploitation sexuelle connus.....	85
Tableau A19 : répartition des enfants par caractéristique selon le type et les conséquences de l'exploitation sexuelle connus.....	86
Tableau A20 : répartition de filles par caractéristique selon déclarant avoir été victimes d'exploitation sexuelle au cours des 2 dernières années.....	87
Tableau A21 : répartition de filles par caractéristique selon les types d'exploitation sexuelle subits.....	88
Tableau A22 : répartition de filles par caractéristique selon les conséquences d'exploitation sexuelle .....	89
Tableau A23 : répartition des acteurs communautaires par caractéristique selon le nombre de droits des enfants connus .....	90

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ATBEF</b>	:	Association Togolaise pour le Bien-Etre Familial
<b>CDE</b>	:	Code de l'Enfant
<b>CDQ</b>	:	Comité de Développement de Quartier
<b>CN</b>	:	Coordination Nationale
<b>CNIPD</b>	:	Coordinateur National Développement Partenariat Institutionnel
<b>CNPRF</b>	:	Coordinatrice Nationale Programme Renforcement de la Famille
<b>COVID-19</b>	:	Coronavirus Disease 2019
<b>CPE</b>	:	Comité de Protection de l'Enfant
<b>CREJe</b>	:	Cercle de Réflexion de Jeunes
<b>CVD</b>	:	Comité Villageois de Développement
<b>DPAS</b>	:	Directeur / Direction Préfectoral (e) de l'Action Sociale
<b>DPS</b>	:	Directeur / Direction Préfectoral (e) de la Santé
<b>DRAS</b>	:	Directeur / Direction Régional (e) de l'Action Sociale
<b>DRE</b>	:	Directeur / Direction Régional (e) de l'Education
<b>DRS</b>	:	Directeur / Direction Régional (e) de la Santé
<b>DN</b>	:	Direction Nationale
<b>FODDET</b>	:	Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo
<b>FS</b>	:	Formation Sanitaire
<b>GE</b>	:	Groupe d'Epargne
<b>LQAS</b>	:	Lot Quality Assurance Sampling
<b>MPD</b>	:	Manager Développement de Programme
<b>MFC</b>	:	Manager Finance et contrôle
<b>OCDE</b>	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>ODD</b>	:	Objectifs de Développement Durable
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>PND</b>	:	Plan National de Développement
<b>RGPH</b>	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SAS</b>	:	Sondage Aléatoire Simple
<b>SOS VE</b>	:	SOS Villages d'Enfants
<b>SPSS</b>	:	Statistical Package for the Social Sciences
<b>ZI</b>	:	Zone d'Intervention
<b>ZS</b>	:	Zone de Supervision

## RESUME EXECUTIF

L'évaluation à mi-parcours du projet "*Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en particulier les filles dans le district de l'Ogou, Togo*", est une évaluation indépendante externe réalisée pour apprécier le niveau global de mise en œuvre du projet et de générer des enseignements après un an et demi d'exécution. Ce projet de trois ans est porté et mis en œuvre par SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, de janvier 2020 à décembre 2022 dans neuf communautés. Il est initié pour, non seulement prévenir l'exploitation sexuelle des enfants, mais également prendre en charge et soutenir des enfants principalement des filles, qui ont été exploités sexuellement. L'évaluation porte sur les activités exécutées au cours de la période allant de janvier 2020 à juin 2021.

A travers une approche mixte quantitative et qualitative, des données secondaires et primaires ont été collectées en janvier 2022 dans la zone du projet auprès des bénéficiaires directs et indirects et ensuite analysées. Les constats et conclusions suivants sont faits :

**Pertinence du projet :** Le projet dans sa conception et durant la période de mise en œuvre jusqu'en juin 2021, a un lien fort avec le contexte national et local du fait qu'il s'inscrit dans le code de l'enfant en ses articles 276, 353, 387, 389 à 398, et le Plan National de Développement (PND 2018-2022) dans son axe stratégique 3 : « **consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion** » Les différentes approches du projet répondent au problème de la recrudescence des cas d'abus sexuels et de grossesses précoces enregistrées dans la zone ; aux besoins des victimes et des familles pauvres et vulnérables de disposer des moyens pour faire face aux procédures judiciaires, aux prises en charges sanitaires et psychologiques et au maintien des enfants dans le cursus scolaire et en apprentissage. Au niveau international, le projet s'inscrit également dans la politique de développement international du gouvernement islandais dont l'objectif est de réduire la pauvreté et la faim et promouvoir le bien-être général sur la base des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et du développement durable ; « *Renforcer les infrastructures sociales et les efforts de paix* » (titre I de la politique). Il est relevé la même adéquation du projet avec les ODD 1, 3 et 5 et la charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant en ses articles 16 et 27 relatifs à la protection de l'enfant contre toute forme d'exploitation ou de mauvais traitements sexuels.

**Cohérence :** La cohérence interne du projet est particulièrement marquée par le lien entre les objectifs fixés et les activités planifiées ainsi que les approches développées. Egalement, elle est marquée par la complémentarité du projet avec d'autres interventions de protection de l'Enfant de SOS Villages d'Enfants Togo en particulier, le projet de "*Renforcement de la Famille*" exécuté depuis 2017 dans 2 communautés (Kamina et Afeye Kpota). Sur le plan externe, la cohérence est relevée au niveau de l'approche de partenariat inclusif développée en associant d'autres acteurs intervenants dans les domaines de protection des droits de l'enfant ou de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

**Efficacité, efficience :** L'analyse du niveau de réalisation des cibles et des activités planifiées indique que l'atteinte à termes des objectifs par le projet est possible mais à condition qu'une replanification soit faite pour rattraper les activités non réalisées ou reportées en raison de la crise de COVID-19. L'exécution globale des activités est de 85% et le niveau de réalisation des résultats attendus est au-delà de 100% pour le résultat 1 ; pour le résultat 2, sur les 5 indicateurs, 2 sont réalisés à 100% pendant que 2 indicateurs ont été réalisés respectivement à 63,4% et 32,5% et le dernier indicateur non réalisé. Enfin par rapport au résultat 3, le seul indicateur rapporté a été réalisé et 39 cas de grossesses ont été signalés mais les 2 autres n'ont pas été réalisés.

S'agissant de la contribution à l'amélioration de la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants dans la zone d'intervention visée par le projet, des mécanismes communautaires de prévention et de prise en charge des cas sont mis en place notamment 9 CPE ; 16 super nagan et 10 clubs de santé et droits sexuels dans les écoles.

Même si on note que le nombre de cas a augmenté de 49 en 2020 à 73 en 2021, par rapport à l'indicateur, et en référence au baseline, une réduction de 91% en 2020 et de 86% au 1<sup>er</sup> semestre 2021 a été réalisée, dépassant largement la réduction d'entre 15 et 20% prévue par le projet.

Les facteurs déterminants de cette évolution sont particulièrement les actions de sensibilisation qui ont certainement augmenté le niveau de connaissances des familles et entraîné une prise de conscience au sein de la population des conséquences du phénomène d'exploitation sexuelle et la nécessité de signaler les cas mais également de dénoncer les auteurs.

Quatre types de prise en charge (psychologique/psychosociale, médicale, juridique ainsi que insertion scolaire et professionnelle) ont été développés par le projet à l'endroit des victimes d'exploitation sexuelle et qui ont permis de réduire les conséquences chez ces victimes, les familles et la communauté. Au total, 77 filles victimes d'exploitation sexuelle ont bénéficié des appuis psychosocial, psychologique et médical, 30 jeunes filles ont été accompagnées dans leur orientation et leur réinsertion professionnelle, 29 filles soutenues pour retourner à l'école et 3 filles victimes ont été soutenues pour le dépôt des plaintes contre leurs agresseurs.

Un mécanisme de coordination constitué de plusieurs partenaires venant des communautés bénéficiaires, du secteur public et de la société civile a été mis en place. La coordination et le suivi de la mise en œuvre ont été faits à plusieurs niveaux. Si le mécanisme de suivi et de coordination a été régulier au niveau communautaire avec une forte implication de l'équipe de gestion du projet, il a manqué de régularité à certains niveaux, en particulier l'insuffisant engagement des partenaires du secteur public dans le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain.

Le Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande et SOS VE Islande se sont engagés au Togo et ont appuyé le projet en contribuant respectivement à 80% et 20%. Au cours des 3 dernières années, le Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande a décaissé en trois tranches (en 2019, 2020 et 2021), la totalité de sa contribution soit 267 490 euro. De la même manière, SOS VE Islande a libéré la totalité de sa contribution en 2021. Sur les 176 897 euro planifiés et décaissés pour l'exécution des activités couvrant la période évaluée, 51% ont été exécutés. Ce niveau faible d'exécution budgétaire serait dû au retard dans le démarrage des activités, mais surtout au contexte sanitaire lié à la COVID-19 ayant entraîné le report voire la non réalisation de plusieurs activités planifiées.

Plusieurs leçons et bonnes pratiques découlent de la mise en œuvre à mi-parcours du projet en particulier la pertinence et l'efficacité des approches développées, qui ont permis l'adhésion des communautés bénéficiaires. Il s'agit de l'approche Groupes d'Épargne (GE) qui semble répondre efficacement aux problèmes de vulnérabilité économique des parents ; de l'approche super nagan qui a mis en confiance les enfants et les victimes d'exploitation sexuelle. De plus, les différentes prises en charge développées au cours du projet ont aidé des victimes à réduire les conséquences de l'exploitation sexuelle en leur permettant de poursuivre leurs études ou de s'orienter vers l'apprentissage.

**Effets potentiels du projet à mi-parcours :** Les changements déjà perceptibles dans les communautés d'intervention du projet sont l'amélioration des connaissances chez les parents et les enfants sur les droits et les principes de protection de l'enfant. Chez les parents, 51% connaissent au moins trois droits et ce niveau est de 53,3% chez les hommes et 50% chez les femmes. Ils sont 16,7% des hommes et 12,5% des femmes à pouvoir citer au moins 5 droits. Au niveau des enfants, 56% (56,1% chez les filles et 55,9% chez les garçons) connaissent au moins 3 droits. Les données montrent que 35,4% des parents (46,7% d'hommes et 30,4% de femmes) et 24,7% des enfants (26,2% chez les filles et 21,9% chez les garçons) ont acquis leurs connaissances sur les droits des enfants il y a de cela deux ans, ce qui coïncide avec la période de mise en œuvre du projet.

En rapport avec les principes de protection de l'enfant, 34,3% des parents et 46% des enfants n'en connaissent aucun. Respectivement 21,6% des parents (33,3% d'hommes et 16,7% des femmes) et 11% des enfants dont 6,1% de filles et 20,6% de garçons connaissent au moins 2 principes de protection de



l'enfant. La connaissance des principes est acquise chez 44,8% des parents et 43,4% des enfants au cours des deux dernières années.

Il est toutefois noté que la connaissance des droits de l'enfant paraît meilleure que la connaissance des principes de protection de l'enfant que ce soit chez les parents et chez les enfants.

En termes de changement d'attitude et de comportement, les cas d'exploitation sexuelle sont de plus en plus rapportés au sein de la population passant de 49 cas en 2020 à 73 au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Au sein de la population, 55,6% des parents (60% de femmes et 50% d'hommes) ont déclaré avoir dénoncé lorsqu'un de leurs enfants a été victime d'exploitation sexuelle. Ce changement de comportement est également noté chez les enfants ayant été victimes d'exploitation où 50% ont affirmé avoir adopté des comportements de dénonciation lorsqu'ils avaient été abusés en informant leurs parents.

Les différentes attitudes et comportements semblent être toujours influencés par des pesanteurs socio-culturelles notamment la négociation à l'amiable pour garder les liens sociaux ; les médisances et commérages de la société ; la conservation des liens familiaux ; la peur de l'auteur de l'exploitation sexuelle et de son entourage ; les croyances d'être attaqué spirituellement ; la protection de l'image de la victime et de sa famille ; etc.

**Durabilité :** Le projet dispose d'éléments pouvant garantir la pérennité des acquis mais ils restent fragiles et devront être davantage solidifiés avant la fin de la mise en œuvre du projet. En effet, il est noté l'existence dans chaque communauté, des acteurs communautaires formés qui développent des actions dans leur communauté respective. Egalement, les GE constituent de véritables outils qui contribuent à une autonomie financière des ménages leur permettant de prendre en charge leurs enfants, mais aussi prévenir leurs exploitations sexuelles. En outre, le partenariat développé avec les services publics sectoriels mais également les ONG et les expériences acquises par ces partenaires au cours de la mise en œuvre du projet constituent des éléments solides pour la continuité des interventions.

## **Recommandations :**

Au vue de ces résultats et conclusions, les recommandations suivantes sont formulées dans la perspective d'une bonne poursuite de la mise en œuvre du projet permettant l'atteinte de tous les résultats et objectifs assignés :

### **✚ Recommandations stratégiques**

- SOS Villages d'Enfants Togo doit définir un mécanisme avec les partenaires sectoriels pour le remplacement rapide des points focaux au niveau des structures lorsque des mutations des anciens points focaux surviennent et veiller également au transfert des dossiers du projet afin de garantir la continuité dans les résultats ;
- SOS Villages d'Enfants Togo et les différents partenaires sectoriels (DRE, DRS, DPAS, Tribunal de deuxième instance d'Atakpamé, la police d'Atakpamé et les ONG) doivent clairement repréciser les engagements vis à vis du projet particulièrement par rapport au suivi des indicateurs du projet ;
- La coordination du projet doit renforcer sa stratégie de suivi au niveau des partenaires en mettant à leur disposition des outils de suivi développés dans le cadre du projet avec des périodicités de leur rapportage ;
- SOS Villages d'Enfants Togo doit réétudier la possibilité de transformer en ressources matérielles ou techniques, son approche d'appui financier (remise de l'argent cash) aux enfants victimes ;
- Le projet pourrait profiter du cadre de concertation et s'associer à d'autres réseaux de pression existants notamment GF2D, WILDAF, Unicef, Plan International Togo pour définir un plan d'action de plaidoyer afin d'influencer le cadre politique de protection de l'enfant et mieux prendre en compte les lacunes dans les procédures judiciaires de traitement des dossiers de cas d'exploitation, rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Le projet devra renforcer la capacité des acteurs communautaires à développer des stratégies de plaidoyer en direction de l'administration communale pour leur engagement dans la mobilisation des ressources locales pour la lutte contre le phénomène d'exploitation sexuelle des enfants.

### **✚ Recommandations opérationnelles**

- SOS Villages d'Enfants Togo et ses partenaires financiers doivent poursuivre avant la fin du projet, les efforts de renforcement de capacités des mécanismes communautaires mis en place par le projet (encore fragiles), à travers l'approche faire-faire leur donnant davantage de capacités d'intervention durables;
- SOS Villages d'Enfants Togo doit mettre un focus sur la protection et ses principes au cours des prochaines activités de sensibilisations voire de renforcement de capacités pour maintenir le niveau de connaissance pouvant provoquer de véritables changements de comportement durables au sein des communautés ;
- Le projet doit impliquer davantage le département de communication dans le suivi et la coordination des interventions sur le terrain au vu du niveau moyen de connaissances sur les principes de protection de l'enfant et le changement d'attitudes et de comportements qui demeure lent relevé dans les données de l'évaluation ;
- SOS VE Togo doit chercher des ressources additionnelles ou d'autres stratégies (réaffectation des lignes budgétaires sous dépensées) pour satisfaire les besoins de création de nouveaux GE dans les communautés qui n'en disposent pas et augmenter le nombre de groupes dans chaque localité pour faire bénéficier plus de ménages étant donné qu'il s'agit d'un effet positif du projet ;
- Vu le démarrage tardif qui a affecté le niveau de réalisation des activités, SOS VE Togo doit procéder à une replanification des activités en redoublant d'effort permettant de rattraper le niveau

mais dans l'impossibilité, il doit formuler une demande d'avenant de prolongement d'au moins un trimestre ;

- Le projet doit renforcer son mécanisme de gestion des données en disposant d'un tableau de bord dynamique pour le suivi des résultats et des bénéficiaires du projet ;
- Le projet doit envisager créer un poste de suivi-évaluation pour renforcer la gestion des données ;
- Le projet doit augmenter à 4 le nombre des animateurs pour davantage de suivi et de qualité dans les données et la supervision ;
- Le projet doit orienter les sensibilisations en expliquant et en adaptant le contenu des messages sur le droit des enfants vu la persistante des pesanteurs socio-culturelles ;
- SOS VE Togo doit mobiliser des ressources pour réaliser une étude qualitative sur les valeurs socio-culturelles qui entravent la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans la zone du projet ;
- SOS VE Togo doit continuer une bonne communication avec les partenaires financiers sur toutes les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, particulièrement sur les retards et les risques ainsi que les solutions préconisées pour les ajuster.

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION

### I.1. Contexte socio-économique du pays

**Sur le plan démographique**, la population en 2020 est estimée à 7 700 000 habitants dont 51,2% de femmes, la proportion vivant en milieu urbain est de 43,5% selon les projections de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Cette population est dominée par les jeunes. En effet, les personnes de moins de 15 ans constituent 38,54% de la population, les habitants de moins de 25 ans représentent 59,34% et 5,4% de la population ont 60 ans et plus. Les enfants de moins de 5 ans représentent 14,2% de la population. La croissance démographique du pays est de 2,84% par an, l'indice de fécondité est de 4,6 enfants par femme avec un taux de natalité de 31% selon les données de l'enquête MICS 6 de 2017. Située à 165 km au nord de Lomé la capitale, avec une population estimée à 226 308 habitants, dont 51% de femmes (RGPH 2010), la préfecture d'Ogou, dont 54% de la population a moins de 19 ans, est une plaque tournante pour les transporteurs routiers et une zone où se produisent des abus liés au trafic d'enfants et à l'exploitation sexuelle et économique des enfants. Atakpamé est une zone cosmopolite où vivent des personnes originaires du Bénin, du Nigeria et du Ghana.

**En ce qui concerne le contexte économique et social**, selon la classification de la Banque Mondiale, le Togo est un pays à faible revenu avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant égale à 682 dollars pour l'année 2019. Depuis 2009 le Togo enregistre des performances économiques satisfaisantes tirées principalement par les investissements publics dans le secteur des infrastructures et des réformes budgétaires avec une augmentation des recettes fiscales grâce à l'accélération du recouvrement des arriérés d'impôts et le renforcement des contrôles fiscaux et douaniers. La contribution au PIB en 2018 du secteur primaire est de 24,4%, du secteur secondaire de 15,6% et de 43,9% pour le secteur tertiaire. Le taux de croissance réel du PIB s'établit à 5,1% en 2019 contre 4,9% en 2018 et 4,4% en 2017. Ce taux est estimé à 5,5% en 2020. Par rapport à la proportion de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté elle a continué sa régression en 2019 avec un taux de 50,4% contre 54,2% en 2016 ; 55,1% en 2015 et 58,7% en 2011. Aussi le pays est caractérisé par une situation d'inégalité de revenus, de chômage et le sous-emploi des jeunes, notamment diplômés. Selon les enquêtes QUIBB, le taux de chômage est passé de 6,8% en 2006 à 6,5% en 2011 et à 3,4% depuis 2015. Quant au sous-emploi, le taux est passé de 22,8% en 2011 à 25,8% en 2015 et 24,9% en 2019.

**Le Contexte juridique togolais et de la protection** est marqué par des avancées dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, et notamment des droits de l'Enfant. Le pays a ratifié en mai 1998, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui est entrée en vigueur le 29 novembre 1999 ; Dans sa dynamique de promotion des droits de l'enfant en cohérence avec la Convention internationale des droits de l'enfant, en 2005, le Togo s'est engagé dans un processus de modernisation de la justice<sup>1</sup>. Malgré les énormes efforts déployés par l'Etat togolais ces dernières années dans la promotion et la protection des droits de l'enfant, beaucoup d'enfants sont toujours victimes d'exploitation sexuelle. Dans la ville d'Atakpamé, chef-lieu de la région des Plateaux, les activités commerciales y sont très développées et le trafic d'enfants, notamment l'exploitation sexuelle, y est récurrente. Il n'existe pas de statistiques fiables ou précises sur le nombre total de victimes d'exploitation sexuelle et autres abus, car de nombreux cas ne sont pas signalés et s'ils le sont, ils sont souvent traités au sein de la famille ou de la communauté. Selon les données du ministère des Enseignements primaire et secondaire, entre 2017-2018, 3343 filles sont tombées enceintes en milieu scolaire, dont 636 dans la région des Plateaux, qui abrite la préfecture de l'Ogou. Les auteurs de ces grossesses sont des élèves hommes, des apprentis hommes, des conducteurs de taxi- moto, des enseignants, des hommes exerçant d'autres professions (mécaniciens, tailleurs, etc.) et d'autres fonctionnaires et employés d'ONG/associations et du secteur privé. Cette situation reste

<sup>1</sup> Le Programme national de modernisation de la justice (PNMJ) adopté par le gouvernement le 19 octobre 2005 comme lettre de politique sectorielle du ministère de la justice, a été jusqu'en 2011 le cadre d'intervention des acteurs en matière de réforme judiciaire. Il exprime la stratégie gouvernementale déclinée en 06 axes : i) Renforcement des capacités d'administration de la justice ; ii) Modernisation de la législation ; iii) Renforcement de l'indépendance et amélioration du fonctionnement des juridictions ; iv) Renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires de la justice ; v) Implantation

préoccupante et des mesures ou actions sont indispensables.

C'est dans ce contexte que SOS Villages d'Enfants Togo a élaboré et mis en œuvre le projet " Renforcement de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo " pour la période janvier 2020-décembre 2022. Ce projet assurera la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que la prise en charge et le soutien des enfants, notamment des filles, qui ont été exploités sexuellement. Le projet couvre 8 communautés du district d'Ogou, à savoir Afeye Kpota et Adougbelan (dans le canton de Djama), Kamina-Agbonou et Talo-Alafia dans le canton de Gnagna ; Gléï et Matékpo dans le canton de Gléï, et Akparè et Okougnonhou dans le canton d'Akparè. Autant de zones à forte densité où la population vit dans une extrême pauvreté et où les droits des enfants sont peu connus.

Dix-huit mois après le début du projet, il est important de procéder à une évaluation à mi-parcours afin de mesurer ses performances et de tirer les enseignements nécessaires pour obtenir les changements attendus.

## **I.2. Projet évalué**

### **I.2.1. Rappel des objectifs du projet**

#### **✚ Objectif général**

Le projet proposé vise à contribuer à la lutte contre la violence et l'exploitation sexuelle des enfants, en particulier des jeunes filles, au Togo.

La stratégie est conçue pour prévenir et traiter les abus sur les enfants lorsqu'ils se produisent. Grâce à ce projet, SOS VE Togo veut influencer positivement les pratiques des familles, des communautés ainsi que des autorités locales en matière d'abus sexuels et de questions telles que le mariage précoce, les grossesses précoces et la mortalité infantile. La participation des enfants étant un élément important, SOS VE Togo les responsabilise afin qu'ils puissent dénoncer toutes les formes de violence, en agissant comme acteurs de leur propre protection et de celle de leurs pairs.

#### **✚ Objectifs spécifiques**

Plus précisément, ce projet vise à améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants et adolescents, en particulier les jeunes filles, victimes d'exploitation sexuelle, dans 8 communautés du district d'Ogou, au Togo.

### **I.2.2. Principaux résultats attendus du projet**

- Résultat attendu 1 : Création d'un environnement protecteur pour les enfants/adolescents, en particulier les filles, contre les pratiques culturelles néfastes au sein des huit communautés ciblées.
- Résultat escompté 2 : Les pratiques parentales et les revenus de 640 familles sont améliorés.
- Résultat attendu 3 : Le maintien des élèves dans le cursus scolaire et l'intégration sociale et professionnelle des jeunes non scolarisés sont assurés pour réduire le risque d'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.

### **I.2.3. Groupes cibles du projet**

Environ 5 000 habitants, avec un minimum de 50% de femmes, des cantons urbains de Gnagna (Kamina et Talo-Alafia) et Djama (Aféyé-Kpota, Adougbelan) et des cantons ruraux de Gléï (Gleï et Matekpo) et Akparè (Akparè et Okougnonhou).

- 640 ménages bénéficiaires des communautés ciblées qui bénéficieront d'un groupe d'épargne (GE) et d'un renforcement des capacités en matière de responsabilité parentale, d'éducation familiale et de compétences de vie.
- 14182 élèves de 10 écoles ciblées (5 291 filles et 8 891 garçons) : Cela inclut toutes les écoles des communautés ciblées (écoles primaires, collèges et lycées).
- 160 membres de clubs de jeunes sur la santé et les droits sexuels dans les 10 écoles ciblées.
- 175 enseignants des 10 écoles ciblées.
- 56 membres des comités de protection de l'enfance.
- 20 animateurs des clubs de santé et de droits sexuels.
- 16 mentors (femmes appelées "super nagan") qui seront identifiées parmi les femmes leaders de leurs communautés respectives pour le soutien psychologique des enfants victimes d'exploitation sexuelle. Elles seront choisies sur la base des critères qui seront identifiés lors des assemblées communautaires.
- 80 chefs communautaires (CVD/CDQ, chefs de chefferie et chefs religieux).
- 34 acteurs du ministère en charge de l'action sociale, des ONG partenaires et d'autres services publics partenaires, qui soutiendront le projet.

Ce projet impliquera et collaborera avec les instances administratives du district d'Ogou à travers la Direction régionale et préfectorale de l'action sociale, le Centre hospitalier régional et la Direction préfectorale de la santé (DPS Ogou), le tribunal d'Atakpamé et les services de police et de gendarmerie. Le projet impliquera également les associations de protection de l'enfance afin d'assurer une protection adéquate aux enfants, un accès facile à la justice et d'organiser des activités de plaidoyer.

Le projet proposé vise à contribuer à la lutte contre la violence et l'exploitation sexuelle des enfants, en particulier des jeunes filles, au Togo. Plus précisément, ce projet vise à améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants et adolescents, en particulier les jeunes filles, victimes d'exploitation sexuelle, dans 8 communautés du district d'Ogou, au Togo.

#### **1.2.4. Théorie du changement du projet**

A partir du cadre logique du projet, de la revue des documents du projet ainsi que des informations de terrain collectées, la théorie du changement du projet a été reconstituée par la mission d'évaluation. Pour assurer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge et le soutien des enfants, en particulier des filles, qui ont été victimes d'exploitation sexuelle, une théorie du changement a été définie et schématisée comme suit :

En effet, face aux différents formes et types d'abus surtout sexuels, exercés sur les enfants, dont plusieurs cas ont été relevés dans la région des Plateaux en 2017 et 2018, SOS Villages d'Enfants Togo, une organisation de protection des enfants a porté et met en œuvre dans 9 communautés du district sanitaire de l'Ogou (un des 12 districts sanitaires de la région), des interventions dont le but est de lutter efficacement contre l'exploitation sexuelle des enfants. Afin d'atteindre les objectifs du projet de manière durable, quatre approches seront développées à savoir : l'identification des super nagan, la mise en place des Comités de protection de l'Enfant, la création des Groupes d'Épargne et la mise en place des clubs de santé et droits sexuels. Elles visent à responsabiliser les communautés et à renforcer les compétences et les capacités des familles pour le développement sain de leurs enfants. La participation des enfants étant un élément important, des moyens seront mis à leur disposition, en particulier les jeunes filles, afin qu'elles puissent dénoncer toutes les formes de violence, en agissant comme acteurs de leur propre protection et de celle de leurs pairs. Les actions prévues viseront donc trois niveaux : la communauté, la famille et l'enfant.

## **Au niveau de la communauté**

Grâce à des partenariats avec les services publics (tribunal, police, gendarmerie, ministères en charge de l'action sociale, de la santé et de l'éducation, les écoles), les organisations communautaires et les associations/ONG travaillant sur le thème, des activités de sensibilisation et d'éducation seront organisées pour sensibiliser et informer la population sur les mécanismes de signalement des cas d'exploitation sexuelle des enfants et les interventions et mesures existantes prévues par le projet visant à les prévenir. Les acteurs de l'État seront renforcés afin d'être mieux équipés pour répondre aux problèmes des enfants, principalement par le biais du renforcement du système juridique existant. Les organisations communautaires (OC) seront également formées pour renforcer leur rôle de leadership et de plaidoyer aux côtés des services publics et aideront à la dénonciation des cas d'abus ainsi que des auteurs. Un soutien psychosocial sera assuré par des services d'appui spécifiques à cet effet afin d'aider les victimes à surmonter les traumatismes qu'elles auraient subis.

Parallèlement, les membres des Comités de protection de l'enfance (CPE) et certains membres des Comités villageois de développement (CVD) ou des Comités de développement des Quartiers (CDQ) seront renforcés afin de soutenir le suivi des enfants et de leurs familles dans les communautés ciblées. Des modules de formation sur le soutien psychosocial aux enfants/jeunes victimes de l'exploitation sexuelle seront développés et des sessions de formation ciblant les communautés seront organisées. Cela permettra aux comités de protection de l'enfance (CPE) d'apporter des réponses endogènes à la protection de l'enfance et de faire appel à des prestataires appropriés pour des situations isolées.

Pendant un court séjour dans une maison de transit, en attendant leur réintégration dans leur communauté, les enfants victimes de l'exploitation sexuelle recevront un soutien à la réadaptation par un personnel qualifié (psychologues et travailleurs sociaux). Il y aura également une analyse individuelle de la situation qui permettra au CPE d'identifier les causes et les solutions qui pourraient empêcher les enfants de retomber dans l'exploitation sexuelle. Les améliorations possibles seront suivies pour évaluer l'efficacité des réponses identifiées.

Des actions seront menées, par le biais d'une approche de mentorat, pour apporter un soutien psychosocial, un soutien scolaire, une aide à l'éducation et à la formation ou à l'insertion professionnelle. Deux femmes leaders appelées "super nagan" seront ainsi identifiées dans chaque communauté comme des mentors et seront formées pour apporter leur soutien aux victimes. Chaque enfant victime aura un mentor identifié dans sa communauté d'origine qui sera son coach tout au long du processus d'autonomisation.

Par ailleurs, des travailleurs sociaux et associations partenaires faciliteront le bon déroulement de toutes ces activités.

## **Au niveau de la famille :**

La pauvreté et la perte de l'attention parentale pouvant contribuer à l'exploitation sexuelle, les communautés seront soutenues à travers l'identification des familles vulnérables, selon les critères de vulnérabilité qu'elles fixeront elles-mêmes. Les familles identifiées seront soutenues pour la création de groupes d'épargne (GE) grâce auxquels ces familles vulnérables devront augmenter voire et diversifier leurs activités génératrices de revenus aussi bien au niveau individuel que communautaire. Cette approche de GE dont la finalité est de permettre aux familles de disposer d'un revenu stable pour s'occuper de leurs enfants renforcera donc le pouvoir économique des familles mais aussi des communautés. Les familles seront également formées à la parentalité responsable afin de prévenir la perte des soins parentaux par les enfants.

## **Au niveau de l'enfant :**

Des clubs de santé et de droits sexuels seront mis en place dans les 10 écoles (primaires et secondaires) des communautés du projet afin que les enfants de 6 à 18 ans prennent conscience de leurs droits, des risques et dangers de l'exploitation sexuelle et du cadre juridique mis en place pour protéger les victimes et surtout que les auteurs répondent de leurs actes. Ces formations de renforcement des capacités

permettront aux enfants et aux adolescents de devenir les principaux acteurs de leur propre protection, de dénoncer et de traduire les auteurs en justice ou de prévenir les cas d'exploitation sexuelle. Les clubs de santé et de droits sexuels respecteront la parité filles-garçons et verront la participation des enseignants de l'école.

**Au niveau de la communauté et des enfants :**

Des activités visant à promouvoir l'excellence des filles et leadership féminin seront organisées. Un concours d'excellence sera organisé et des primes seront remises aux meilleures élèves des 10 écoles ciblées par le projet.

Toutes les actions ci-dessus énumérées se dérouleront grâce à l'équipe de projet composée d'un coordonnateur et de deux animateurs de projet. Ces derniers seront beaucoup plus proche des communautés et aideront les communautés dans l'identification des acteurs et à la mise en place des clubs, comités, GE etc. dans le strict respect des procédures définies par l'ensemble des parties. Ils se chargeront également de la formation et des renforcements des capacités des différents acteurs en particulier, ceux du niveau communautaire.



## Théorie du changement du projet : " Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo "

Si un environnement protecteur pour les enfants/adolescents, en particulier les filles, contre les pratiques traditionnelles préjudiciables est créé à travers le renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfance et le développement des capacités des acteurs du service public afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle ;

Si les compétences et les pratiques parentales en matière de protection de l'enfance, ainsi que la capacité socio-économique des ménages sont améliorées ;

Si les jeunes filles restent à l'école et la capacité des filles à devenir des acteurs de leur propre protection et à avoir un accès facile à la justice en cas d'exploitation ou d'abus sexuels est renforcée ;

Alors le projet contribuera à la lutte contre la violence et l'exploitation sexuelles des enfants, en particulier des jeunes filles, au Togo suite à l'amélioration de la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants et adolescents victimes d'exploitation sexuelle, dans 9 communautés du district d'Ogou.

Finalité

**Contribuer à la lutte contre la violence et l'exploitation sexuelle des enfants, en particulier des jeunes filles, au Togo**

Objectifs

Améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants et adolescents, en particulier les jeunes filles, victimes d'exploitation sexuelle, dans 9 communautés du district de l'Ogou, au Togo.

Résultats

**R1** : Création d'un environnement protecteur pour les enfants/adolescents, en particulier les filles, contre les pratiques culturelles néfastes au sein des huit communautés ciblées

**R2** : Les pratiques parentales et les revenus de 640 familles sont améliorés.

**R3** : Le maintien des élèves dans le cursus scolaire et l'intégration sociale et professionnelle des jeunes non scolarisés sont assurés pour réduire le risque d'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.

Activités

- Diffusion des instruments juridiques de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle des enfants;
- Formation de membres des comités de protection de l'enfance et de dirigeants communautaires;
- Mise en place de mécanismes communautaires pour la protection des enfants;
- Identification et formation de "Super Nagan" dans les communautés du projet;
- organisation d'une journée d'échange d'expériences avec les Super Nagan sur leurs activités;
- Formation des acteurs communautaires sur la violence sexiste et les croyances traditionnelles néfastes et sur l'éducation de base des enfants;
- Accueil et hébergement des enfants victimes dans la maison de transit;
- Organisation de sessions de sensibilisation de la communauté par les acteurs communautaires;
- Soutien psychosocial, sanitaire et juridique aux enfants victimes d'exploitation
- Formation des acteurs de l'action sociale, des ONG partenaires et des " Super Nagan " pour le soutien moral et psychologique des enfants victimes d'exploitation sexuelle;
- Formation des employés de SOS Togo sur le soutien moral et psychologique et juridique des enfants victimes d'exploitation sexuelle.;
- Évaluation du système régional et national de collecte de données sur l'abus et l'exploitation sexuels
- Réunion trimestrielle du comité travaillant sur la protection des enfants

- Création de 32 groupes d'épargne dans les communautés;
- Formation des parents sur la parentalité responsable, la discipline positive, la violence sexiste et les croyances traditionnelles néfastes dans 8 communautés;
- Organisation de groupes officiels de soutien aux parents.

- Création de clubs de santé sexuelle et identification d'entraîneurs de club;
- Formation de membres des clubs;
- Formation d'entraîneurs de club sur la santé et les droits sexuels
- Organisation d'activités de sensibilisation par les clubs de santé sexuelle;
- Organisation d'activités socio-éducatives par les clubs de santé sexuelle;
- Organisation d'un concours d'excellence pour récompenser les meilleures élèves dans les écoles bénéficiaires;
- Identification des adolescents victimes d'exploitation sexuelle qui ont abandonné l'école et leur accompagnement vers la formation professionnelle;
- Réintégration scolaire des filles victimes de grossesses précoces;
- Promotion du leadership féminin par le biais de "Girls in Commandement" ;
- Organisation de journées de manifestations (25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; 16 juin : Journée de l'enfant).

Intrants

- Ministères des affaires Etrangères de l'Islande (ressources financières)
- SOS Villages d'Enfants Islande (ressources financières)
- SOS Villages d'Enfants Togo (ressources humaines et logistiques)

**Risques/hypothèses :**

Risque de conflits sociaux suite à la dénonciation de cas d'abus et d'exploitation sexuelle d'enfants ;

Corruption des fonctionnaires judiciaires dans la gestion des cas d'abus et d'exploitation sexuelle des enfants ;

Les communautés adhérent aux mécanismes de protection des enfants mis en place au niveau communautaire ;

Persistance de pratiques culturelles néfastes au sein des communautés Les enfants victimes sont à nouveau exposés à l'exploitation sexuelle ;

Les parents assument leur responsabilité en s'occupant de leurs enfants. Les enseignants intimident les enfants pour qu'ils ne signalent pas les cas de harcèlement, d'abus et d'exploitation sexuelle dont ils sont victimes ;

Les clubs de santé sexuelle jouent leur rôle dans la prévention et le signalement des cas de harcèlement, d'abus et d'exploitation sexuelle des enfants.

## 2. BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

### 2.1. But

Cette évaluation doit servir deux objectifs principaux : la responsabilisation et l'apprentissage organisationnel. Elle doit fournir des preuves du niveau de mise en œuvre des paquets d'activités correspondants et permettre de revoir et de renforcer les stratégies de mise en œuvre qui ont été mises en place.

### 2.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation sera de porter un regard objectif sur la conduite globale du projet et de générer des enseignements pour SOS Villages d'Enfants Togo ainsi que pour les donateurs. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du projet.

Plus précisément, il sera nécessaire de :

- ✓ Déterminer dans quelle mesure les interventions du projet ont effectivement contribué à améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants et adolescents, en particulier les jeunes filles, victimes d'exploitation sexuelle, dans huit communautés du district d'Ogou au Togo ;
- ✓ Mesurer l'adéquation et la qualité des mécanismes de coordination entre parties prenantes et entre agences mis en place au niveau national pour maximiser l'efficacité des interventions ;
- ✓ Évaluer l'engagement de SOS Villages d'Enfants Islande, leur additionnalité en tant que donateur de l'intervention au-delà du financement ;
- ✓ Identifier les leçons apprises, documenter les bonnes pratiques et générer des connaissances afin d'affiner le modèle et l'approche du projet ;
- ✓ Rapport sur le niveau de réalisation des objectifs pour chaque indicateur ;
- ✓ Élaborer des recommandations (stratégiques et opérationnelles) pour améliorer la qualité de la mise en œuvre et la probabilité d'atteindre les résultats du projet.

### 3. PORTEE DE L'EVALUATION

#### 3.1. Portée thématique

Thématiquement, l'évaluation se concentre sur les activités du Renforcement de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo Atakpamé, les synergies avec d'autres efforts de développement et le rôle de SOS Villages d'Enfants Islande en tant que donateur.

#### 3.2. Portée géographique

Le projet en cours d'évaluation est mis en œuvre dans la préfecture d'Ogou et plus particulièrement dans neuf (9) communautés à savoir : Kamina, Talo-Alafia, Djama, AféyéKpota, Adougbelan, Gleï, Matekpo, Akparè, Okougnonhou et Ilima.

La collecte de données primaires sera réalisée dans toutes les 9 communautés de mise en œuvre du projet.

#### 3.3. Portée chronologique

L'évaluation portera sur toutes les interventions mises en œuvre entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 juin 2021, conformément aux différents rapports d'avancement du projet, aux rapports de suivi financier et budgétaire et au plan de suivi des indicateurs.

Carte Google des 9 communautés ciblées par le projet



Coordonnées GPS Portée 10km

## 4. CRITERES ET QUESTIONS DE L'EVALUATION

Dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours, les sept (6) critères de l'OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité) seront analysés en plus du critère de genre, équité et droits de l'homme. Par critère, les questions suivantes seront analysées :

### 4.1. Pertinence :

- ✓ Dans quelle mesure les objectifs du Plan conjoint sont-ils alignés sur les ODD, les politiques, priorités et plans du gouvernement togolais et la politique de développement international du gouvernement islandais ?
- ✓ Dans quelle mesure les objectifs du plan conjoint sont-ils alignés sur les politiques et stratégies de SOS Villages d'Enfants ?
- ✓ Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils cohérents avec les besoins identifiés chez les enfants et jeunes victimes dans la préfecture d'Ogou (Atakpamé) ?
- ✓ Quels sont les écarts entre les interventions du projet et les priorités des politiques et plans nationaux pour la protection et le bien-être des enfants et des jeunes, y compris la promotion des droits en matière de santé sexuelle et reproductive ?
- ✓ Quels sont les écarts entre les interventions du projet et les priorités des politiques et plans nationaux pour la protection et le bien-être des enfants et des jeunes, y compris la promotion des droits en matière de santé sexuelle et reproductive ?
- ✓ Dans quelle mesure les objectifs du Plan conjoint sont-ils alignés sur les ODD, les politiques, priorités et plans du gouvernement togolais et la politique de développement international du gouvernement islandais ?
- ✓ Dans quelle mesure les objectifs du plan conjoint sont-ils alignés sur les politiques et stratégies de SOS Villages d'Enfants ?

### 4.2. Cohérence/complémentarité :

- ✓ Dans quelle mesure les synergies des différents efforts de développement dans les secteurs respectifs et dans la région sont-elles assurées ? Y a-t-il une concertation entre les partenaires techniques et financiers ?
- ✓ Dans quelle mesure le partenariat avec SOS Villages d'Enfants, Islande, a-t-il été fructueux, et quels sont les défis (par exemple, les barrières linguistiques) ?
- ✓ Les activités du programme se chevauchent-elles et font-elles double emploi avec d'autres interventions similaires menées par d'autres donateurs ou par le gouvernement du Togo ?
- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer les interventions et les actions sur le terrain des parties prenantes au niveau préfectoral en matière de prévention et de prise en charge des enfants et des jeunes victimes d'exploitation sexuelle ?
- ✓ Dans quelle mesure le programme conjoint a-t-il atteint des groupes et/ou des individus qui n'étaient pas couverts auparavant ou qui ne l'étaient pas suffisamment ?

### 4.3. Efficacité :

- ✓ Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils été atteints ?
- ✓ Quels sont les principaux facteurs qui ont influencé l'atteinte de ces résultats ?
- ✓ Quels ont été les principaux facteurs qui ont empêché ou rendu difficile l'obtention de ces résultats ?
- ✓ Quels sont les besoins non satisfaits, en particulier chez les adolescents les plus vulnérables ?
- ✓ La COVID-19 a-t-il perturbé l'efficacité du projet, et comment le projet a-t-il relevé les défis associés ?

#### **4.4. Efficience :**

- ✓ Dans quelle mesure les réalisations/résultats du projet de renforcement de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou ont-ils été atteints :
  - Dans les délais prévus ?
  - À un coût inférieur à celui d'autres interventions similaires ?
  - Avec des ressources humaines/financières et des intrants mobilisés suffisants (en termes de quantité) et adéquats (en termes de qualité) ?
  - Serait-il possible d'obtenir ces mêmes résultats avec moins de ressources ?

#### **4.5. Effet :**

- ✓ Quels ont été les changements et impacts significatifs du projet de renforcement de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou ?
- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à réduire l'incidence de l'exploitation sexuelle chez les enfants/adolescents et à améliorer la survie et la qualité de vie des personnes infectées ?
- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il influencé les changements dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou ?
- ✓ A-t-on détecté des changements notables dans les attitudes relatives à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou ?

#### **4.6. Durabilité :**

- ✓ Dans quelle mesure les contributions (et les avantages) de la mise en œuvre du projet se poursuivront-elles après la fin du projet ?
- ✓ Quelles interventions ont été intégrées à la prévention et à la prise en charge des enfants et des jeunes victimes d'exploitation sexuelle en termes de normalisation, de programmation et de budgétisation au niveau préfectoral ou national ?
- ✓ Quelles interventions nécessitent encore un soutien extérieur ?
- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il saisi toutes les occasions de transférer les compétences et le soutien financier pour ses activités aux partenaires et aux bénéficiaires finaux ?

#### **4.7. Équité, du genre et de l'approche des droits de l'enfant :**

- ✓ Dans quelle mesure l'accès des groupes les plus vulnérables aux services de prévention et de soins a-t-il été pris en compte ?
- ✓ Quelles données quantitatives et qualitatives montrent que le genre a été pris en compte et que les capacités des adolescents et des institutions ont été renforcées conformément aux principes de l'approche des droits de l'enfant tout au long du processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des interventions du projet ?
- ✓ Dans quelle mesure l'accès des groupes les plus vulnérables aux services de prévention et de soins a-t-il été pris en compte ?
- ✓ Quelles données quantitatives et qualitatives montrent que le genre a été pris en compte et que les capacités des adolescents et des institutions ont été renforcées conformément aux principes de l'approche des droits de l'enfant tout au long du processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des interventions du projet ?

## 5. METHODOLOGIE

### 5.1. Approche méthodologique et stratégie d'échantillonnage

La méthodologie utilisée a été une approche participative inclusive impliquant toutes les parties prenantes, utilisant les méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives (méthodes mixtes) basées sur la triangulation des données primaires et secondaires.

La stratégie s'échantillonnage s'est basée sur la sélection des parties prenantes et partenaire du projet ainsi que des bénéficiaires directes et indirects du projet.

La zone de l'évaluation est constituée de l'ensemble des localités de mise en œuvre du projet c'est-à-dire les 9 communautés (Kamina, Talo-Alafia, Djama, AféyéKpota, Adougbelan, Gleï, Matekpo, Akparè, Okougnonhou et Ilama) du district d'Ogou dans la région des Plateaux.

Pour la collecte des informations, les techniques utilisées ont été : i) la revue documentaire, ii) l'enquête quantitative à travers les questionnaires et iii) l'enquête qualitative réalisée à partir des interviews semi-directifs et les focus groups dirigés (méthode de cadre H).

### 5.2. Revue documentaire

Elle a permis d'analyser un ensemble de documents et de disposer de premières données sur les résultats de la mise en œuvre du projet, d'élaborer les outils de collecte d'informations complémentaires. Pour ce faire, les documents suivants ont été consultés : (i) le document du projet, (ii) le cadre logique, (iii) le plan de travail, (iv) les rapports d'activités, (v) le plan de suivi, (vi), la feuille de route gouvernementale (2020 – 2025), et le Plan National de Développement (PND, 2018 - 2022), (vii) la politique de protection de l'enfant, (viii) le code de l'enfant, (viv) la politique de développement international de l'Islande, (x) la charte africaine des droits de l'enfant, le code de l'enfant, etc.

### 5.3. Enquête quantitative

Elle a été réalisée auprès des parents et enfants dans les ménages, des acteurs communautaires et des membres de GE à travers des questionnaires dans toutes les 9 communautés du projet.

Pour l'échantillonnage des parents et des enfants dans les ménages, la technique du Lot Quality Assurance Sampling (LQAS) a été utilisée et cinq (5) zone de supervision ont été constituées selon la proximité des villages dans les cantons et la taille de la population de chaque village.

L'enquête a été réalisée auprès de 202 personnes dans les ménages dont 102 parents (72 femmes) et 100 enfants parmi lesquels 66 sont des filles.

En plus, 48 acteurs communautaires dont 15 de sexe féminin et 42 membres de GE dont 74% sont des femmes ont été interviewés.

Par ailleurs, il été recueillie dans toutes les 10 écoles bénéficiaires du projet, les statistiques scolaires sur le taux de rétention des filles à l'école, le nombre de cas de grossesses enregistrés, le nombre de cas de harcèlements signalés et le nombre de filles ayant été enceintes et qui sont maintenant retournées à l'école pour 2020 et 2021.

### 5.4. Enquête qualitative

Trois types de méthodes de collecte ont été utilisés pour la collecte des données qualitatives. Il s'agit des entretiens semi-structurés, des discussions de groupe (cade H) et des études de cas.

#### ✓ **Entretiens semi-structurés**

Les entretiens semi-structurés ont été réalisés auprès des super nagan, formateurs et membres des clubs de santé, responsable de Groupe d'Épargne (GE), Direction Préfectorale de l'Action Sociale (DPAS), Association Togolaise pour le Bien-Etre Familial (ATBEF), Forum des Organisations de Défense des Droits de l'Enfant au Togo (FODDET) / Cercle de Réflexion de Jeunes (CRJe), Direction

Régionale de l'Education (DRE), Direction Préfectorale de la Santé (DPS), Commissariat Central d'Atakpamé, coordonnateur et animateur du projet, SOS VE Togo, SOS VE Islande et Ministère des affaires étrangères de l'Islande. Les entretiens semi-structurés ont touché 50 personnes dont 44% sont des femmes.

#### ✓ **Discussions de groupe**

Des discussions de groupes homogènes ont été organisées avec des enfants et jeunes et la méthode de cadre H (outils sensibles à l'implication des enfants), a été utilisée et a permis d'explorer les appréciations de ceux-ci sur les forces et les faiblesses ainsi que les facteurs favorisant et les contraintes liées aux approches qui les ciblent ainsi que ce qui devrait être amélioré selon eux. Cinq (05) discussions de groupes ont été organisées avec 44 enfants et jeunes dont 82% sont des filles.

#### ✓ **Etudes de cas**

La technique d'étude de cas a été également utilisée au cours de cette évaluation en vue de recueillir le récit de vie et le témoignage des enfants et jeunes victimes d'exploitation sexuelle dans les 9 communautés bénéficiaires du projet. Au total des récits de vie ont été recueillis auprès de 10 filles.

### **5.5. Déroulement de la collecte**

La collecte de données primaires a été précédée de la formation de onze (11) agents collecteurs dont et de deux superviseurs d'équipe. Ceux-ci ont été déployés dans les 9 localités du projet et ont collecté les données pendant 3 jours (12 au 14 janvier 2022). La collecte de données a été entièrement électronique à partir des tablettes et les outils ont été implémentés sur les tablettes à l'aide de l'application Kobotoolbox.

Tous les membres de l'équipe de collecte ont signé le contrat d'engagement sur la politique de protection des enfants de SOS Villages d'Enfants avec leur déploiement. Egalement les fiches de consentement mises de à la disposition des agents ont permis d'avoir le consentement éclairé de chaque participant à l'enquête ainsi que l'autorisation parentale des enfants enquêtés.

Toute l'évaluation a été guidée par le respect des principes et standards de l'éthique de la recherche.

### **5.6. Analyse des données et élaboration de rapports**

Les **données quantitatives** issues des enquêtes par questionnaires et collectées à partir de tablettes sous l'application Kobocollect, ont été téléchargées du serveur en Excel puis transférées vers SPSS pour traitement, tabulation et d'analyse de tendances et des tests de significativité statistique pour déterminer les changements notables intervenus au niveau de la connaissance, les perceptions, attitudes et comportements des enquêtés sur la thématique de l'exploitation sexuelle des enfants.

S'agissant des **données qualitatives**, Les données collectées des différents entretiens (individuels et de groupe) ont été transcrites et ont fait l'objet d'une analyse de contenu pour dégager les principales tendances et idées « plus récurrentes », mais aussi pour mettre en exergue d'autres idées/nuances par rapport à une même question.

**Triangulation des données** : certaines tendances dégagées par les données quantitatives ont été appuyées par des opinions et témoignages qui expliquent mieux la situation. A tous les niveaux des bénéficiaires des activités du projet, l'analyse de la pertinence a consisté au commentaire des opinions de satisfaction des bénéficiaires exprimée au sujet de l'adéquation des initiatives du projet avec leurs besoins de même que la propension à résoudre les problèmes.

### **5.7. Contrôle de la qualité des données :**

Différentes mesures de contrôle de qualité ont été développées tout au long de la collecte et du traitement des données pour assurer une bonne qualité des données. Il s'agit de la protection des champs dans l'application, l'insertion de sauts, l'organisation des visites inopinées sur le terrain. De plus, à travers le groupe WhatsApp créé dans le cadre de l'enquête, l'équipe technique envoyait chaque

matin des messages aux équipes de collecte sur le terrain pour rappeler la nécessité de saisir les bonnes données, de contrôler et s'assurer de la validité des données avant leur soumission sur le serveur. La Data Manager de l'équipe technique vérifiait régulièrement les données déjà envoyées au serveur, analyse l'exhaustivité des informations.

### 5.8. Couverture de l'échantillon

La collecte de données a été conduite dans la totalité des 9 localités bénéficiaires du projet. Pour l'enquête quantitative, au total 292 personnes ont été touchées soit un taux de couverture de 105 % représenté dans le tableau 01. S'agissant de l'enquête qualitative, toutes les 5 discussions de groupes prévues ont été réalisées et au niveau des entretiens semi-structurés, un taux de succès de 98% a été réalisé soit 50 personnes interviewées. La non couverture totale au niveau s'explique par l'indisponibilité de certains acteurs du niveau institutionnel au moment de collecte des données.

**Tableau 01 : Taux de couverture**

Groupe cible	Nombre personnes enquêtés	Total prévu	Taux de couverture
Parent dans les ménages	102	95	107%
Enfants dans les ménages	100	95	105%
Membre de Groupes d'Épargne (GE)	42	42	100%
Acteurs communautaires	48	46	104%
Enquête quantitative	292	278	105%
Entretien semi-structuré	50	51	98%
Discussion de groupe (Cadre H)	5	5	100%
Etude de cas	10	9	111%

Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

### 5.9. Difficultés et limites de l'évaluation

Quelques difficultés ont été rencontrées au cours de la collecte de données dont les principales sont l'indisponibilité de certains acteurs, l'éloignement et l'accès difficile de certaines localités à visiter et le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19. Elles ont été surmontées d'une part par l'option pour des entretiens téléphoniques, par visio-conférence et la ré-planification des entretiens ; le travail au-delà des heures réglementaires et enfin le respect des mesures barrières.

Concernant les limites, elles sont particulièrement liées au manque de données sur le phénomène d'exploitation sexuelle au niveau régional et district présentées d'une manière désagrégée, mais également le manque de données de bases portant sur la zone du projet. Ces situations ont limité certaines analyses surtout des analyses comparatives pour cerner de façon précise les évolutions induites à mi-parcours par le projet.

Néanmoins, des stratégies ont été développées à partir du croisement de certaines variables prévues dans les outils de collecte pour permettre de faire des comparaisons par moment. En cela, ces difficultés et limites n'entament en rien la qualité et la validité des données.



## 6. CARACTERISTIQUES DES ENQUETES

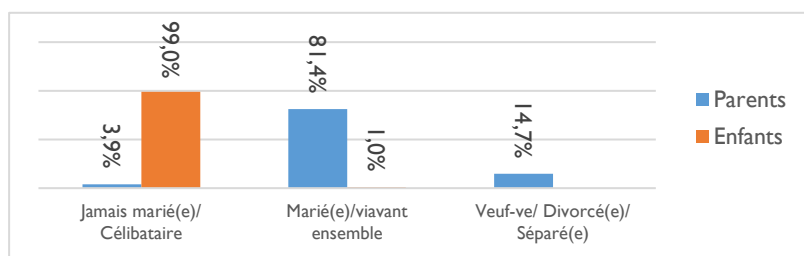
### 6.1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

Le tableau A01 en annexe présente les résultats liés aux caractéristiques sociodémographiques des enquêtés. Dans l'ensemble, 70,6% des parents et 66% des enfants interviewés sont de sexe féminin. Au niveau des acteurs communautaires, 31,3% sont des femmes et 29,2% sont membres de CPE. S'agissant des membres de GE, 73,8% sont de sexe féminin et la majorité sont des agriculteurs (45,2%), suivi des commerçants (38,1%) confère tableau A02. La distribution des enquêtés selon d'autres caractéristiques sociodémographiques se présente comme suit :

#### 6.1.1. Etat matrimonial et tranche d'âge des enquêtés dans les ménages

Le graphique 01 informe que 81,4% des parents sont en union ; 14,7% sont divorcés ou veufs et 3,9% célibataires. S'agissant des enfants/jeunes, presque la totalité, sont des célibataires (99%). Les résultats montrent que les parents de 40 – 49 ans ont été plus enquêtés (40,2%) suivis des 30 – 39 ans (28,4%) et des 50 – 59 ans (17,6%). Les plus âgés c'est-à-dire 60 ans et plus, représentent 9,8% des enquêtés. Au niveau des enfants, les 15 – 18 ans enquêtés font 74% et les 10 – 14 ans 26% (tableau A01 en annexe).

Graphique 01 : Proportion des enquêtés selon leur statut matrimonial

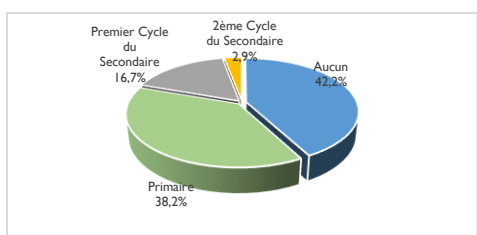


Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

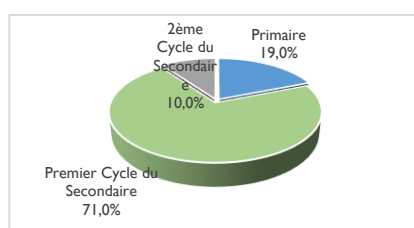
#### 6.1.2. Niveau d'instruction

De manière générale, les parents n'ayant aucun niveau d'instruction sont en plus forte proportion (42,2%), suivis de ceux qui ont le niveau d'instruction primaire (38,2%) et ceux ayant un niveau du premier cycle du secondaire (16,7%) confère graphique 02. Chez les enfants, les résultats du graphique 03 indiquent que 71% sont du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, 19% du primaire et 10% du 2<sup>ème</sup> cycle du secondaire. Précisons que 3% des enfants enquêtés sont en situation de handicap.

Graphique 02 : proportion des parents selon leur niveau d'instruction



Graphique 03 : proportion des enfants selon leur niveau d'instruction



Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

#### 6.1.3. Activités principales

Au regard des résultats, les agriculteurs (50%) sont plus représentés parmi les parents enquêtés, viennent ensuite les commerçants (36,3%) et les artisans (11,8%). Au niveau des enfants, la majorité sont des élèves (71%), 14% sont des apprentis et 14% ne font rien. Une proportion de 1% des enfants travaillent (tableau A01 en annexe).

## 7. CONSTATS ET CONCLUSIONS PRELIMINAIRES DE L'EVALUATION

### 7.1. Pertinence

La pertinence du projet "Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou au Togo" a été analysée du point de vue de son alignement sur le contexte international et national d'une part, et son adéquation aux besoins des bénéficiaires d'autre part.

Ainsi au plan national, l'ancrage du projet dans les politiques sectorielles est réel. Il s'inscrit dans le code de l'enfant et répond à certaines préoccupations du gouvernement, émises dans le Plan National de Développement (PND 2018-2022) et la feuille de route gouvernementale (2020-2025).

S'agissant du Code de l'Enfant, le projet, mis en œuvre dans neuf (09) communautés du district de l'Ogou au Togo par SOS Villages d'Enfants Togo avec l'appui financier de SOS Villages d'Enfants Islande et le Ministère des Affaires Étrangères de l'Islande, vise la prévention des situations de risque, la prise en charge des enfants en difficulté ou en situation d'exploitation sexuelle. Le projet par ses objectifs, trouve un ancrage dans les articles 276, 353, 387, 389 à 398 du Code de l'Enfant.

S'agissant du PND 2018-2022, le projet par ses objectifs qui visent à améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants et adolescents, en particulier les jeunes filles, victimes d'exploitation sexuelle s'inscrit dans son axe stratégique 3 : « consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion » et plus spécifiquement en ses Effets attendus 2, 4 et 5 et l'encadré 8.

*Effet attendu 2 : Les populations togolaises ont accès aux soins de santé/nutrition universels*

*Effets attendus 4 : « La population bénéficie d'un système de protection sociale et civile ».*

*Effets attendus 5 : « L'équité et l'égalité de genre sont renforcées ».*

*Encadré 8 : « L'égalité de genre et l'autonomisation des femmes au cœur du PND »*

Par ailleurs, le projet s'endosse sur la feuille de route gouvernementale (2020-2025) en son axe stratégique I « Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix ».

Au niveau international, le projet trouve également un ancrage dans la Convention des Droits de l'Enfant ratifiée le 3 juillet 1990 par le Togo et le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ratifié le 22 juin 2004.

L'objectif du projet notamment contribuer à la lutte contre la violence et l'exploitation sexuelle des enfants, en particulier des jeunes filles au Togo s'inscrit dans les ODD 1, 3 et 5 respectivement « Pas de pauvreté », « Bonne santé et bien-être » et « Egalité entre les sexes ».

Par rapport à l'alignement du projet aux politiques et stratégies des partenaires, le projet répond à la politique de développement international du gouvernement islandais à travers d'une part, son objectif général qui est de réduire la pauvreté et la faim et promouvoir le bien-être général sur la base des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et du développement durable et d'autre part son titre I « Renforcer les infrastructures sociales et les efforts de paix » qui prévoit « ..... qu'une attention particulière sera accordée aux enfants et aux jeunes, afin que leurs droits soient respectés et qu'ils bénéficient d'une protection, notamment contre la violence et les comportements préjudiciables, pour leur donner la possibilité de s'épanouir et de développer leurs compétences..... ». Par ailleurs, le projet se concentre sur la question prioritaire transversale de l'Islande qu'est l'égalité des sexes et s'inscrit dans le cadre de la participation de l'Islande au Forum de l'égalité des générations où l'Islande, aux côtés d'autres États, mène une coalition d'action visant à éliminer la violence sexiste.

En ce qui concerne l'adéquation du projet aux besoins des communautés, les objectifs cadrent avec les besoins réels des adolescents et jeunes des communautés dans lesquelles les interventions ont lieu. Les stratégies du projet consistant à mettre en place dans les communautés des mécanismes de protection de l'Enfant, améliorer les connaissances à travers des renforcements de capacité et des sensibilisations sont adaptés au problème de la recrudescence des cas d'abus sexuels et de grossesses précoces

enregistrées dans la région des Plateaux mais également au manque de mécanismes communautaires de protection pouvant répondre aux cas d'abus. Le volet prise en charge du projet répond au besoin des victimes et des familles pauvres et vulnérables qui ne trouvent pas de moyens pour faire face aux procédures judiciaires, ni pour assurer les charges sanitaires et psychologiques, ni pour maintenir la victime dans le cursus scolaire ou en apprentissage.

## 7.2. Cohérence / complémentarité

Les objectifs de prévention et de prise en charge des enfants victimes d'exploitation sexuelle visés par le projet sont en cohérence avec les objectifs de la politique de protection de SOS VE International<sup>2</sup> d'une part et les principes de prise en charge définis par SOS VE International<sup>3</sup>.

Dans leurs formulations, les objectifs du projet, non seulement s'adressent aux enfants, parents, familles et aux communautés de mise en œuvre, mais aussi ils s'inspirent des objectifs de la politique de protection de SOS Villages d'Enfants (VE) International. Ainsi, le premier objectif du projet correspond à l'objectif 8 de la politique de protection qui est de : « créer un réseau actif de protection pour que tous les enfants et adultes de l'organisation soient en sécurité et soient protégés. Dans toutes les associations membres, les employés travaillent ensemble pour la protection des enfants ». Or la protection des enfants et des adultes travaillant dans l'organisation ne peut se faire en dehors des communautés et des pays dans lesquels ils vivent raison pour laquelle, l'objectif met un accent sur le renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfant et le renforcement des capacités des acteurs du secteur public, chose que les partenaires interrogés ont apprécié, qu'ils soient de la société civile, de la communauté ou du secteur public.

Le deuxième objectif relatif à l'amélioration des compétences et pratiques parentales, s'adresse aux parents et répond au deuxième principe de prise en charge de l'enfant, défini par SOS VE International. Ce faisant, par les activités mises en œuvre à ce niveau, SOS VE Togo permet aux parents des enfants victimes d'exploitation sexuelle, d'améliorer leurs revenus et de développer des compétences permettant d'offrir à leurs enfants la stabilité, l'affection, la sécurité et les conditions nécessaires pour leur permettre de se développer et de développer leurs pleins potentiels dans un environnement protecteur.

Quant à l'objectif 3 relatif à la rétention des filles à l'école et au développement de leurs capacités à devenir des acteurs de leur propre protection, il répond au principe premier de prise en charge en mettant les filles au centre de l'action, et répond également au deuxième objectif de la politique de protection de SOS VE International qui est d' : « aider les enfants à prendre conscience de leurs droits et du rôle actif qu'ils ont à jouer dans le domaine de la protection de l'enfant. ».

En outre, les activités planifiées et mises en œuvre sur le terrain dans le cadre du projet "*Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou au Togo*" sont en complémentarité avec d'autres interventions de protection de l'Enfant de SOS Villages d'Enfants Togo notamment celles du projet « Renforcement de la Famille » exécuté depuis 2017 dans 2 communautés (Kamina et Afeye Kpota) dans le district de l'Ogou.

Si les stratégies demeurent cohérentes avec les activités prévues, un problème d'incohérence est noté au niveau de la détermination de certains indicateurs dans le document du cadre de résultat du projet. En effet, certaines cibles à atteindre sont fixées à partir des données régionales au lieu des données de la zone du projet.

S'agissant de la cohérence externe du projet, elle est marquée par l'implication et la collaboration de plusieurs instances administratives dans le district d'Ogou et dans la région des Plateaux. En associant aux activités développées, les directions régionales de l'éducation, de la santé, de l'Action sociale, la police et le tribunal de deuxième instance d'Atakpamé, le projet participe au renforcement et à la complémentarité avec les interventions développées dans ces différents secteurs en matière de protection des enfants et de promotion de leurs droits. Le projet collabore également avec d'autres organisations de la société civile de la zone au sein d'une plateforme. Dans cette plateforme, les interventions et les données des unes et des autres sont régulièrement partagées réduisant ainsi les chevauchements et des doublons.

Ni les informations collectées dans la zone de mise en œuvre du projet, ni les documents exploités ne mentionnent d'autres interventions similaires couplant la prise en charge des victimes et la prévention

<sup>2</sup> Politique de protection de l'enfant SOS VE Internationale, page 4

<sup>3</sup> SOS villages d'enfants / la promesse d'une prise en charge par SOS, page 6

de l'exploitation sexuelle des enfants et orientées sur les mêmes groupes cibles. Certes, d'autres ONG à l'instar de ATBEF, CREJe, SOS VITA, PATHWAY, UCJG sont également présentes dans le district de l'Ogou et mènent des activités dans le domaine de la promotion de la santé sexuelle des enfants et jeunes mais leurs interventions sont complémentaires à celles du projet de SOS Villages d'Enfants Togo. *"Nos interventions ne chevauchent pas avec les activités de SOS Villages d'Enfants Togo car nous ne faisons pas la prise en charge, donc toutes les victimes que nous rencontrons nous les dirigeons vers SOS Villages d'Enfants Togo. .... Aucun risque de chevauchement n'existe entre le projet de SOS Villages d'Enfants Togo et nos interventions sur le terrain.....* , a affirmé le responsable de ATBEF Atakpamé.

### 7.3. Efficacité

Elle a été analysée à travers le niveau d'atteinte des résultats pour l'année 2020 et le premier semestre 2021 et le niveau d'exécution globale des activités planifiées.

#### 7.3.1. Niveau de progrès vers la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs

A mi-parcours, l'évaluation note une bonne progression du projet vers l'atteinte des objectifs. Un environnement favorable est créé par le projet dans la zone d'intervention qui a commencé par améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants, particulièrement des jeunes filles victimes d'exploitation sexuelle. Les trois résultats attendus du projet sont réalisés à des niveaux différents de manière satisfaisante après un an et demi de mise en œuvre du projet.

##### 7.3.1.1. Niveau de réalisation du résultat attendu I

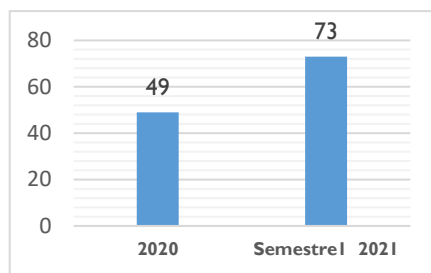
Le premier résultat attendu du projet est la : "Création d'un environnement protecteur pour les enfants/adolescents, en particulier les filles, contre les pratiques culturelles néfastes au sein des huit communautés ciblées"

Cinq indicateurs permettent de mesurer le niveau de réalisation de ce résultat. Les données issues de l'exploitation des rapports d'activités et de la collecte sur le terrain montrent que toutes les cibles prévues des indicateurs ont été atteintes voire dépassées à certains niveaux comme le montre le tableau A03 en annexe.

##### a. Nombre de cas d'exploitation sexuelle rapportés

Le projet a rapporté 49 cas signalés d'exploitation sexuelle des enfants en 2020 et 73 cas en 2021. Si le rapport a mentionné qu'il s'agit majoritairement de filles sans toutefois préciser le nombre. Les données montrent que plus de cas ont été signalés en 2021 (1<sup>er</sup> semestre), ceci pourra s'expliquer que les sensibilisations auraient renforcés les connaissances de la population et qui ont pris conscience du phénomène.

Le projet a prévu réduire le nombre de cas d'exploitation de 530 cas enregistrés en 2018 avant le démarrage des activités à 451 et 374 respectivement en première et deuxième année (2020 et 2021). Il s'observe une réduction de 91% en 2020 et 86% au 1<sup>er</sup> semestre 2021 dépassant largement la réduction d'entre 15 et 20% prévue par le projet.

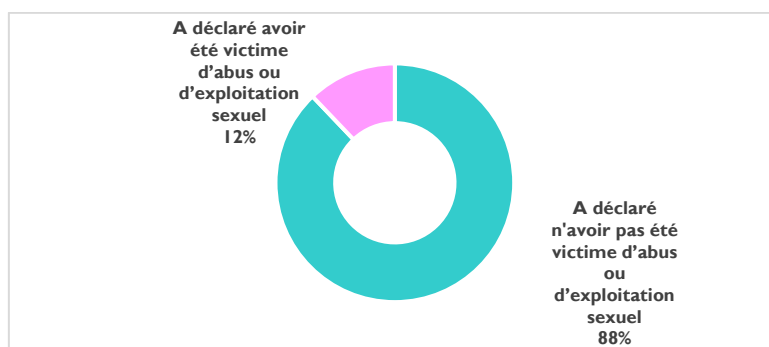


Source : Exploitation des rapports d'activités

A l'analyse, l'évaluation note que les données de référence utilisées, qui sont du niveau régional ne sont pas appropriées pour déterminer le niveau des indicateurs qui est lié à la zone de l'intervention du projet. Cette situation est liée au manque de données issues d'une étude de base réalisée dans la zone du projet. Ceci pouvait être corrigé si une révision des indicateurs avait été faite suite à l'enquête réalisée dans les écoles au démarrage du projet et que cette occasion avait été saisie pour faire une analyse situationnelle globale dans la zone du projet et un réajustement du projet avait été fait.

La mission a apprécié l'ampleur des cas d'exploitation sexuelle des enfants dans la zone du projet survenus au cours de la mise en œuvre. L'analyse a été faite par rapport au nombre de cas déclarés dans les ménages. Il a été demandé aux enfants dans les ménages s'ils ont une fois été victimes d'exploitation sexuelle au cours des deux dernières années précédant l'enquête. Les résultats de l'analyse du graphique 04 révèlent que 12% des filles interrogées ont affirmé avoir été victimes d'exploitation sexuelle. Notons que parmi les garçons enquêtés, aucun n'a déclaré avoir été victime d'exploitation sexuelle. Les plus âgées sont plus victimes que les moins âgées, car leurs proportions représentent 13,7%, pour les 15-18 ans et 6,7% pour les 10-14 ans. Les filles vivant en milieu rural ont plus déclaré avoir été victimes (16,2%) que celles vivant en milieu urbain (6,9%) selon tableau A20 en annexe.

**Graphique 04 : proportion de filles déclarant avoir été victimes d'exploitation sexuelle au cours des 2 dernières années**

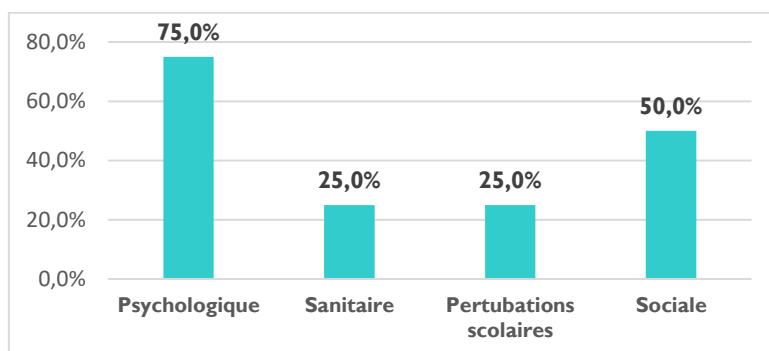


Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Les types d'exploitation sexuelle les plus survenus évoqués par les filles victimes sont le viol (50%), suivi de rapport sexuel forcé (25%), de rapport sexuel transactionnel (12,5%) et de mariage forcé (12,5%) selon le tableau A21 en annexe.

Les conséquences qui sont survenues chez les filles victimes sont de diverses formes représentées dans le graphique 05. Il s'agit principalement des conséquences psychologiques évoquées par 75% des filles victimes, des conséquences sociales (50%), des perturbations du cursus scolaire (25%) et des conséquences sanitaires (25%).

**Graphique 05 : proportion de filles selon les types d'exploitation sexuelle subits**



Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Les familles et les communautés ont subi des conséquences de ces cas d'exploitation sexuelle des enfants et généralement il s'est agi des situations conflictuelles entre les familles, des disputes dans les couples conduisant parfois à des séparations mais également la perte de la valeur de la famille vis à vis de sa communauté.

### **b. Mécanisme de protection de l'enfant en place**

Dans toutes les 9 communautés bénéficiaires du projet, il est observé qu'un mécanisme de protection de l'enfant est mis en place. Au sein de ces communautés, 07 CPE ont été nouvellement mis en place (Adougblan, Talo, Akparè, Okougnonhou, Gléi, Matékpo et Ilama) et 2 CPE ont été redynamisés (Kamina et Aféyé-Kpota). Cet indicateur est atteint voire dépassé car la prévision portait sur 8 communautés.

Si les mécanismes existent, leur fonctionnalité a été cernée par l'évaluation. Il ressort des données que sur les 9 communautés, tous les CPE fonctionnent mais leur niveau de fonctionnalité varie selon l'année de mise en place et également selon les contextes dans chaque localité. Ainsi, plus la mise en place du CPE a duré dans le temps, plus sa fonctionnalité est élevée. Les CPE dans les milieux urbains éprouvent des difficultés dans le fonctionnement à cause des activités des membres qui sont généralement des fonctionnaires par rapport aux CPE dans les milieux ruraux.

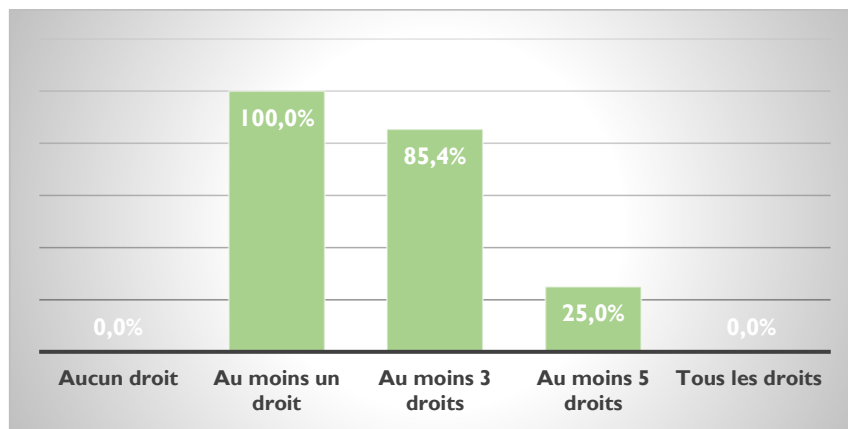
### c. Niveau de connaissance des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance chez les membres des CPE et les leaders communautaires

Il est rapporté qu'il a été formé en 2020, 135 membres de CPE comme prévu et dont 37% sont des femmes dans 8 communautés du projet à savoir Afeye kpota, Adougbelan, Kamina-Agbonou, Tal-Alafia, Gléï, Matékpo, Akparé et OKougnonhou.

Selon le rapport, ces membres ont été formés sur les droits de l'enfant, la dénonciation des abus et de l'exploitation sexuelle et le Code de l'Enfant et participent à la réalisation des activités de protection de l'enfance. Cette formation a permis également aux membres formés de prendre connaissance de la politique de protection de SOS Villages d'Enfants et se sont engagés à la respecter.

La mission d'évaluation a cherché à collecter le niveau actuel de connaissances des membres de CPE et leaders communautaires dans les 9 communautés sur les différents droits de l'enfant et les principes de protection de l'enfant. A cet effet, l'évaluation a porté sur 10 droits fondamentaux de l'enfant selon l'Unicef<sup>4</sup> à savoir Droit à la non-discrimination, Droit d'avoir un nom et une nationalité, Droit à la santé, Droit à l'éducation, Droit aux loisirs, au jeu et au repos, Droit à la participation, Droit à une sphère privée, Droit d'être protégé contre la maltraitance, Droit de vivre avec sa famille ou les personnes qui s'occupent mieux de lui et Droit à des soins spécifiques en cas de handicap. Il ressort du graphique 06 que tous les acteurs communautaires formés enquêtés ont pu citer spontanément un droit de l'enfant et 85,4% ont cité au moins trois droits. Ils sont 25% à citer au moins 5 droits. Retenons qu'aucun enquêté n'a pu citer tous les dix droits considérés dans le cadre de l'évaluation. Les acteurs de sexe féminin sont dans l'ordre de 86,7% à citer au moins 3 droits contre 84,8% de sexe masculin. La connaissance d'au moins 5 droits est de 20% et 27,3% respectivement chez les femmes et chez les hommes. Les membres de CPE sont plus nombreux à connaître au moins 3 droits (92,9%) que les leaders communautaires (82,4%) conférer tableau A23 en annexe.

**Graphique 06 : Proportion des acteurs communautaires selon le nombre de droits des enfants connus**



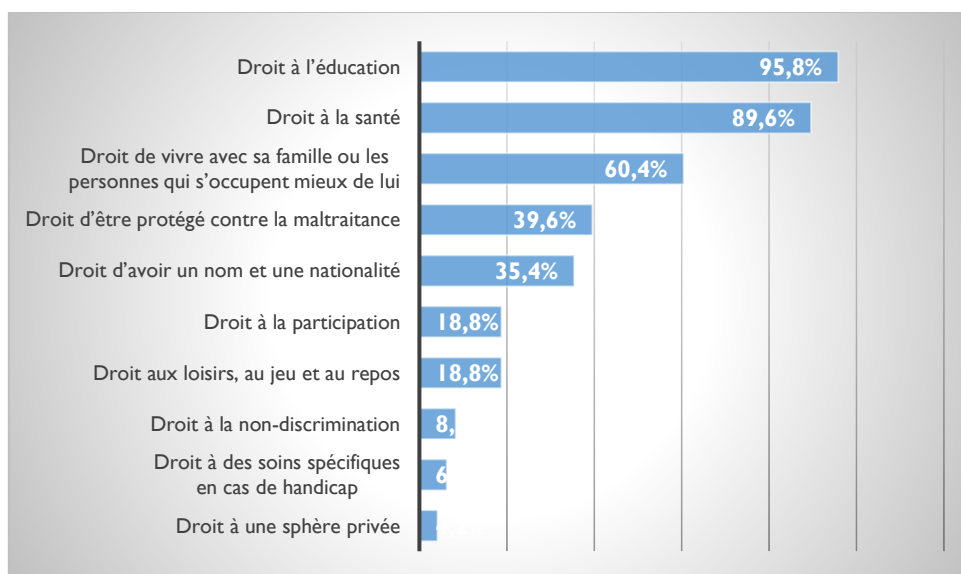
Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Parmi les droits des enfants, trois sont plus connus par les membres de CPE et leaders communautaires interrogés sur le terrain. Il s'agit du droit à l'éducation (95,8%), droit à la santé (89,6%) et droit de vivre avec sa famille (60,4%). Les droits les moins cités sont : droit à une sphère privée (4,2%), droit à des soins spécifiques en cas de handicap (6,3%) et droit à la non-discrimination (8,3%). Pour la suite, le projet devra mettre plus d'accent sur ces droits méconnus dans les sensibilisations.

<sup>4</sup> <https://www.childsrightrights.org/documents/sensibilisation/fiches-pedagogique/convention-illustree.pdf>



**Graphique 07 : Proportion des acteurs communautaires selon leur connaissance des droits des enfants**



Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

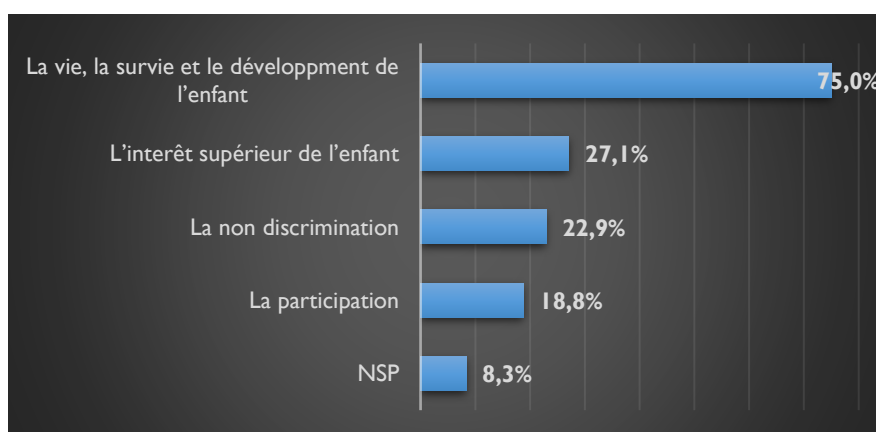
Par rapport aux principes de protection de l'enfant, les données de terrain affichées dans le tableau ci-après font voir qu'aucun acteur communautaire formé enquêté n'a pu citer tous les 4 principes de l'enfant sur lesquels a porté l'évaluation. Néanmoins, 9 acteurs sur 10 ont pu citer au moins un principe et 43,8% ont cité au moins de 2 principes connus. Pour ceux qui ne connaissent aucun principe, ils sont 8,3%.

Aucun principe	Au moins un principe	Au moins 2 principes	Tous les principes
8,3%	91,7%	43,8%	0,0%

Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Le principe portant sur "La vie, la survie et le développement de l'enfant" est plus connu car 75% l'ont cité. Les autres principes sont moins cités : L'intérêt supérieur de l'enfant (27,1%) ; La non discrimination (22,9%) et la Participation (18,8%) selon le graphique 08.

**Graphique 08 : Proportion des acteurs communautaires selon leur connaissance des principes des enfants**



Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Que ce soit sur les droits de l'enfant et les principes de protection de l'enfance, la mission constate que le niveau de connaissance des acteurs communautaires formés est relativement moyen. Le recyclage régulier est nécessaire.

#### **d. Niveau de connaissance des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance chez les Super nagan**

La connaissance de 16 super nagan ont été renforcées par le projet à travers leur formation en 2020. Et comme prévu, 2 super nagan par localité ont été identifiées et formées dans chacune des 8 communautés initiales. Celles-ci ont bénéficié d'un recyclage sur la même thématique en 2021.

Ilama, la 9<sup>e</sup> communauté était un prolongement de Okougnonhou, et par conséquent, les super nagan n'ont pas été identifiées et formées au moment de la session de formation qui a eu lieu du 20 au 22 octobre 2020.

De l'entretien organisé avec 9 super nagan, il ressort que chacune reconnaît avoir été formée par SOS VE Togo sur la prévention, le mentorat et le soutien des enfants/jeunes victimes d'abus sexuels et que cette formation leur permet dans leur communauté, de protéger les enfants en leur donnant des conseils, en faisant l'écoute, la sensibilisation, le référencement ainsi que le suivi.

S'agissant spécifiquement de leur connaissance des droits et des principes de protection de l'enfant, la plupart des super nagan interrogées ont pu mentionner des droits tels que le droit à la vie, à la santé, à l'éducation, à la parole et au nom. Toutefois, aucune super nagan n'a pu citer tous les 10 droits de l'enfant. Relativement à la protection de l'enfance, les principes sont peu connus par les super nagan comparativement aux droits de l'enfant.

Cette approche de super nagan développée fait la particularité de ce projet. Sa portée dans les communautés est marquée par une proximité qui s'est créée facilement entre les enfants et celle-ci. Beaucoup d'enfants qui avaient des difficultés d'aller vers leurs parents en cas de problèmes ont désormais des répondants pour les écouter, leur donner des conseils et les accompagner.

Par cette approche, le projet a identifié les femmes dans la communauté et qui ont été renforcé. Ces femmes disposent désormais des notions sur le concept de genre et d'égalité des sexes et les droits fondamentaux des enfants. Elles disposent de capacités sur le leadership féminin et adoptent des comportements protecteurs envers les enfants dans leurs communautés respectives afin de prévenir les abus sexuels et l'exploitation des filles. Les entretiens organisés dans la zone du projet révèlent que ces super nagan sont devenus populaires et sollicitées régulièrement par les parents et surtout les enfants pour régler tous les problèmes liés à l'exploitation sexuelle. Les extraits suivants sont tirés des déclarations de super nagan rencontrées au cours de l'évaluation :

*Je sensibilise les enfants sous forme de conseils que ce soit en petits groupes ou qu'ils soient seuls. J'encourage ceux qui ont abandonné l'école de se lancer dans l'apprentissage. Moi-même dans mon foyer, j'essaie de pratiquer ce qu'on nous enseigne sur la gestion des conflits dans un foyer. Des fois avec l'aide du CVD, je règle les conflits entre couples et certaines mamans viennent vers moi pour m'exposer les problèmes de leurs enfants*

*Je suis comme un garde-fou pour la prévention de l'exploitation sexuelle. Je suis aux aguets des cas et je joue au rôle de gendarme ou police derrière les enfants. Je fais le suivi par appel téléphonique, par visite à domicile. Je milite pour la paix, l'harmonie entre couple et entre parents et enfants, et je fais recours à SOS pour la prise en charge au cas où une victime est détectée*

*Après ma formation j'organise des groupes de jeunes chez moi à la maison pour leur donner conseils et quand certains enfants ont besoin d'aides je les dirige vers SOS village Togo*

*En dehors de la cible du projet qui est de 14 à 18 ans, il y a des cas spécifiques que j'encadre moi même pour le suivi. J'ai accueilli un cas de victime chez moi à la maison pour le suivi et la réinsertion sociale des plus de 18 ans qui sont en difficultés*

**e. Niveau de connaissance des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance chez les Acteurs de l'action sociale et ONG partenaires**

S'agissant de l'indicateur sur le nombre d'acteur de l'action sociale et ONG partenaires qui ont accru leur connaissance sur les droits des enfants et protection de l'enfance, les rapports d'activités du projet appuyés des listes exploitées montrent qu'en 2020, au total 35 acteurs (69% de femmes) des ministères de l'action sociale, de la santé, de la sécurité (police et gendarmerie), de la justice (tribunal de deuxième instance d'Atakpamé) ainsi que des ONG ont bénéficié d'une formation sur le soutien moral et psychologique des enfants victimes d'exploitation sexuelle. Les acteurs, partenaires du projet rencontrés au moment de la collecte de données ont montré leur connaissance des droits des enfants.

**f. Prise en charge des cas**

Le volet prise en charge a été développé par le projet pour atténuer les diverses conséquences subies par les enfants victimes d'exploitation sexuelle. Cette prise en charge a consisté à assurer un soutien psychologique/psychosocial, médical, juridique et un appui à l'insertion scolaire et professionnelle aux enfants victimes et qui a contribué à minimiser les conséquences négatives sur la vie des enfants ayant été victimes d'une exploitation sexuelle. En effet, lorsque la question a été posée aux enfants victimes de savoir : « *Connais-tu SOS Villages d'Enfants Togo? Qu'est-ce qu'ils ont fait pour t'aider (prise en charge, suivi/réinsertion sociale, ...)* ? », les quatre différentes formes de prise en charge prévues par le projet ont été évoquées par ces victimes et ont permis de réduire les conséquences.

**✚ Prise en charge psychologique/psychosociale**

Les rapports d'activités indiquent qu'en 2020, treize (13) jeunes filles victimes ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale, basée sur des conseils, l'écoute et des consultations psychologiques dans les formations sanitaires. Egalement, 77 enfants ont bénéficié de conseils et du soutien psychologique et social au cours du 1er semestre 2021. Des données recueillies sur le terrain auprès des bénéficiaires ainsi que des acteurs communautaires de mise en œuvre du projet, il ressort qu'un soutien psychologique et social a été fait aux enfants victimes de l'exploitation sexuelle. Ces soutiens aux victimes se fait certes dans les hôpitaux mais également par les super nagan dans les différentes communautés tels que mentionné par la plupart des enfants victimes au cours des entretiens.

**✚ Prise en charge médicale**

L'activité de prise charge médicale a été basée sur des soins médicaux (analyses et médicaments) offerts aux jeunes filles victimes d'un abus sexuel au cours de la mise en œuvre du projet. Les rapports d'activités mentionnent qu'à mi-parcours, 41 jeunes filles (13 en 2020 et 28 au 1<sup>er</sup> semestre 2021) ont bénéficié du soutien médical respectivement en 2020 et au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Les enfants victimes d'exploitations sexuelles rencontrés sur le terrain ont affirmé avoir bénéficié d'un soutien médical grâce au projet. Ils ont bénéficié des analyses médicales comme des tests des IST-VIH/SIDA, de grossesses ; des médicaments ; etc., leur permettant de recouvrer la santé.

**✚ Appui à la réinsertion scolaire et professionnelle**

Il a été concrétisé dans les communautés bénéficiaires par des appuis aux victimes d'exploitation sexuelle pour leur permettre de retourner à l'école ou la signature de contrat d'apprentissage pour les extrascolaires. Les rapports d'activités font état qu'en 2020, 14 jeunes filles sexuellement exploitées et déscolarisées identifiées par les super nagan, les membres du CPE et du CVD dans 6 communautés de la zone d'intervention ont été accompagnées dans leur orientation et leur réinsertion professionnelle.

De plus, le rapport d'activités du 1<sup>er</sup> semestre 2021 mentionne que 16 filles qui avaient abandonné l'école ont été orientées vers une formation professionnelle tandis que 29 ont été soutenues pour retourner à l'école. De même, il est noté dans ce rapport que les 30 filles qui suivent une formation professionnelle sont celles qui ont été victimes d'exploitation sexuelle et qui sont tombées enceintes ou celles dont les familles n'ont pas les moyens de supporter les coûts de leur scolarité.

Les données issues du terrain font ressortir que sur un total de 11 enfants victimes d'exploitation sexuelle interrogées, 9 ont affirmé avoir bénéficié d'un appui financier de SOS Villages d'Enfants Togo dans le cadre du projet. Selon les déclarations des enfants victimes bénéficiaires, l'enveloppe financière reçue de SOS Villages d'Enfant Togo varie 20 000 et 40 000 F.

### **Soutien juridique**

Le rapport d'activités du 1<sup>er</sup> semestre 2021 révèle qu'un soutien juridique a été apporté aux familles des victimes. Effet, grâce au projet, des familles ayant des enfants victimes d'exploitation sexuelle ont été accompagnées par l'équipe de projet dans la facilitation des procédures judiciaires. Cette implication de SOS Villages d'Enfants Togo dans les démarches administratives au niveau du tribunal de deuxième instance d'Atakpamé a permis au projet de soutenir 3 jeunes filles victimes pour le dépôt des plaintes contre leurs agresseurs. Les difficultés n'ont pas manqué dans cet accompagnement, elles sont d'ordre communautaire et institutionnel. Au niveau communautaire, il s'agit des préventeurs socio-culturels qui sont plus favorables aux règlements l'amiables et à la préservation des liens familiaux que des poursuites judiciaires des auteurs. Au niveau institutionnel, l'influence de certaines autorités décourageant ou font abandonner les procédures judiciaires par certaines familles qui subitement arrêtent de collaborer avec le projet. Un acteur par exemple dans sa déclaration doigtait une autorité judiciaire dans ce sens en disant :

*...Oui beaucoup de blocages sur le terrain par rapport à l'accompagnement juridique car les autorités qui devraient encourager les parents à faire des poursuites pour des cas d'exploitation sexuelle sur leurs enfants mais c'est plutôt eux qui poussent les parents à des négociations à l'amiables.*

Des avantages sont tirés de la mise en œuvre de ce projet et portent particulièrement sur les prises en charge qui ont minimisé les conséquences négatives sur la vie des enfants ayant été victimes d'une exploitation sexuelle. Quelques témoignages recueillis chez certains enfants victimes et qui illustrent les différentes formes de prise en charge reçus dans le cadre de ce projet sont les suivants :

*.... C'est eux qui sont venus prendre en charge ma santé quand j'ai eu ce souci. Ils m'ont donné des conseils et m'ont accompagné financièrement et sur le plan éducatif. À la rentrée ils nous ont appelé et nous ont remis des dons de fournitures scolaires, le tissu pour la tenue scolaire et une somme de 20000 pour mon écolage." (Fille de 16 ans, élève, bénéficiaire du projet dans la localité de Akparé)*

*"Après qu'un homme a profité de moi sexuellement par force, SOS a pris soin de moi à travers les médicaments et les fournitures ils nous ont donné une somme d'argent qui s'élève à 40 000f pour le soutien". (Fille de 12 ans, élève, bénéficiaire du projet dans le canton de Akparé)*

*"Quand je suis ramenée, la maman (super nagan) a discuté avec ma mère puis avec moi et m'a amené à SOS. Ils m'ont amené à l'hôpital pour des tests de grossesses et de maladies. Le premier test de VIH était positif et on a refait et le résultat était négatif. J'ai été placé en apprentissage (tresse). Ma mère m'a amené en apprentissage et les gens de SOS étaient là pour la prise en charge. Ma mère, SOS, ont signé l'engagement mais il reste l'argent du contrat qui n'est pas encore versé". (Fille de 16 ans, apprenti, bénéficiaire du projet dans la localité de Kamina Agbonou)*

### **g. Besoins non satisfaits des enfants**

La collecte de données a abordé les besoins des enfants qui ont été satisfaits par le projet, mais également les besoins qui n'ont pas été satisfaits chez les enfants en particulier les plus vulnérables. Les données convergent vers la pauvreté des parents donc les besoins pour les soins de santé, la scolarisation ou l'apprentissage et les besoins alimentaires. De l'analyse faites des niveaux de connaissances des adolescents (e) sur la protection des enfants et les différents droits de l'enfant, il ressort que les besoins de renforcer davantage les sensibilisation et l'éducation de ceux-ci sur des thématiques spécifiques est nécessaire notamment la santé sexuelle et reproductive, l'empowerment et la capacité de décision.

### 7.3.1.2. Niveau de réalisation du résultat attendu 2

Cinq indicateurs sont définis pour mesurer le résultat 2 du projet : "Les pratiques parentales et les revenus de 640 familles sont améliorés".

Au regard des résultats issus de l'exploitation des rapports d'activités du projet, il ressort qu'à mi-parcours, deux (02) indicateurs sont réalisés à 100% et plus. Deux autres sont réalisés à 63,4% et 32,5%. Enfin, le dernier indicateur " Pourcentage de ménages avec des cas d'exploitation sexuelle d'enfants ayant une source de revenus" n'a pas été réalisé.

#### a. Nombre de ménages disposant d'un revenu plus stable pour s'occuper de leurs enfants

Même si la cible prévue pour 2020 n'a pas été du tout réalisée car l'activité de formation prévue n'a été organisée à cause de la COVID-19. Au premier semestre de 2021, l'activité a été réalisée et l'indicateur a atteint 100% et plus de réalisation en prenant en compte la cible de 2020 et celle de 2021 (545 prévue), car 842 ménages ont été renforcés.

Parmi les ménages renforcés, un échantillon a été tiré pour apprécier leur opinion sur la stabilité de leur revenu et si cela permet de s'occuper de leurs enfants. Ainsi, la question de savoir : "Disposez-vous actuellement d'un revenu plus stable pour s'occuper de vos enfants ?", les résultats de l'analyse du graphique 09 révèlent que 67% des enquêtés ont déclaré disposer d'un revenu stable pour s'occuper de leurs enfants, car beaucoup disent avoir augmenté ou diversifié leur AGR, faire plus de stocks. Quelques déclarations recensées sont présentées dans l'encadré suivant :

*Il y a le marché et je fais plus de recettes que quand je vendais le gombo sec ce qui fait que j'économise. par exemple avant je ne pouvais pas donner l'écolage de mes enfants à la rentrée. mais j'ai pu le faire cette année. J'ai pu aussi faire un stock de maïs pour nourrir ma famille*

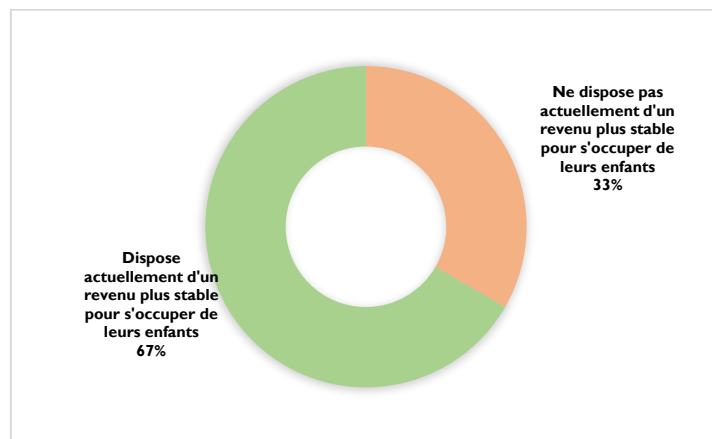
*Avec la diversité des activités, je gagne plus de bénéfices pour supporter mes enfants qu'avant.*

*"Avec les prêts j'achète des poissons à Nangbéto pour revendre au marché, il y a aussi du sodja et du maïs de mon champ que je vends*

*Grâce au stock, j'ai le produit à vendre à tout moment et j'arrive à subvenir aux besoins des enfants*

*Le bénéfice que je me fais est assez importante pour prendre en charge tous les besoins de mon ménage*

**Graphique 09 : Proportion des membres de GE disposant ou non d'un revenu stable pour s'occuper de leurs enfants**



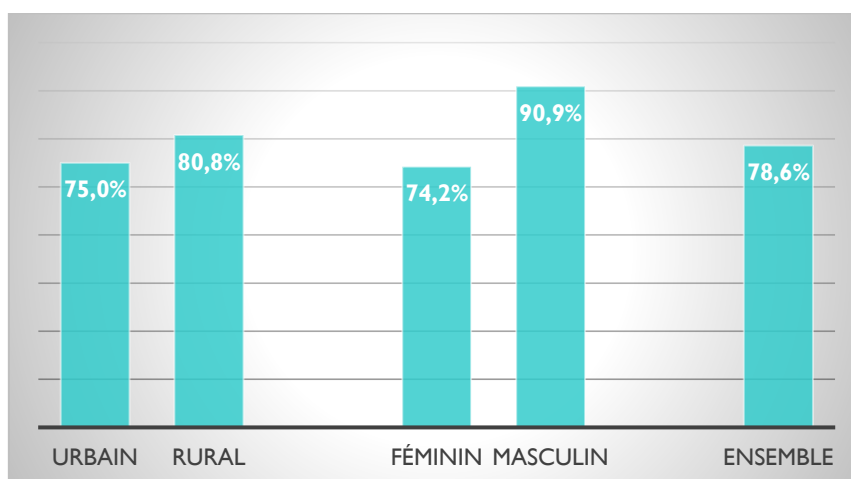
Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

### b. Nombre de ménages dont la capacité parentale a été améliorée

En 2020, l'activité de renforcement des 225 ménages prévue n'a pas été réalisée et selon le rapport d'activités 2020 pour cause de la situation sanitaire COVID-19 et elle a été reportée sur l'année 2021 mais jusqu'à la fin du 1er semestre 2021, la cible planifiée pour 2021 a été réalisée à 65% au premier semestre 2021.

Il en découle des données collectées sur le terrain que parmi les membres de GE enquêtés, 78,6% déclarent avoir reçu une formation sur la parentalité responsable (graphique 10). Les résultats montrent également que les membres de GE du milieu rural ont plus affirmé avoir été formés que ceux du milieu urbain (80,8% contre 75%). Les hommes également sont dans une proportion de 90,9% à déclarer être formé que les femmes interviewées (74,2%).

**Graphique 10 : Proportion des membres de GE déclarant avoir été formé sur parentalité responsable**



Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

### c. Nombre de groupes d'épargne (GE) en place

Plus de GE que prévus ont été mis en place par le projet à mi-parcours car au total, 40 GE (27 créés et 13 redynamisés) contre 32 prévus.

Les données de l'enquête terrain ont confirmé l'existence des GE dans les communautés et le nombre de GE varie d'une communauté à une autre. Ainsi, il a été recensé 07 GE dans la localité d'Akparè, 06 à Gléi et 01 à Talo Alafia comme le montre le tableau 02 suivant.

**Tableau 02 : Nombre de GE créés et redynamisés par localité**

Localité	Nombre total de GE	Nombre de GE créés	Nombre de GE redynamisés
Adougbélan	02	02	00
Akparè	07	07	00
Okougnonhou	03	03	00
Ilama	05	05	00
Gléi	06	06	00
Matékpo	03	03	00
Talo Alafia	01	01	00
Kamina	03	00	03
Aféyé-Kpota	10	00	10

Source : Données de la coordination du projet

Il ressort des informations collectées auprès des GE que chaque groupe compte au maximum 25 membres ; ce qui peut expliquer la variation du nombre de GE d'une localité à une autre.

## **Fonctionnalité des GE**

Si la mise en place des GE dans les communautés est une chose effective, leur fonctionnalité en est une autre. C'est en cela que lors de l'enquête terrain, il a été cherché à savoir le niveau de fonctionnalité des GE à travers la régularité des réunions, la fonctionnalité des organes, la prise de décision et la participation des membres. Il ressort des données que dans la majorité des GE, les réunions sont régulièrement organisées, mais des témoignages font état de l'irrégularité de quelques fois des membres. Dans ces groupes des pénalités sont instituées pour sanctionner les absences (par exemple paiement de 100 FCFA par absence dans certains GE).

Dans les GE, différents organes sont mis en place pour assurer un bon fonctionnement. Il s'agit de : Présidence, Trésorerie, Secrétariat et détenteur de la clé de la caisse. A l'analyse des données, ces différents organes jouent réellement leur rôle dans presque tous les GE visités en témoignant certains responsables d'organes rencontrés :

*Oui chacun joue son rôle et tout le monde assume sa responsabilité  
"Oui, le président veille sur le groupe, ... le secrétaire remplit les carnets sans problème, enregistre tous et rend compte, ... le trésorier aussi compte l'argent au vu de tous et garde bien l'argent ... et les détenteurs de clé aussi jouent pleinement leur rôle"*

Certes, les responsables des organes sont disponibles pour le fonctionnement des GE, mais il est relevé qu'à cause des occupations des uns et des autres, ils délèguent parfois leur responsabilité à d'autres personnes comme on pouvait le comprendre dans ces déclarations de responsables :

*Oui, eux ils sont toujours présents même en cas d'absence ils préviennent pour qu'on puisse les remplacer dans leur tâche  
Oui car chaque dirigeants arrivent à se donner et à jouer effectivement à leur tâche dédiée au cas où l'un n'est pas là il demande permission pour son poste et délègue une autre personne*

Dans tous les GE visités, les témoignages font état de la prise de décision basée sur la concertation des membres et le respect de ces décisions par l'ensemble.

*On se concerta entre nous et chacun fait des propositions et ça la fin on décide ensemble  
Les décisions prises par le bureau sont toujours respectées par les membres.*

### **d. Nombre de parents formés à la parentalité responsable**

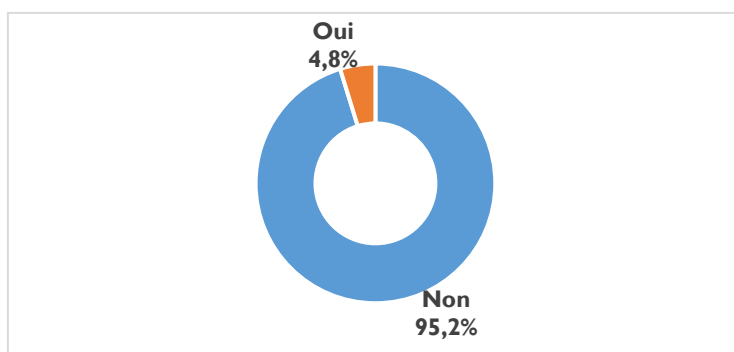
En 2020, 17% de parents membres de GE ont été formés sur la parentalité responsable, car alors qu'il était attendu 206, seulement 35 ont été formés. Par contre, plus de parents ont été formés en 2021 puis que 290 ont été formés contre 264 prévus soit une réalisation de 100% et plus.

Parmi ces membres de GE interrogés, 78,6% affirment avoir reçu une formation sur la parentalité responsable. Un membre de GE rencontré dans la localité de Ilima dans le canton de Akparé spécifie à cet effet : ... la formation a porté sur comment bien jouer nos rôle de parent, par exemple écouter l'avis de nos enfants dans le foyer ....

### **e. Pourcentage de ménages ayant des cas d'exploitation sexuelle d'enfants et disposant d'une source de revenus**

Dans les rapports d'activités exploités, il manque des informations sur le niveau de réalisation de cet indicateur. Néanmoins, il a été collecté sur le terrain, les données relatives aux ménages ayant déclaré avoir un cas d'exploitation sexuelle d'enfant et disposant d'une source de revenu. L'analyse des données du graphique 11 révèlent que parmi les 48 ménages visités, 2 ménages (soit 4,8%) ont déclaré qu'un de leurs enfants a une fois été victime d'une exploitation sexuelle au cours des deux dernières années. Parmi ceux-ci, un ménage a mentionné qu'il dispose d'une source de revenu.

**Graphique 11 : Proportion des membres de GE déclarant qu'un de leurs enfants a une fois été victimes ou non d'une exploitation sexuelle au cours des 2 dernières années ayant précédé l'enquête**



Source : Données terrain, Évaluation à mi-parcours

### 7.3.1.3. Niveau de réalisation du résultat attendu 3

Le résultat 3 du projet (Le maintien des élèves dans le cursus scolaire et l'intégration sociale et professionnelle des jeunes non scolarisés sont assurés afin de réduire le risque d'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.

Ce résultat est atteint à travers 3 indicateurs. Les rapports d'activités ne mentionnent pas de données sur ces indicateurs sauf l'indicateur 3 (Nombre de cas de grossesses signalés) où il été rapporté 28 cas de grossesses signalés en 2021 contre 11 cas notifiés en 2020, signifiant une augmentation de cas de grossesses enregistrés dans les écoles.

La collecte de données sur le terrain a permis de disposer des statistiques au niveau des 10 écoles ciblées par le projet. Il ressort de l'analyse de ces données des statistiques scolaires fournies par les écoles visitées montrent que sur l'ensemble des 10 écoles bénéficiaires du projet, il y a eu une augmentation des cas de grossesses. Le tableau A08 en annexe montre qu'en 2019, année précédant le démarrage du projet, au total 44 cas de grossesses ont été dénombrés dans l'ensemble des 10 écoles ; ce nombre est passé à 57 en 2020 puis à 67 en 2021. En voyant l'évolution du nombre de cas de grossesses, le projet semble n'avoir pas permis de réduire le phénomène. Cette situation d'augmentation des cas enregistrés dans les écoles semble se justifier par divers facteurs notamment ceux liés à l'effet de l'évolution technologique, d'insuffisance de contrôle parental sur les enfants, de l'influence des paires. Un acteur de la société civile rencontré déclarait a raconté ceci à l'équipe de mission :

"..... Aujourd'hui dans les lycées et collèges et même dans les écoles primaires, les élèves veulent à tout prix expérimenter le sexe...j'ai eu du mal à écouter certaines jeunes filles entretenues dire « porter aujourd'hui une grossesse c'est normale et si l'autre a fait cela, pourquoi pas moi, faire un enfant au bas âge te libère.....".

Un directeur de collège fait des témoignages sur les comportements des jeunes en ces termes :

"Toutes les filles veulent avoir des androïdes aujourd'hui. Elles sont capables de se donner aux hommes pour satisfaire leur besoin. .... Les parents, compte tenu de leur pauvreté n'arrivent plus à contrôler leurs filles qui ont plus d'ambitions qu'eux".

Au vu de l'évolution du nombre de cas de grossesses précoces en milieu scolaire, le projet devra continuer par renforcer les mécanismes de sensibilisations, les clubs de santé dans les établissements scolaires.

Certes, dans l'ensemble, les statistiques montrent une augmentation des cas de grossesses mais il est observé une diminution de cas au niveau de certaines écoles, c'est le cas par exemple du Lycée de Gleil où les cas de cas de grossesses sont passés de 10 à 7 respectivement en 2019 et 2020 puis à 5 en 2021.

Même si les statistiques des écoles ne montrent pas une réduction des cas de grossesses, des témoignages des différents acteurs rencontrés dans les communautés bénéficiaires ainsi que des



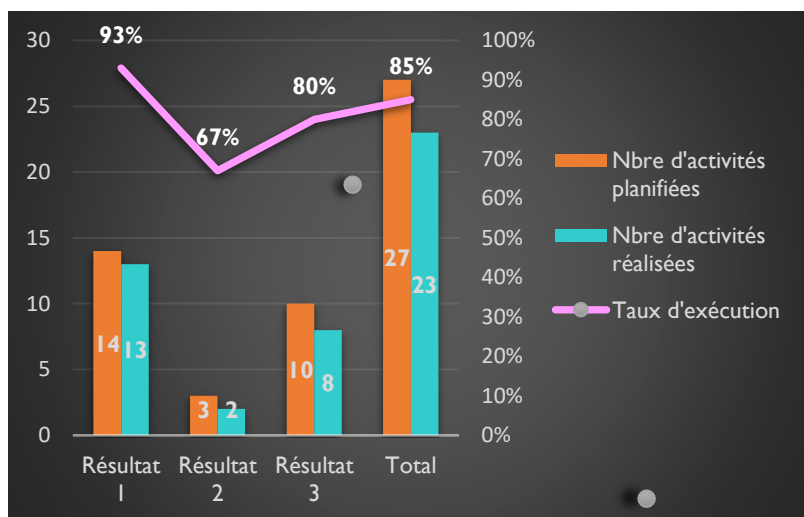
partenaires du projet, il ressort qu'à mi-parcours des changements positifs s'observent en ce qui concerne des connaissances des adolescents filles comme garçons sur les grossesses précoces et leurs conséquences et comment les éviter. D'autres témoignent la diminution de cas de grossesses dans certaines écoles. Une sélection de déclarations enregistrées justifiant les points de vue des acteurs rencontrés est présentée dans l'encadré suivant :

"Avant les filles tombaient beaucoup enceinte. Mais grâce au projet, le nombre de cas de grossesses a diminué et la directrice du CEG même en témoigne" (Une super nagan dans le canton de Djama)  
 "Un grand changement s'est remarqué surtout dans les villages environnants. Au cours de ces deux dernières années, les cas de grossesse précoces ont diminué" (Un formateur de club dans une école)  
 "Il n'y a plus de cas de grossesse depuis le club est créé parce qu'il n'a plus des combats ou des disputes entre les filles à cause d'un garçon ou d'un professeur suite aux sensibilisations faites par le club." (Un élève dans une école de la zone)

### 7.3.2. Taux global d'exécution des activités

En résumé, le taux d'exécution des activités programmatiques à mi- parcours est 85% (graphique 12). En effet, l'efficacité dans la mise en œuvre des différentes activités planifiées à mi- parcours est marquée par la réalisation de 13 activités sur 14 planifiées sous le résultat 1, de 2 activités sur 3 planifiées sous le résultat 2 et de 8 activités réalisées sur les 10 prévues sous le résultat 3. Le détail de la réalisation des activités planifiées à mi-parcours se présente dans le tableau A09 en annexe.

**Graphique 12 : Taux d'exécution des activités par résultat attendu à mi-parcours**

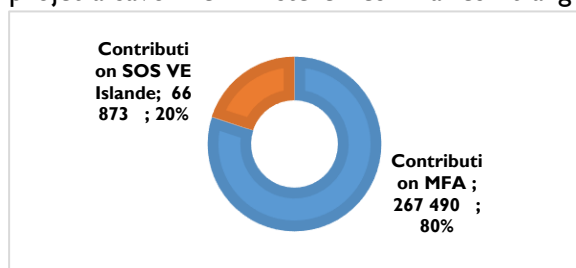


Source : Données de l'exploitation des rapports d'activités

## 7.4. Efficience

### 7.4.1. Performance d'exécution budgétaire

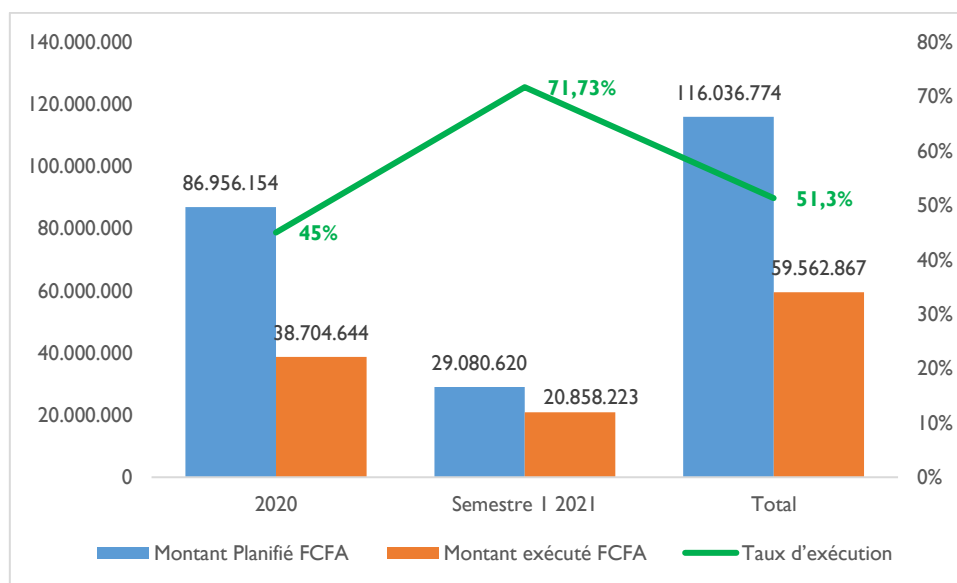
Elle est marquée par la mise à la disposition, du financement par les deux partenaires financiers du projet à savoir le Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande et SOS Villages d'Enfants Islande. Les différentes sources exploitées indiquent que sur le budget total du projet qui est 334 363 Euro (219 327 750 FCFA), le Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande contribue à hauteur de 80% soit 267 490 euro (175 462 200 FCFA) et SOS Villages d'Enfants Islande 20% ce qui équivaut 66 873 euro (43 865 550 FCFA).



Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Le Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande a déjà décaissé en trois tranches la totalité de sa contribution soit 267 490 euro. SOS VE Islande également a décaissé la totalité de ces 20% comme contribution. Sur les 116 036 774 FCFA (176897 euro) planifiés et décaissés pour l'exécution des activités de la première année (2020) et du premier semestre de la deuxième année, l'utilisation des ressources financières a atteint un taux faible de 51,3% à mi-parcours dont 45% en première année et 71,7% au premier semestre de la deuxième année comme le montre le graphique 13 suivant :

Graphique 13 : Montant planifié et décaissé, taux d'exécution



Source : Données de la coordination du projet

Ce niveau moyen d'exécution budgétaire s'expliquerait d'abord par la lourdeur administrative en lien avec les procédures de passation des marchés au niveau de SOS VE Togo, ensuite le démarrage tardif du projet. Par ailleurs, la situation de la COVID-19 a entraîné une réduction des dépenses au niveau de certaines activités qui ont été réalisées en ligne suite à la réorientation des stratégies au lieu de les organiser en présentiel comme prévu. De la même manière, certaines activités ont été reportées et non réalisées au cours de la période évaluée. Il s'agit de l'organisation d'une journée d'échange d'expériences de 16 super nagan sur leurs activités, l'organisation de groupes de soutien aux parents, l'organisation d'un concours d'excellence et la promotion du leadership féminin par le biais de "Girls in Commandement".

### **7.4.2. Analyse des lignes budgétaires**

Au niveau des dépenses sur certaines lignes, le rapport de 2020, le poids des salaires dans le budget exécuté, a légèrement dépassé ce qui est prévu. Cette situation est expliquée par l'application de la grille de salaire de SOS village d'enfant du Togo, obligeant à payer un Assistant de projet à 10 471 euro au lieu de 9 869 euro prévu. Il en était de même pour 2 travailleurs sociaux budgétisés à 7 341 euro pendant qu'ils ont été payés à 8 352 euro. Malgré ces dépassements, l'exécution budgétaire n'a entraîné aucun dépassement de ligne de plus de 10%.

La réalisation des activités telle que planifiées a été perturbée par la situation de COVID-19. Même si on note de manière générale que plusieurs activités prévues ont été exécutées, des retards ont été enregistrés à plusieurs niveaux entraînant le report d'un certain nombre d'activités. Ainsi en 2020, 2 activités sous le 2<sup>e</sup> résultat et 4 activités sous le résultat 3 ont été décalées à cause particulièrement du contexte sanitaire lié à la COVID-19. Pour le 1<sup>er</sup> semestre de 2021, au total 3 activités ont été reportées dont 2 sous le résultat 1 et la seule activité prévue sous le résultat 2.

Le montant total attendu pour couvrir la réalisation de toutes les activités au cours de la première année et le premier semestre de la deuxième année est 116 036 774 FCFA. L'analyse au niveau des activités programmatiques montre que le niveau de réalisation des activités planifiées est de 85% car sur les 27 activités planifiées à mi-parcours, 23 sont réalisées. Si le taux d'exécution des activités programmatiques est de 85% et que l'exécution budgétaire est de 51,3%, ceci suppose que moins de ressources ont été utilisées pour réaliser plus d'activités. Il transparait un élément de bonnes dépenses donc l'efficacité dans la mise en œuvre. L'efficacité serait réalisée sur les activités suivantes :

- L'organisation des sensibilisations par les acteurs communautaires où le budget prévu pour réaliser 19 sensibilisations dans 8 communautés a été utilisé pour réaliser plus de sensibilisations (70) et plus de communautés (9) ;
- L'accueil des filles victimes en maison de transit, sur ce plan les bénéfices réalisés sont liées à situation de COVID-19 car le nombre de jours prévu pour le séjour dans les maisons de transit est écourté ;
- L'appui à l'accompagnement médical, psychologique et juridique des filles victimes d'exploitation sexuelle ;
- La formation de 264 parents sur la discipline positive et la parentalité responsable (les ressources mobilisées ont permis de former 290 parents sur 264 prévues dans les communautés).

### **7.4.3. Gestion rationnelle des ressources humaines et matérielles**

Les données disponibles montrent que peu des ressources sont utilisées au cours de la mise en œuvre des activités pour produire plus de résultats.

En effet, s'agissant des ressources humaines, le projet a mobilisé 3 personnes à plein temps dont 1 coordonnateur et 2 agents de terrain. Alors que le coordonnateur du projet assure la gestion administrative, financière et le suivi-coordination des activités du projet, les 2 agents de terrain ou animateurs, exécutent les activités d'appui technique aux acteurs dans les communautés et le suivi. Ces derniers se sont répartis les zones et en moyenne 04 à 05 communautés sont à la charge d'un animateur. Les charges de travail semblent inadéquates avec le nombre d'animateurs du moment où pour couvrir efficacement la zone et le paquet d'activités, des heures supplémentaires sont généralement faites par les animateurs, ce que ces derniers ont confirmé à la mission d'évaluation. Le système de gestion des projets à SOS Villages d'Enfants Togo, qui consiste à faire intervenir ponctuellement les autres membres du personnel administratif, financier, logistique et d'appui sur tous les projets a profité au projet dans sa mise en œuvre au cours de cette phase et a contribué à maximiser les résultats avec peu de ressources humaines directement engagées.

La mission d'évaluation note également, une bonne utilisation des ressources humaines locales avec la sollicitation à moindre coûts, du personnel des services partenaires (DRS, DRE, DRPAS et DPAS,

police ainsi que du tribunal de deuxième instance d'Atakpamé) ; la mobilisées des membres des CPE, club santé, Super Naga, formateurs et enseignants, etc...pour appuyer le travail sur le terrain.

S'agissant des ressources matérielles, il a été acquit et utiliser au total deux (02) motos pour les déplacements des animateurs et un ordinateur portable. Ces matériels ont servi pour la coordination et à la réalisation des activités planifiées pour aboutir aux résultats obtenus

Même si les ressources mobilisées particulièrement dans le cadre du projet, paraissent peu sur le plan quantitatif, elles ont néanmoins permis au projet de réaliser de manière globale les résultats prévus.

## 7.5. Effets de l'intervention

Les approches super nagan, Comités de Protection de l'Enfant (CPE), clubs de santé et droits sexuels et Groupes d'Épargne (GE) ainsi que des sensibilisations sont développées dans le cadre du projet "Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, en particulier des filles dans le district de l'Ogou, Togo" et devront permettre d'améliorer la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants et adolescents, en particulier, les jeunes filles, victimes d'exploitation sexuelle.

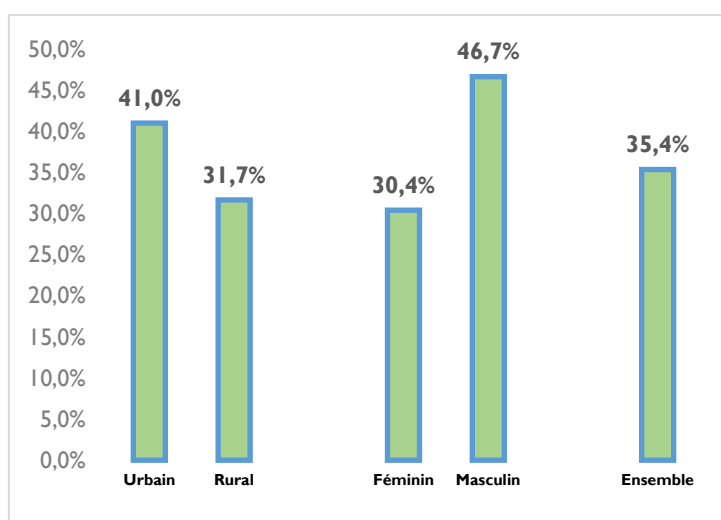
A mi-parcours, les constats relevés en termes de changements significatifs dans la prévention et le contrôle de l'exploitation sexuelle des enfants dans les localités bénéficiaires du projet étendus au district de l'Ogou sont relatifs aux connaissances et perceptions sur les droits des enfants et les principes de protection de l'enfant, les types d'exploitation sexuelle ainsi que leurs conséquences ; aux attitudes et comportements des parents et de la population en termes de dénonciation des cas d'exploitation sexuelle d'enfants. Le changement est en outre remarqué au niveau des capacités économiques des familles membres de GE.

### ➤ **Changements au niveau des connaissances et perceptions sur le phénomène d'exploitation sexuelle des enfants**

Les changements à ce niveau concernent la maîtrise des différents droits et principes de protection de l'enfant ainsi que les types et les conséquences de l'exploitation sexuelle acquise dans les communautés suite aux différentes activités de sensibilisation développées par le projet.

Au niveau des ménages, la mission d'évaluation note à mi-parcours, que les parents disposent des connaissances sur les droits et les principes de protection de l'enfant. Les données contenues dans le tableau A10 en annexe montrent que 96,1% des parents connaissent au moins un droit de l'enfant et plus de la moitié (51%), au moins trois droits. Selon le sexe, le niveau de connaissance d'au moins trois droits est de 53,3% chez les hommes et 50% chez les femmes et enfin 16,7% des hommes ont pu citer au moins 5 droits contre 12,5% des femmes. La différence entre les deux groupes n'est pas significative au seuil de 5% montrant ainsi que le sexe n'influence pas le niveau de connaissance des droits de l'enfant ( $\text{Khi-deux}=0,310$ ,  $\text{ddl} = 1$ ,  $p = 0,577$ ). Chez 35,4% des parents, ces connaissances sont acquises il y a de cela deux ans, ce qui correspond aux deux premières années de mise en œuvre du projet et plus d'hommes (46,7%) que de femmes (30,4%) l'ont déclaré (graphique 14). En rapport avec les principes de protection de l'enfant, 34,3% des parents n'en connaissent aucun et 21,6% connaissent au moins 2 ; aucun parent ne connaît tous les 4 principes de l'enfant. Les hommes semblent mieux connaître les principes que les femmes car 33,3% des hommes ont pu citer au moins 2 droits contre 16,7% des femmes (tableau A12 en annexe). Ils sont 44,8% à déclarer avoir acquis cette connaissance au cours des deux dernières années correspondant à la période de mise en œuvre du projet (tableau A13 en annexe).

**Graphique 14 : Proportion des parents ayant acquis la connaissance des droits au cours de la mise en œuvre du projet**



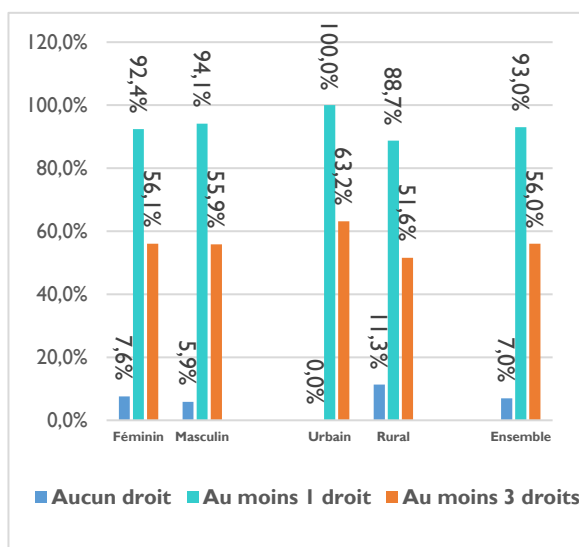
Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

L'amélioration des connaissances est également notée chez les enfants interrogés dans les ménages. Ils sont dans l'ordre de 93% (92,4% chez les filles contre 94,1% chez les garçons) à connaître au moins un droit des enfants et 56% (56,1% chez les filles contre 55,9% chez les garçons) connaissent au moins 3 droits selon le graphique 15. Les enfants rencontrés en milieu urbains semblent disposer plus de connaissances que ceux en milieu rural (100% contre 88,7%). Le milieu de résidence influence sur la connaissance des droits de l'enfant au seuil de 5% (Khi-deux = 4,613, ddl = 1,  $p = 0,032$ ). Notons qu'aucun enfant n'a pu citer tous les 10 droits de l'enfant (tableau 14 en annexe). Au sein des enfants qui connaissent les droits, 24,7% affirment détenir cette connaissance au cours des deux dernières années précédant l'enquête ce qui correspond à la période de mise en œuvre du projet. Parmi eux, 26,2% sont des filles et 21,9% les garçons (tableau A15 en annexe).

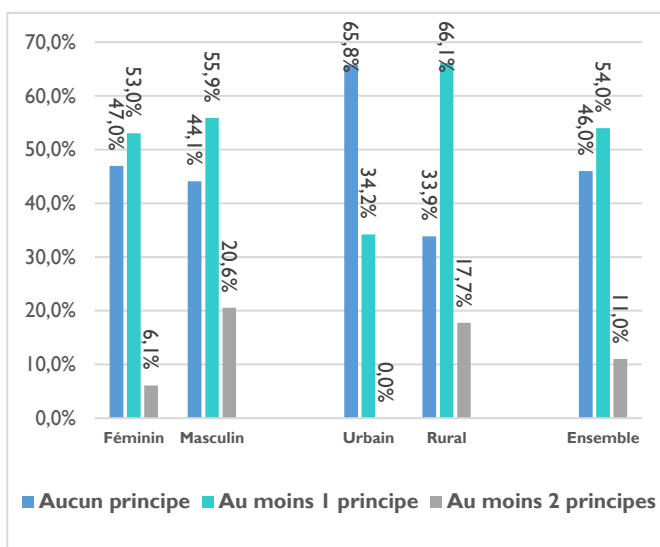
Par rapport aux principes de protection de l'enfant, 46% des enfants interrogés ne connaissent aucun principe et 11% dont 6,1% de filles et 20,6% de garçons ont pu citer au moins 2 principes (graphique 16). La connaissance des principes est acquise chez 43,4% des enfants au cours des deux dernières années précédant l'enquête ce qui correspond à la période de mise en œuvre du projet et le niveau est de 45,7% chez les filles contre 38,9% chez les garçons (tableau A17 en annexe).

Que ce soit chez les parents et chez les enfants, la connaissance des droits de l'enfant paraît meilleure que la connaissance des principes de protection de l'enfant. Par rapport à l'acquisition des connaissances intervenue cours des deux dernières années précédant l'enquête donc correspond à la période de mise en œuvre du projet, de manière générale, elles sont plus accrues pour les principes de protection de l'enfant que pour les droits de l'enfant.

**Graphique 15 : Proportion des enfants selon leurs connaissances des droits**



**Graphique 16 : Proportion des enfants selon leurs connaissances des principes**



Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Par rapport aux types d'exploitation sexuelle et leurs conséquences, les connaissances se sont améliorées au sein des communautés bénéficiaires. En effet, la majorité des parents ainsi que des enfants interrogés connaissent au moins un type d'exploitation sexuelle pour en avoir cité respectivement à 97,1% (95,8% de femmes et 100,0% d'hommes) et 95% (100,0% de filles et 85,3% de garçons). Au niveau de la connaissance sur les conséquences de l'exploitation sexuelle des enfants, 95,1% des parents dont 94,4% de femmes et 96,7% d'hommes ; 95% des enfants (100,0% de filles et 85,3% de garçons) interrogés ont augmenté leur connaissance pour avoir évoqué une ou plusieurs conséquences (tableaux A18 et A19 en annexe).

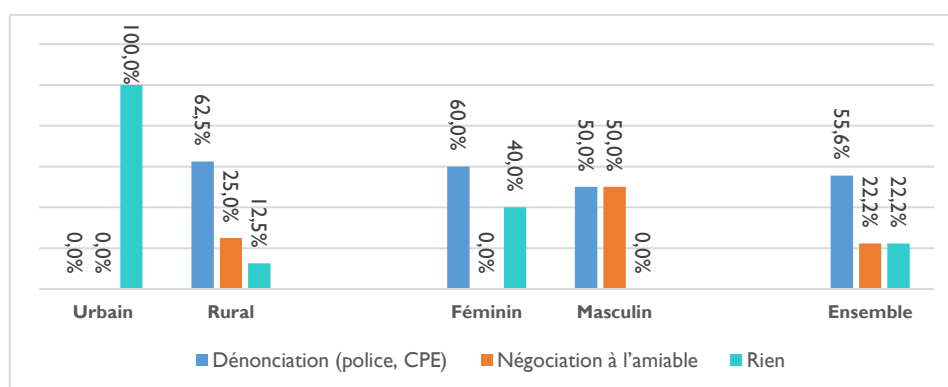
### ➤ **Changements au niveau des attitudes et comportements/pratiques**

De plus en plus dans les communautés, les changements d'attitudes et de comportements se font remarquer en témoigne le contenu des rapports d'activités mais également les résultats de l'enquête sur le terrain. Les cas d'exploitation sont de plus en plus rapportés au sein de la population passant de 49 cas en 2020 à 73 au 1<sup>er</sup> semestre 2021. L'augmentation des cas rapportés ne traduit pas nécessairement plus de cas d'exploitation sexuelle sur les enfants dans les communautés mais plutôt serait le résultat des dénonciations de plus en plus des cas. Les actions de sensibilisation ont certainement augmenté le niveau de connaissances des familles et entraîné une prise de conscience au sein de la population par rapport aux conséquences du phénomène de l'exploitation sexuelle et la nécessité de signaler les cas et dénoncer les auteurs.

L'une des valeurs ajoutées du projet serait le fait que grâce à l'intervention, l'on se rend compte que les cas d'abus sexuels sur les enfants étaient abondants dans les familles mais très peu rapportés et sous-estimés.

Le changement d'attitudes et de comportement de la population face aux cas d'exploitation sexuelle d'enfants apparaît dans les données collectées sur le terrain au cours de l'évaluation. Lorsque la question a été posée aux parents des enfants ayant subi un cas d'exploitation à savoir "Qu'aviez-vous fait ?" : parmi les parents ayant répondu, 55,6% dont 60% de femmes et 50% d'hommes ont affirmé avoir dénoncé auprès d'une institution en place (justice, police, gendarmerie, CPE) d'après le graphique 17.

**Graphique 17 : proportion des parents victimes selon l'attitude et le comportement adopté quand ils ont été victime d'exploitation sexuelle**



Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Chez les enfants ayant été victimes d'exploitation, ils sont 50% (toutes des filles) à avoir adopté des comportements de dénonciation lorsqu'ils avaient été abusés en informant leurs parents (tableau 03). La déclaration suivante d'une victime rencontrée illustre le comportement de dénonciation adopté par celle-ci :

"Je suis un enfant sans défense et qui ne connaît rien. Je suis revenu informer ma maman que c'est ce que le monsieur m'a fait. Maman a informé les CPE, super nagan et la gendarmerie..."

Cependant, le changement de comportement tarde chez certains notamment 22,2% des parents, toutes des femmes et 50% des enfants toutes des filles ont déclaré n'avoir rien fait et 22,2% des parents, tous les hommes disent avoir négocié à l'amiable ; d'où la nécessité que les actions de sensibilisations se poursuivent dans la zone du projet pour amener ces catégories de personnes au changement durable de comportement.

Ces données traduisent les réalités socio-culturelles dans les communautés car généralement dans la culture, les femmes ont tendance à garder secret lorsqu'une situation d'exploitation sexuelle de leur fille survienne sous prétexte de préserver l'image de la famille et surtout celle de la fille pour sa future de vie de couple. Les hommes cherchent généralement à protéger les liens et les relations familiaux en évitant les conflits.

**Tableau 03 : Répartition des enfants victimes selon le comportement adopté quand ils ont été victime d'exploitation sexuelle**

	J'ai informé mes parents	Rien
<b>Milieu de résidence</b>		
Urbain	50,0%	50,0%
Rural	50,0%	50,0%
<b>Sexe de l'enquête</b>		
Féminin	50,0%	50,0%
Masculin	0,0%	0,0%
<b>Tranche d'âge</b>		
10 - 14 ans	100,0%	0,0%
15 - 18 ans	42,9%	57,1%
<b>Ensemble</b>	<b>50,0%</b>	<b>50,0%</b>

Source : Données terrain, Evaluation à mi-parcours

Spécifiquement par rapport aux enfants, l'évaluation a noté que tous les enfants victimes qui ont dénoncé ont fait recours à leurs parents. Cette attitude montre que ces enfants ne sont pas préparés pour aller dénoncer ces cas auprès des structures compétentes en place. Ceci pourrait être dû à la méconnaissance de ces structures mais également la crainte des parents ou aux valeurs socio-culturelles. Certaines pesanteurs socio-culturelles relevées au cours de la mission sont entre autres la



pression de certains parents ou de certains hommes religieux comme pouvait l'expliquer cet enfant victime rencontré dans une des localités du canton de Djama dans la déclaration suivante :

*"J'ai eu mal et j'ai raconté cela à mon père à son retour et lui ai montré le drap taché. Mon papa s'était fâché et m'a insulté et a dit que je ne suis pas son enfant. Présentement je suis avec une amie de ma maman. Mon papa en a parlé à notre pasteur qui a dit ça à l'église. Les gens de l'église ont conseillé papa de convoquer le monsieur mais le pasteur lui dit de régler ça à l'amiable. Les autres de la maison on fait semblant de ne rien apprendre et ne disent rien".*

La honte est un autre obstacle à la dénonciation chez certains enfants comme chez celui-ci rencontré dans une des localités du canton de Djama :

*"Je me suis levée pour rentrer à la maison mais par honte je n'ai pas pu en parler à ma maman. Si en sortant je rencontre le monsieur, je change de chemin par honte. J'ai honte devant tous et je me sens triste parce que ma vie est gâchée. Ma maman lorsqu'elle a appris le problème s'est énervée d'abord contre moi parce que je l'ai caché et elle insulte le monsieur à chaque fois qu'elle le croise en chemin. Elle l'a convoqué chez son frère qui a demandé pardon et c'est fini comme ça"*

Pour la suite, le projet devra veiller à renforcer chez les enfants la capacité à dénoncer auprès des structures, indépendamment des parents en cas d'exploitation sexuelle.

Par ailleurs, le projet aurait entraîné un changement dans les comportements des adolescents qui se traduit par la pratique de l'abstinence sexuelle, le refus des avances des hommes, ainsi que le refus d'adopter des comportements provocateurs (habillement, dépigmentation de la peau, etc.). La mission a noté que les clubs mis en place servent de cadre d'échange entre les enfants et adolescents. Des témoignages de certains enfants membres des clubs montrent que des changements sont intervenus au niveau de leurs connaissances sur la santé sexuelle et reproductive particulièrement par rapport au cycle menstruel et sa gestion pour éviter des risques, aux prises de parole en public, etc.

*"Avant il était difficile pour certains comme moi de prendre la parole devant les gens mais maintenant, je me sens mieux. Le projet a surtout aidé les jeunes filles d'ici qui courent après l'argent à éviter cela par les conseils des mercredi matin dans les clubs". (Entretien avec un membre de club de santé)*

Même si des changements notables sont intervenus au sein des communautés en matière de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants grâce au projet, des efforts restent à faire au niveau des mentalités. Des croyances et perceptions erronées continuent par être développées dans la zone du projet. Il est en effet noté dans les résultats que certaines pesanteurs dominent les attitudes et comportements dans la zone du projet. Il s'agit entre autres de : la négociation à l'amiable pour garder les liens sociaux ; les médisances et commérages de la société ; la conservation des liens familiaux ; la peur de l'auteur de l'exploitation sexuelle et de son entourage ; les croyances d'être attaqué spirituellement ; la protection de l'image de la victime et de sa famille, etc. La nécessité d'étudier les différentes valeurs socio-culturelles et leurs liens avec le phénomène d'exploitation sexuelle des enfants est réelle dans la zone du projet.

Certaines opinions développées par des enfants lors des discussions de groupe à travers le Cadre H renforcent cette tendance. En effet, à la question de savoir quelles sont les conséquences positives de l'exploitation sexuelle des enfants, un adolescent déclare : " ..... si une fille commence tôt les rapports sexuels, elle aura beaucoup d'enfants qui pourront l'aider dans les travaux champêtres quand ils seront grands". D'où une nécessité d'intensification des activités est donc nécessaire pour enrayer ces perceptions autour du phénomène. L'éradication des pesanteurs socio-culturelles restent également un défi que le projet devra chercher à relever. Il a été en effet noté dans les opinions des acteurs communautaires, une insuffisance dans l'adhésion des populations, en particulier musulmanes qui, malgré les sensibilisations pratiquent encore des mariages précoces en négociants avec leurs enfants filles. Les déclarations d'un formateur rencontré sur le terrain, illustrent mieux cette situation :

"L'entente des familles musulmanes dans les cas de mariage forcés et précoces à ne pas dénoncer ou à s'entendre avec les enfants pour dire que c'est par consentement".

Tout comme les rapports d'activités font remarquer une augmentation au niveau de la dénonciation des cas d'exploitation sexuelle sur enfants, la même tendance est constatée dans les opinions des acteurs communautaires dans la zone d'intervention. En effet, il ressort des entretiens réalisés avec les acteurs que les dénonciations de cas d'abus sur les enfants auraient augmentés au cours des deux dernières années grâce au projet. Pour la plupart des super nagan interviewées, le projet a permis aux familles de dénoncer de plus en plus les cas d'exploitation sexuelle mais également leurs auteurs. Cette même opinion a été évoquée par une majorité de formateurs des clubs rencontrés dans les écoles. Des déclarations illustrant cette évolution sont mentionnées dans l'encadré suivant :

"La dénonciation est bonne. Avant, de pareils cas sont cachés mais aujourd'hui, ces cas sont dénoncés et tout le monde en parle. Certains auteurs même sont emprisonnés". (Une super nagan dans le canton de Gnagna)

"Nous enregistrons assez de cas depuis le début du projet. Avant le projet on n'enregistrait pas les cas. Mais grâce aux projets, à la sensibilisation et aux dénonciations nous avons enregistré assez de cas. Par exemple depuis 2020 nous avons jusqu'à aujourd'hui 13 cas dénoncés qui ont été prises en charge". (Un formateur de club dans une école bénéficiaire du projet dans le canton d'Akparè)

L'effet recherché par le projet à travers l'approche de Groupe d'Épargne (GE), est de permettre aux familles vulnérables d'augmenter leur pouvoir économique ce qui leur permet d'assurer plus d'attention parentale sur leurs enfants pour réduire l'exposition de ceux-ci à l'exploitation sexuelle.

L'approche semble créer un engouement au sein de la population car elle a facilité selon les données à plusieurs ménages leurs activités que ce soit champêtre, commerciale ou de transformation, entraîné l'augmentation des activités chez certains, mais surtout a développé des connaissances et des compétences par rapport à la gestion des activités et leur rentabilité. Les données font cas de la facilité de la mobilisation de beaucoup d'épargne en un petit temps et de la redistribution des épargnes sous forme de crédit qui ont permis aux ménages de développer leurs activités et leurs revenus qui ont finalement aidé à prendre en charge les besoins de leurs enfants. Le témoignage d'une cultivatrice, mère de 4 enfants membre de GE illustre la portée de l'approche.

Avant la mise en place du GE par ce projet, je vivais un calvaire tout comme la plupart voire même l'ensemble de mes consœurs exerçant la même activité.

En effet à chaque saison de labour, j'achetais un sac d'engrais auprès de mes clients à 12.500 FCFA, pour ensuite rembourser à la récolte avec 60 bols de maïs si je produis le maïs, ou avec 40 bols de haricot si c'est le haricot qui a été produit. Si on considère cette année où le maïs est vendu à 600f CFA le bol, ça voudrait dire que je rembourse 36.000 pour un prêt de 12.500 soit un intérêt de ....

Avec ces conditions, subvenir aux besoins de mes enfants était quasi impossible. Mais grâce à la mise en place des GE, j'ai commencé le commerce de poissons avec un prêt de 10.000 remboursable en 3 mois avec un intérêt de 5% soit 10.500 à rembourser.

Par ce prêt, non seulement j'ai une autre AGR, mais aussi et surtout j'en ai fini avec ces dettes de chaque année où on ne faisait que travailler pour nos clients.

En plus de cela, nous avons reçu des formations sur la responsabilité parentale dans nos Groupe d'épargne et ceci m'a permis en tant que mère de changer mon comportement vis à vis de mes enfants. Je ne les tape ni les cris plus dessus comme avant. L'ambiance est désormais bon enfant dans le ménage et les enfants peuvent librement nous parler de leur besoins chose qui n'était pas évidente il y a 3 ou 5 ans auparavant

Vraiment merci à SOS Villages d'enfants pour cette initiative. Que Dieu les bénisse.

La portée positive de l'approche à mi-parcours est réelle et les besoins d'adhésion de nouveaux membres sont toujours manifestés dans les communautés. Ces besoins ne sont pas encore satisfaits par le projet et selon les données collectées auprès des gestionnaires de projet, cette situation est due, l'appuiement de kits (caisse, carnet, etc.), le projet n'ayant prévu que 32 kits.

### ➤ Effets inattendus du projet

Au-delà de tous ces changements induits par le projet, la mission d'évaluation a relevé des effets inattendus dont certains sont positifs et d'autres négatifs produits par le projet dans la mise en œuvre de son approche de prise en charge des victimes.

En effet, l'approche telle que développée par le projet, semble créer un effet indésirable. La mission a relevé dans certaines communautés voire dans l'opinion d'autres organisations de la société civile que la prise en charge financière faite aux victimes, certes leur permet de poursuivre leurs formations scolaire et professionnelles ou leurs activités mais pousserait d'autres enfants à se faire volontairement victimes ou au pire des cas, certains parents en complicité avec de présumés auteurs à favoriser les abus sur leur enfant dans le but de bénéficier de cet appui financier.

*"Alors que dans la maison voisine, un enfant a été pris en charge, j'ai voulu qu'on prenne également en charge mon enfant et j'ai donné le nom à l'animateur de SOS Villages d'Enfants mais jusqu'à présent, ils n'ont rien fait et je suis toujours en attente car mon enfant aussi a besoin de l'argent de SOS comme les autres enfants". (Un parent dans la localité de Talo-Alafia).*

*Un acteur de terrain confiait : "Nos actions sur le terrain sont de plus en plus critiquées par les communautés qui disent que nous autres on vient seulement sensibiliser sans donner de l'argent aux enfants. Les gens commencent par ne plus s'intéresser à nos activités... et ceci est très dangereux. Nos organisations doivent faire attention à certaines approches pour ne pas gêner le terrain. .... Avec la pauvreté manifeste dans nos zones, la population ne recherche qu'on leur donne de l'argent cash et si nous le faisons jusqu'où irons-nous ?"*

## 7.6. Durabilité

Trois niveaux sont pris en compte dans l'analyse de la durabilité du projet à mi-parcours à savoir : (i) Niveau de probabilité que les actions positives résultant du soutien de SOS Villages d'Enfants Togo et de ses partenaires se poursuivent ; (ii) Niveau d'appropriation par les bénéficiaires finaux du projet (notamment les services techniques gouvernementaux, les municipalités et les acteurs communautaires) et le renforcement des capacités dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou et (iii) le degré de transfert des compétences.

### ➤ Niveau de probabilité que les actions positives résultant du soutien de SOS Villages d'Enfants Togo et de ses partenaires se poursuivent.

Le cadre de la durabilité se traduit par la pertinence des stratégies du projet de par son alignement aux politiques nationales et internationales. Pour la mise en œuvre de son projet : "Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou au Togo", SOS Villages d'Enfants Togo et ses partenaires ont mis en place un cadre d'intervention pour assurer la continuité des actions du projet. Ainsi, la complémentarité du projet avec les programmes du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation est un gage pour utiliser les ressources surtout humaines et matérielles de l'Etat pour la poursuite des interventions.

Par ailleurs, le projet a mis en place des mécanismes de pérennité dont les plus importants relevés à mi-parcours par la mission d'évaluation sont l'approche super nagan, l'approche CPE, l'approche GE et l'approche Club de santé et droits Sexuels. Les acteurs de ces différents mécanismes mis en place ont été outillés à travers des formations pour constituer une base solide dans les communautés du projet. En effet, au sein des communautés existent des acteurs dont les compétences ont été renforcées pour continuer les activités à bases communautaires de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et de prise en charge des enfants victimes de l'exploitation sexuelle. A un an et demi de réalisation des activités du projet, les ressources humaines sont disponibles pour la continuité des actions dans les communautés. De plus, au niveau district, la disponibilité des acteurs compétents garantie la continuité des activités dans les communautés concernées.

La continuité des interventions dépend également de la disponibilité des ressources financières, lorsque l'appui financier du partenaire va s'arrêter. Sur cette question, la mission à mi-parcours note qu'aucun mécanisme efficace n'est mis en place pour le recouvrement. Néanmoins, il faut noter que les Comités de Développement (CVD/CDQ) ont été outillés pour la mobilisation interne des ressources. Et aussi l'une des stratégies à haut impact dont les résultats peuvent constituer un élément de durabilité est le renforcement de pouvoir économique des ménages à travers la mise en place des GE. Par cette stratégie, les ménages peuvent disposer durablement de pouvoir économique pour la prise en charge de leurs enfants ainsi que des besoins de la famille. A la question : « *Quels avantages cette stratégie de GE a apporté dans la prévention et la prise en charge des cas d'exploitation sexuelle dans votre communauté ?* », la plupart des Responsables GE interrogés déclarent que la stratégie de GE a permis aux parents d'être autonomes pour prendre en charge les besoins des enfants et d'être outillés pour l'éducation de leurs enfants afin que ceux-ci ne soient pas exposés à l'exploitation sexuelle. Grâce à cette approche, ils arrivent à organiser des séances de sensibilisations. En cela, deux responsables GE enquêtés affirment :

*"Elle a permis à certains membres de financer l'éducation de leurs enfants afin que ces enfants ne soient pas victimes d'exploitation sexuelle"*(Un Responsable GE dans le canton de Akparè)

*"Les parents arrivent à subvenir aux besoins des enfants. Les enfants vont à l'école. Nous organisons aussi des fois des séances pour sensibiliser les membres et la population sur comment prendre en charge les enfants surtout les filles"* (Un Responsable GE dans le canton de Gnagna)

Egalement, lorsque la question leur a été posée de savoir : « *Comment pensez-vous continuer les activités dans la communauté même si le projet prend fin ?* », un enquêté rencontré déclarait : " *...Même si le projet prend fin nous allons maintenir les groupes et clubs que nous avons créés et continuer les discussions avec les jeunes, surtout les jeunes filles...*"

➤ **Niveau d'appropriation par les bénéficiaires finaux du projet et le renforcement des capacités dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou.**

La durabilité du projet après un an et demi de réalisation est mesurée à travers le niveau élevé d'engagement, d'implication et de participation des acteurs et des bénéficiaires à tous les niveaux du projet depuis le niveau central jusqu'au niveau communautaire facilitant la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs du projet. Ainsi, il faut noter que ces acteurs ont acquis des compétences en matière de promotion des droits et de protection de l'enfant grâce aux séances de formations, et de renforcement des capacités mises en place par le projet. En effet, les acteurs sont formés et appuyés pour acquérir plus d'expérience afin de poursuivre les activités à bases communautaires de prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et de prise en charge des enfants victimes de l'exploitation sexuelle.

S'agissant du niveau d'implication et de participation, ces acteurs formés réalisent plusieurs activités à savoir : les sensibilisations, l'organisation des réunions, la détection et la dénonciation des cas d'abus sexuel et la prise en charge des enfants victimes de l'exploitation sexuelle au sein de leur communauté afin d'atteindre les escomptés du projet. Ce niveau d'implication et de participation est exprimé par une super nagan en ces termes :

*"Avant le projet, le Chef et le président CVD sont formés et ont participé à la planification du projet et c'est eux même qui ont identifié les acteurs locaux de planification de réalisation des activités. Au niveau de la participation, la majorité participe activement à la réunion d'information. Donc il y a une forte implication et participation de la communauté aux activités du projet".*

Un autre élément important noté à mi-parcours est l'existence des partenaires locaux (ONG) de mise en œuvre dans certaines zones d'intervention qui pourraient assurer la continuité du projet par des suivis et accompagnements des comités de protection de l'enfant dans ces communautés d'intervention.

➤ **Degré de transfert des compétences**

A mi-parcours de mise en œuvre des activités du projet, des mécanismes sont mis en place pour la transmission des connaissances, des compétences ainsi que des expériences entre les acteurs à tous les niveaux (national, régional, district et Communautaire) pour assurer la pérennisation des acquis au sein des communautés bénéficiaires. Il s'agit du suivi, de la supervision et de la coordination des activités à base communautaire qui pourraient servir d'éléments de durabilité des acquis comme mentionné dans les déclarations d'une super nagan rencontrée dans la localité de Kamina Agbonou : « Lors des sensibilisations l'équipe fait des suivis. Souvent, ils nous appellent pour des rapports et nous trouvons des solutions aux problèmes ensemble".

## **7.7. Analyse de la prise en compte de l'équité, genre et droits humains**

Le critère thématique de prise en compte de l'équité, du genre et des droits de l'enfant a été analysé pour apprécier la mesure dans laquelle ces principes ont été intégrés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet "*Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, en particulier des filles dans le district de l'Ogou, Togo*".

### **7.7.1. Prise en compte des droits de l'enfant**

Le projet "*Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, en particulier des filles dans le district de l'Ogou, Togo*" dans sa conception a intégré les droits de l'enfant et les groupes vulnérables. En effet, le projet par son objectif est fondé sur la promotion des droits de l'enfant et spécifiquement les droits à la santé, à l'éducation, à la justice et à la protection sont visés dans les différentes stratégies du projet.

Les filles et les garçons ont été impliqués et ont participé à la mise en œuvre des activités du projet. En effet, des clubs de santé et de droits sexuels, constitués des enfants, ont été mis en place dans les écoles et ont permis aux enfants de participer en sensibilisant leurs pairs sur les différents droits. En outre, les adultes, acteurs de mise en œuvre font la promotion des droits de l'enfant dans les différentes activités sur le terrain. Rappelons qu'un focus a été mis sur le renforcement des capacités des acteurs sur les droits de l'enfant à travers les sensibilisations, les formations des acteurs communautaires et la mise en place des mécanismes de protection et de prise en charge des enfants (CPE, super nagan, ...) pour assurer l'application de ces droits.

En termes de présentation des résultats, les enfants ont été pris en compte dans la mesure où 117 sensibilisations ont été réalisées dans l'ensemble des 10 écoles auxquelles 1180 élèves, dont 433 filles ont participé.

Le projet a ainsi donc contribué à la jouissance des droits tels que la santé, l'éducation et surtout la protection et l'accès à la justice. Toutefois, des efforts restent encore à fournir en ce qui concerne l'accompagnement psychologique des enfants victimes d'abus surtout dans les zones reculées. Mais aussi faut-il encore travailler pour lever les barrières à la prise en charge des victimes d'abus sexuels car selon les propos recueillis auprès des enfants lors des discussions de groupe, le règlement à l'amiable, la peur de dénoncer par honte du regard des autres et la peur d'engendrer des conflits entre les parents de la victime et les parents de l'auteur de l'abus et les autres personnes, sont des facteurs qui ne facilitent pas la prise en charge des victimes et la jouissance des droits.

### **7.7.2. Prise en compte du genre**

Les données issues de l'exploitation des documents du projet révèlent que dès la conception, le projet a planifié comme résultat attendu de maintenir les jeunes filles à l'école et de renforcer la capacité des filles à devenir des acteurs de leur propre protection et à avoir un accès facile à la justice en cas d'exploitation ou d'abus sexuels. Le projet a prévu à travers les activités 8 et 9 de ce résultat 3, *la réintégration scolaire des jeunes filles victimes de grossesses précoces et la promotion du leadership féminin par le biais de "Girls in Command"*. Egalement, en fixant des objectifs ciblant tant les filles et les garçons, le projet a accordé dans sa conception une place importante au genre.

En termes de prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet, il apparaît que dans les clubs mis en place dans les écoles, le nombre de membres filles paraît plus élevé. Les filles participent aux activités et sensibilisent leurs camarades sur les thématiques telles que les grossesses précoces et en milieu scolaire, la puberté, la menstruation, etc.

Egalement dans la mise en œuvre des activités, des appuis ont été offerts aux filles pour promouvoir leurs accès et maintien à l'école et dans l'apprentissage.

Par ailleurs, la célébration des journées commémoratives par le biais des programmes radio (célébration de l'enfant africain et journée de la fille dont le thème est : "ma voix, l'égalité pour notre avenir") dans les communautés du projet a permis de toucher 1395 personnes (232 hommes, 450

femmes et 713 enfants/jeunes) en les encourageant à donner une éducation équitable aux enfants des deux sexes.

Egalement, à travers les entretiens réalisés sur le terrain, beaucoup de femmes bénéficiaires des actions du projet ont témoigné des changements intervenus dans leur vie, surtout, la mise en place des groupes d'épargne et le renforcement des capacités de leurs membres qui ont permis à ces derniers surtout les femmes d'accroître leurs revenus et leurs capacités à prendre en charge des dépenses liées à elles-mêmes et à leurs enfants.

### **7.7.3. Prise en compte de l'équité**

S'agissant de l'équité, aussi bien les zones urbaines et rurales ont été prise en compte car dans les quatre cantons du projet deux sont ruraux et deux urbains. Egalement des zones reculées, difficiles d'accès et marquées par la pauvreté de la population ont été ciblées. Le projet a tenu compte des enfants, filles et garçons dans les milieux ruraux qui sont généralement peu touchés par d'autres interventions. En milieu urbain, les quartiers vulnérables (exposition des enfants à l'exploitation sexuelle) et des enfants des ménages à faible revenus ont été ciblés par le projet pour le renforcement des capacités économiques de ces ménages et l'appui de ces enfants.

Egalement dans la mise en œuvre, les activités des soins médicaux (analyses et médicaments) et des conseils et soutien psychologique ont été menées à l'endroit des filles victimes d'abus sexuels qui constituent des groupes vulnérables tout comme des appuis financiers aux victimes donc vulnérables à l'abandon scolaire et de l'apprentissage.

A travers les discussions de groupe avec les filles et les garçons des clubs, beaucoup ont témoigné que les sensibilisations faites à l'endroit des parents sur les droits des enfants et leur formation sur la parentalité responsable ont aujourd'hui contribué à la réduction des facteurs de vulnérabilité des enfants et donc du phénomène d'exploitation sexuelle des enfants dans leurs communautés. L'activité d'appui aux groupes d'épargne développée par le projet en direction des familles pauvres a amélioré la situation financière de ces groupes de ménages vulnérables. Ces groupes composés majoritairement de femmes, permettent à ces dernières de faire des activités génératrices de revenus dont elles utilisent les bénéfices pour améliorer leurs conditions de vie et mieux prendre en charge leurs enfants, filles et garçons.

## 7.8. Partenariat et suivi-évaluation

### 7.8.1. Partenariat

Le cadre de partenariat mis en place sur ce projet d'«*Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans la préfecture de l'Ogou au Togo*» est constitué des services déconcentrés de différents ministères notamment la Direction régionale et préfectorale de l'action sociale, le Centre hospitalier régional et la Direction préfectorale de la santé (DPS Ogou), le tribunal d'Atakpamé et les services de police et de gendarmerie ainsi que les associations de protection de l'enfance notamment CREJe, FODET, et ATBEF au niveau régional / préfectoral et les acteurs communautaires au niveau local (leaders communautaires comme les CVD/CDQ, les membres des Comités de Protection de l'Enfant, les "super nagan", les leaders religieux, les membres de la communauté organisés en groupes d'épargne et les formateurs et membres des clubs de santé et de droits sexuels). Au plan international, le projet collabore avec le Ministère des Affaires étrangères d'Islande et SOS Villages d'Enfants en Islande en tant que partenaires techniques et financiers.

Par rapport aux différents services sectoriels, les données montrent qu'ils participent régulièrement à travers les points focaux, aux différentes activités du projet surtout les activités de renforcement de capacité. Toutefois, un cadre normatif de partenariat avec des textes signés manque entre le projet et ces différents services. De plus, il a été constaté l'inexistence de la documentation et surtout des outils de suivi disponibles au niveau des services partenaires pouvant permettre de documenter les résultats du projet au niveau du secteur. En outre, le manque de mémoire institutionnel est noté par la mission d'évaluation dans plusieurs structures surtout par le non remplacement rapide des points focaux lorsque ces derniers sont mutés. La difficulté de retrouver les informations et les archives des données antérieures a été rencontrée au cours de la mission.

En ce qui concerne les ONG impliquées dans le projet, il ressort des données qu'au cours de cette phase de mi-parcours de la mise en œuvre du projet, aucun partenariat formel n'a été développé avec elles, même si ces dernières sont associées aux activités de sensibilisation et de formation surtout au niveau des clubs de santé dans les écoles. Il est à noter que le manque de cadre formel de collaboration entre le projet et les organisations de la société civile n'a pas permis une véritable implication et participation de ces dernières.

Au niveau communautaire, une convention de partenariat, définissant les engagements des deux parties, a été signée entre le projet et les communautés représentées par leur leader communautaire notamment le chef du village. Ce cadre formel sert de feuille de route permettant à chaque partie prenante de ne pas perdre de vue ses responsabilités. Ainsi les communautés ont été suffisamment impliquées à travers les acteurs communautaires et participent à la réalisation des activités.

En termes de difficultés notées dans la collaboration, la majorité des acteurs rencontrés en particulier ceux des services déconcentrés des ministères et des organisations partenaires ont mentionné la lourdeur dans les procédures de traitement et de prise en charge lors des activités comme facteur ne facilitant pas une bonne collaboration. Egalement, l'information ou l'invitation tardive par rapport aux activités a été relevée comme faiblesse au niveau de la coordination du projet.

Au plan international, le Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande (MFAI) intervient dans le projet en tant que principal partenaire de financement par le biais de SOS Villages d'Enfants en Islande. A travers sa participation, le MFAI veut contribuer à l'émergence d'une société civile indépendante, forte et diversifiée dans les pays à faible revenu, qui lutte contre la pauvreté sous ses différentes formes. L'appui vise également à soutenir la société civile dans la sauvegarde de la démocratie et des droits de l'homme des populations appauvries et marginalisées. Le MFAI participe en outre au suivi et à l'évaluation du projet. Un partenariat satisfaisant marqué par une bonne communication entre les partenaires financiers (MFAI, et SOS VE Islande) d'une part et entre les partenaires financiers et le partenaire d'exécution (SOS VE Togo) d'autre part.

Le pays de mise en œuvre du projet utilise comme langue officielle le français et la langue officielle de travail des PTF est l'anglais. Il ressort des informations fournies par les différents partenaires du projet



que l'utilisation de ces deux langues de travail a constitué une barrière pour une bonne communication dans la mise œuvre du projet. Des efforts sont néanmoins faits de chaque côté pour que les échanges soient basés sur les documents traduits (en anglais ou en français) ; la facilitation lors des réunions, des interventions par les membres du personnel qui ont une meilleure maîtrise des deux langues.

L'implication et la collaboration élargie sur ce projet vise une synergie d'actions coordonnées pour la réalisation optimale des résultats et le plaidoyer pour le renforcement du cadre juridique en place en matière de protection de l'enfant au Togo.

## **7.8.2. Système de suivi et de coordination**

### **7.8.2.1. Système de suivi**

Le système de suivi du projet prévoit le développement d'un plan de suivi et d'évaluation et des outils de collecte de données, l'analyse et l'interprétation des indicateurs clés.

De la revue des documents effectuée, il ressort que le document de projet est soutenu par un plan de suivi-évaluation, un cadre logique, un cadre de résultats, des plans d'action annuels ainsi qu'un graphique chronologique des activités. Ces documents précisent toutes les activités qui doivent être menées dans le cadre du projet et leur délai de réalisation, les indicateurs, ainsi que les cibles à réaliser. Les animateurs de projet élaborent des plans d'action trimestriels et annuels en fonction des différents acteurs communautaires qui sont sous leur supervision notamment les CPE et clubs de santé et droits sexuels pour l'exécution des activités sur le terrain. Le niveau d'exécution de ces plans d'action a contribué d'une manière ou d'une autre à une meilleure gestion du temps et des activités. L'analyse de l'exécution des planifications montre un retard dans le démarrage des activités du projet qui n'a été effectif qu'en mars 2020 au lieu de janvier 2020 soit trois mois de retard, principalement à cause des lenteurs et procédures de recrutement du personnel. En outre, il est relevé que la survenue de la pandémie de COVID-19 a entraîné le report de certaines activités donc des retards dans leur exécution. Ces retards dans l'exécution des calendriers ont eu des effets sur le niveau de réalisation des résultats au niveau programmatique et surtout financier marqué par un niveau moins élevé d'exécution budgétaire.

Le cadre de suivi du projet a été également marqué par l'élaboration des outils de suivi-évaluation notamment le cadre de résultats, le plan de suivi des indicateurs et le plan opérationnel ; la formation de l'équipe du projet sur ces outils de suivi/évaluation et sur la gestion axée sur les résultats (GAR), organisée par la coordination nationale afin de mieux suivre la mise en œuvre du projet. Toutefois la mission a relevé une insuffisance dans la formation du personnel du projet au début du projet pouvant leur permettre une meilleure maîtrise des objectifs, des outils et les approches. Il a surtout manqué de formations sur le volet judiciaire développé par le projet.

Le suivi sur le projet a été organisé autour de l'équipe de coordination du projet assurée par un coordonnateur et deux animateurs. Cette coordination gère les outils de collecte, de rapportage et gestion des données. Ces outils de gestion de données sont mis à disposition des acteurs qui sont renseignés, certains contextes ont nécessité l'actualisation des outils voire le développement d'autres moyens en l'occurrence les cahiers de suivi pour les super nagan. Dans certains cas, le niveau d'instruction de certains acteurs a constitué une difficulté pour l'utilisation de ces outils.

Le suivi de la mise en œuvre des activités au niveau communautaire a été régulier mais au niveau supérieur (programme et national), il n'a pas été effectué de manière régulière (trimestriellement comme prévu). Néanmoins des suivis à distance sont généralement faits. Des entretiens organisés par l'équipe d'évaluation par rapport aux suivis et supervision font états des visites de suivi et de supervision régulièrement effectuées par les animateurs. Les acteurs communautaires ont témoigné des effets positifs du suivi rapproché faits par les animateurs du projet car il leur a permis de partager régulièrement avec l'équipe du projet, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités mais surtout de bénéficier des appuis dans leurs résolutions. Il est relevé chez certains acteurs notamment les formateurs et membres des clubs des enfants l'insuffisance de visite de suivi des

animateurs qui n'a pas permis de régler à temps certaines difficultés rencontrées et adaptées les approches. Ces insuffisances relevées par les bénéficiaires seraient liées aux difficultés éprouvées par les animateurs pour couvrir leurs zones et tous les groupes cibles.

La mission relève quelques insuffisances au niveau du rapportage et la gestion des bases de données. Dans le rapportage, il est noté un problème d'organisation structurelle dans les rapports surtout celui du 1<sup>er</sup> semestre 2021, mais également le manque d'informations sur la réalisation ou non de certaines activités planifiées. De la même manière, des efforts doivent être encore faits au niveau de la cohérence dans les données qui diffèrent d'un rapport à un autre. Le projet a manqué de disposer d'un poste de suivi-évaluation qui devrait permettre de mettre en œuvre les différents outils et plan de suivi-évaluation ainsi que la gestion régulière des bases de données et leurs accessibilités, aspects qui ont été insuffisants au cours de cette première phase de mise en œuvre du projet.

#### **7.8.2.2. Coordination**

La coordination a été faite à plusieurs niveaux et à travers des ateliers de mise en place du dispositif de suivi et des réunions de planification, de revues et de bilans. Elle a été assurée à trois niveaux essentiellement. Il y a eu une coordination au niveau local (coordination des acteurs communautaires) assurée par les animateurs qui rendent compte au coordonnateur du projet; une coordination assurée par le Programme d'Atakpamé pour suivre l'évolution de la mise en œuvre des activités par l'équipe du projet, une coordination de la direction nationale assurée par une équipe de supervision groupée composée par les coordonnateurs du CNPRF, CNIPD, CNMPD, CN, MFC et DN. Ces supervisions prévues trimestriellement sont faites pour s'assurer de la prise en compte des outils élaborés dans la mise en œuvre des activités sur le terrain et disposer des mêmes informations sur les résultats. Au-delà de ces objectifs premiers, les missions de supervisions ont permis d'éveiller le coordonnateur et son équipe sur l'importance de la réalisation des activités clés et également minimiser les risques. Les différentes coordinations au niveau national ont profité de cette supervision pour suivre l'évolution des indicateurs liés à leur volet. La coordination communication n'a pas véritablement bénéficié de ces supervisions, à cause de la non prise en compte véritable de l'aspect communication dans le projet. Alors que le projet est essentiellement en lien les sensibilisations, l'implication de la coordination communication devrait avoir plus d'impact sur les messages à développer pouvant permettre d'améliorer les connaissances et induire des attitudes et comportements favorables à la lutte contre l'exploitation sexuelle.

Par ailleurs, SOS VE Togo assure la mise en œuvre du plan d'action ; organise semestriellement une réunion de coordination où sont présentés le niveau de mise en œuvre des activités et le niveau d'exécution budgétaire. Les rapports semestriels sont produits ainsi que des rapports annuels qui sont transmis au partenaire SOS VE Islande.

Au niveau international, la coordination est marquée par la soumission des rapports au partenaire technique et financier SOS Villages d'Enfants Islande qui contrôle le niveau et la qualité de mise en œuvre des activités. Ce dernier communique avec le Ministère des Affaires Etrangère de l'Islande, le principal partenaire financier, sur l'avancement de la mise en œuvre du projet.

La mission d'évaluation a relevé une faible implication et participation des partenaires sectoriels dans la coordination. Leur coordination semble se limiter à la participation aux sessions de formations des acteurs communautaires organisées par le projet, aux émissions radio et sensibilisations et aux réunions d'orientation stratégique, sans un véritable suivi des activités et des résultats sur le terrain relevant de leur secteur. Il est noté le changement des représentants de ces partenaires au niveau des activités organisées par le projet, ce qui ne permet pas une continuité dans les actions et le partenariat. La mission relève l'inexistence des outils du projet au niveau de ces services notamment les outils pour recenser le nombre de cas de grossesses enregistrés dans les écoles de la zone du projet, le nombre de cas d'harcèlement signalé, etc. à mettre à la disposition des responsables d'établissements scolaires et de la DRE ; les outils pour recenser le nombre de cas d'enfants victimes d'exploitation sexuelle pris en charge dans les FS (analyse médical, médicament, etc. pour les FS et la DRS) ; les outils pour recenser le nombre de cas d'exploitation sexuelle des enfants dans la zone pour la DPAS/DRAS, les outils pour

recenser le nombre de cas reçus et traités au niveau de la justice, etc. Ainsi, la mission n'a pas pu donc obtenir des données sur le nombre de visites terrain effectuées, les rapports et données de suivi ni le mécanisme en place pour capitaliser les résultats et les bonnes pratiques issus du projet. Par ailleurs, le mécanisme de suivi sur le projet a été marqué également au cours de cette première phase par une faible coordination au niveau du comité de pilotage.

La collaboration entre les différentes parties prenantes et la communication entre les acteurs ont participé à l'atteinte des résultats même si pour certains acteurs la communication au niveau de SOS Villages d'Enfants Togo a été insuffisante à certains moments de la mise œuvre car marquée par les sollicitations des partenaires (services sectoriels et ONG) à la dernière minute pour participer aux activités. Par ailleurs des acteurs impliqués au niveau communautaire et institutionnels ont mentionné le faible niveau de leurs prises en charge et motivations lors de l'exécution des activités.

## 8. Succès, échecs, facteurs favorables et défavorables et leçons apprises

Certaines réussites sont enregistrées au cours de cette phase de mise en œuvre, et qui ont facilité la réalisation des résultats à ce jour tandis que d'autres facteurs ont limité la progression normale vers l'atteinte des objectifs. Le tableau ci-dessous présente la synthèse des différents éléments

8.1. Succès	8.2. Echecs
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Malgré l'état d'urgence sanitaire et les restrictions à cause de la COVID-19, la coordination a réussi à mettre en œuvre des activités du projet à travers diverses stratégies notamment la réorganisation des sessions de sensibilisation en petits groupes, la reprogrammation de certaines activités ;</li><li>✓ Face aux pesanteurs socio-culturelles toujours présentes dans la zone, des stratégies appropriées ont pu être développées pour atteindre les communautés et augmenter leurs connaissances, provoquer un début de prise de conscience au sein de la population ;</li><li>✓ Par ses approches communautaires, le projet a réussi à créer une certaine solidarité chez les populations, dynamiser l'autorité parentale dans les ménages ;</li><li>✓ Identification des acteurs appropriés dans les communautés et mise en place des mécanismes communautaires de protection de l'enfant (prévention de l'exploitation sexuelle et prise en charge des victimes) ;</li><li>✓ Des dispositifs sont mis à la disposition des communautés qui facilitent les dénonciations et la prise en charge des enfants victimes d'exploitation sexuelle ;</li><li>✓ Le projet a aidé à renforcer davantage le personnel du projet sur la politique de protection de l'enfant de SOS Villages d'Enfants ;</li><li>✓ La solidarité de l'équipe de coordination et le travail en équipe marqués par le partage des réussites mais surtout des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différentes activités sur le terrain ainsi que des voies et moyens pour les contourner.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Insuffisance de capacité dans la réalisation budgétaire au cours de la première phase de mise en œuvre du projet, car sur les budgets prévus, 45% et 71% ont été dépensés respectivement en première année et au premier semestre de la deuxième année;</li><li>✓ Beaucoup de témoignages sont faits sur la fuite des auteurs des exploitations sexuelles des enfants car le projet n'a pas réussi à développer un système d'interpellation des auteurs ou de moyens pour empêcher leur fuite;</li><li>✓ Insuffisante proportion de filles prévues être touchées par le projet alors que les filles semblent être plus exposées au phénomène de l'exploitation sexuelle que les garçons ;</li><li>✓ Manque d'actualisation du document de projet prenant en compte le contexte changeant de COVID-19 ;</li><li>✓ Le projet n'est pas arrivé à faire éviter la lenteur dans la dénonciation des cas, parfois du traitement judiciaire de certains cas ;</li><li>✓ Protection de certains auteurs d'abus sexuel dans la communauté ;</li><li>✓ Persistance de pratiques culturelles néfastes au sein des communautés qui ont empêché la dénonciation et la poursuite des auteurs n'a pas pu être annihilée ;</li><li>✓ L'insuffisance de motivation financière des membres des CPE, animateurs communautaires et super nagan, encadreurs et membres de clubs de santé et de droits ;</li><li>✓ La dissimulation ou le non signalement de certains cas d'abus sexuels.</li></ul>

### 8.3. Facteurs favorables et défavorables

Certains éléments ont parfois facilité la mise en œuvre et d'autres ont limité la progression vers l'atteinte des résultats et des objectifs.

En effet, certes le projet a permis de dynamiser le cadre de concertation entre acteurs de protection de l'enfant dans la préfecture de l'Ogou étendu à la région des Plateaux, mais cette contribution semble être limitée aux partages d'informations sur les cas des enfants victimes d'exploitation pour une prompt intervention et une prise en charge sans véritablement constituer une force de plaidoyer pour influencer le cadre normatif.

Par ailleurs, à l'analyse des informations et des données collectées auprès des partenaires du projet et des bénéficiaires, il se pose un problème de justice sociale. En effet, lorsque des plaintes sont introduites pour abus sexuels, les acteurs sont confrontés à des difficultés liées aux interventions de tous bords tendant à faire retirer ces dossiers du circuit. Les familles également subissent des pressions afin de procéder à des règlements à l'amiable avec les auteurs des violences sur leurs enfants. De plus, il arrive que sous l'effet des pressions, certains auteurs soient relâchés après leurs interpellations. Ce qui fait d'une part, les victimes et survivants se retrouvent confronter aux mêmes auteurs qui constituent des sources d'insécurité décourageant parfois les autres victimes et leurs familles, d'autre part les acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants baissent les bras.

L'insuffisante participation au suivi et coordination des services sectoriels partenaires du projet n'a pas permis de créer une force préfectorale et régionale de pression pour le plaidoyer en vue de régler le problème d'influence des pesanteurs socio-culturels sur les procédures judiciaires.

Le niveau de justice disponible dans la région (Atakpamé ne dispose que de tribunal de deuxième instance), ne permet pas de traiter tous les cas d'exploitation sexuelle notamment le viol qualifié de délit majeur. Cette situation amène certaine famille de victime généralement sans moyen d'abandonner les procédures judiciaires qui ne peuvent être traitées qu'à Lomé.

## 9. LEÇONS APPRISSES

Les principaux enseignements tirés du projet : "Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou au Togo" eu égard aux résultats attendus et réalisés sont :

**Leçon apprise 1 :** Le renforcement des capacités des acteurs a permis au projet de bâtir des bases solides pour la pérennisation de l'approche d'intervention communautaire (CPE, super nagan et club de santé) basée sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et la prise en charge des enfants victimes de l'exploitation sexuelle, mais ces bases sont encore moins solides car les structures mises en place sont en encore jeunes;

**Leçon apprise 2 :** La mise en place d'un cadre de suivi, de supervision et de coordination à travers l'implication à tous les niveaux des acteurs et des bénéficiaires du projet, ainsi que l'engagement et la forte participation de l'ensemble des acteurs pourront faciliter davantage la réalisation des résultats et l'atteinte des objectifs du projet ;

**Leçon apprise 3 :** La mise en place de l'approche GE a permis à certains ménages de disposer d'un revenu plus stable pour la prise en charge des enfants et des besoins de la famille ce qui créé un engouement dans la zone du projet avec la manifestation des besoins de création de nouveaux GE ;

**Leçon apprise 4 :** Le manque dans l'équipe de coordination d'une personne spécifiquement chargée de suivi-évaluation n'a pas facilité la gestion, l'utilisation et la capitalisation des données ;

**Leçon apprise 5 :** La bonne communication entre l'entité d'exécution du projet et les acteurs communautaires surtout les partenaires financiers sur la mise en œuvre du projet et les difficultés rencontrées a permis de réaliser les résultats obtenus par le projet à mi-parcours ;

**Leçon apprise 6 :** La mise en place et la gestion d'un tableau de bord dynamique pourra aider à faire le suivi des changements opérés par les interventions, à suivre les victimes pour s'assurer des effets ;

**Leçon apprise 7 :** Même si la population semble adhérer au projet, les attitudes dans les dénonciations des cas ainsi que des auteurs des victimes d'exploitation sexuelle semblent être toujours influencées par les pesanteurs socio-culturelles qui doivent être spécifiquement étudiées à travers une étude purement qualitative ;

**Leçon apprise 8 :** L'approche d'assistance financière aux victimes semble créer des effets inattendus négatifs au sein des communautés pouvant déboucher sur le développement du phénomène d'exploitation sexuelle à cause de la recherche d'intérêt.

## CONCLUSION

Dans l'ensemble, les données paraissent meilleures au cours de cette phase de mise en œuvre à mi-parcours du projet et montrent une bonne évolution des indicateurs et une perspective encourageante pour l'atteinte des résultats attendus du projet ainsi que des objectifs assignés.

En termes de progrès positifs enregistrés, les effets des sensibilisations et de renforcements de capacités divers, qui se manifestent par l'accroissement des connaissances sur les droits et les principes de protection de l'Enfant sont à mentionner même si les principes de protection de l'enfant ne sont pas autant connus que les droits de l'enfant. Il découle de ces connaissances, une prise de conscience progressive dans les communautés, traduisant des dénonciations de plus en plus des cas d'exploitation sexuelle des enfants qui surviennent dans la zone du projet.

Sur d'autres plans, l'approche de groupe d'épargne développée par le projet a suscité une très bonne adhésion au sein de la population et semble être la stratégie répondant au mieux aux besoins des parents dans une zone marquée par une pauvreté grandissante. Plusieurs ménages ont amélioré et stabilisé jusqu'ici leur revenu permettant d'assurer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants.

Les acquis sont nombreux et des mécanismes sont posés pour maintenir les résultats. Toutefois, ces mécanismes restent moins solides car à leur début pour la plupart, et devront à cet effet être renforcés au cours de la deuxième phase de mise en œuvre du projet.

## RECOMMANDATIONS

Au vue de ces résultats et conclusions, les recommandations stratégiques et opérationnelles suivantes sont formulées dans la perspective d'une bonne poursuite de la mise en œuvre du projet permettant l'atteinte de tous les résultats et objectifs assignés :

### **Recommandations stratégiques**

- SOS Villages d'Enfants Togo doit définir un mécanisme avec les partenaires sectoriels pour le remplacement rapide des points focaux au niveau des structures lorsque des mutations des anciens points focaux surviennent et veiller également au transfert des dossiers du projet afin de garantir la continuité dans les résultats ;
- SOS Villages d'Enfants Togo et les différents partenaires sectoriels (DRE, DRS, DPAS, Tribunal de deuxième instance d'Atakpamé, la police d'Atakpamé et les ONG) doivent clairement repréciser les engagements vis à vis du projet particulièrement par rapport au suivi des indicateurs du projet ;
- La coordination du projet doit renforcer sa stratégie de suivi au niveau des partenaires en mettant à leur disposition des outils de suivi développés dans le cadre du projet avec des périodicités de leur rapportage ;
- SOS Villages d'Enfants Togo doit réétudier la possibilité de transformer en ressources matérielles ou techniques, son approche d'appui financier (remise de l'argent cash) aux enfants victimes ;
- Le projet pourrait profiter du cadre de concertation et s'associer à d'autres réseaux de pression existants notamment GF2D, WILDAF, Unicef, Plan International Togo pour définir un plan d'action de plaidoyer afin d'influencer le cadre politique de protection de l'enfant et mieux prendre en compte les lacunes dans les procédures judiciaires de traitement des dossiers de cas d'exploitation, rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Le projet devra renforcer la capacité des acteurs communautaires à développer des stratégies de plaidoyer en direction de l'administration communale pour leur engagement dans la mobilisation des ressources locales pour la lutte contre le phénomène d'exploitation sexuelle des enfants.

### **Recommandations opérationnelles**

- SOS Villages d'Enfants Togo et ses partenaires financiers doivent poursuivre avant la fin du projet, les efforts de renforcement de capacités des mécanismes communautaires mis en place par le projet (encore fragiles), à travers l'approche faire-faire leur donnant davantage de capacités d'intervention durables;
- SOS Villages d'Enfants Togo doit mettre un focus sur la protection et ses principes au cours des prochaines activités de sensibilisations voire de renforcement de capacités pour maintenir le niveau de connaissance pouvant provoquer de véritables changements de comportement durables au sein des communautés ;
- Le projet doit impliquer davantage le département de communication dans le suivi et la coordination des interventions sur le terrain au vu du niveau moyen de connaissances sur les principes de protection de l'enfant et le changement d'attitudes et de comportements qui demeure lent relevé dans les données de l'évaluation ;
- SOS VE Togo doit chercher des ressources additionnelles ou d'autres stratégies (réaffectation des lignes budgétaires sous dépensées) pour satisfaire les besoins de création de nouveaux GE dans les communautés qui n'en disposent pas et augmenter le nombre de groupes dans chaque localité pour faire bénéficier plus de ménages étant donné qu'il s'agit d'un effet positif du projet ;
- Vu le démarrage tardif qui a affecté le niveau de réalisation des activités, SOS VE Togo doit procéder à une replanification des activités en redoublant d'effort permettant de rattraper le niveau



mais dans l'impossibilité, il doit formuler une demande d'avenant de prolongement d'au moins un trimestre ;

- Le projet doit renforcer son mécanisme de gestion des données en disposant d'un tableau de bord dynamique pour le suivi des résultats et des bénéficiaires du projet ;
- Le projet doit envisager créer un poste de suivi-évaluation pour renforcer la gestion des données ;
- Le projet doit augmenter à 4 le nombre des animateurs pour davantage de suivi et de qualité dans les données et la supervision ;
- Le projet doit orienter les sensibilisations en expliquant et en adaptant le contenu des messages sur le droit des enfants vu la persistante des pesanteurs socio-culturelles ;
- SOS VE Togo doit mobiliser des ressources pour réaliser une étude qualitative sur les valeurs socio-culturelles qui entravent la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans la zone du projet ;
- SOS VE Togo doit continuer une bonne communication avec les partenaires financiers sur toutes les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, particulièrement sur les retards et les risques ainsi que les solutions préconisées pour les ajuster.

## BIBLIOGRAPHIE

1. INSEED, 2010, 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
2. INSEED, 2017, Enquête par Grappes des Indicateurs Multiples MIC6 ;
3. INSEED, 2015, Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-Etre ;
4. Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande, 2018-2019, Résolution parlementaire sur la politique de l'Islande en matière de coopération internationale au développement pour 2019-2023 ;
5. Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande, 2020, Coopération Internationale au Développement Islande, Politique d'évaluation 2020-2023 ;
6. Nations Unies, 2015, Objectifs de Développement Durable ;
7. OUA, 1990, Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant ;
8. Politique de Protection de SOS Villages d'Enfants International, Page 4 ;
9. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 2021, Plan d'activités ;
10. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 2020, Conventions communautaires avec les communautés bénéficiaires du projet « Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo » ;
11. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 2021, Conventions communautaires avec les communautés bénéficiaires du projet « Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo » ;
12. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 2019, Cadre logique du projet « Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo » ;
13. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 2019, Cadre de résultats du projet « Intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo » ;
14. SOS Villages d'Enfants International, 2018, La promesse d'une prise en charge par SOS, Page 6 ;
15. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 2019, Document du projet d'intensification de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le district d'Ogou, Togo ;
16. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 2020, Rapport d'activités ;
17. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 1<sup>er</sup> semestre 2021, Rapport d'activités ;
18. SOS Villages d'Enfants Togo, Programme d'Atakpamé, 2017, Grossesses et handicap en milieu scolaire au Togo : Cas des établissements scolaires de la région des Plateaux (2016/2017) ;
19. Togo, 2020-2025, Feuille de Route Gouvernementale ;
20. Togo, 2018-2022, Plan National de Développement ;
21. Togo, 2007, Code de l'Enfant ;
22. Togo, 2006, Politique Nationale de Protection de l'Enfant.
23. <https://www.childsrights.org/documents/sensibilisation/fiches-pedagogique/convention-illustree.pdf>

## ANNEXES

### Liste des tableaux détaillés

Tableau A01 : Caractéristique sociodémographique des parents et des enfants enquêtés

	Parents			Enfants	
	%	Effectif		%	Effectif
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	38,2%	39	Urbain	38,0%	38
Rural	61,8%	63	Rural	62,0%	62
<b>Canton</b>					
Djama	18,6%	19	Djama	19,0%	19
Gnagna	19,6%	20	Gnagna	19,0%	19
Gléï	29,4%	30	Gléï	29,0%	29
Akparè	32,4%	33	Akparè	33,0%	33
<b>Sexe de l'enquêté</b>					
Féminin	70,6%	72	Féminin	66,0%	66
Masculin	29,4%	30	Masculin	34,0%	34
<b>Tranche d'âge</b>					
20 - 29 ans	3,9%	4	10 - 14 ans	26,0%	26
30 - 39 ans	28,4%	29	15 - 18 ans	74,0%	74
40 - 49 ans	40,2%	41			
50 - 59 ans	17,6%	18			
60 ans et plus	9,8%	10			
<b>Statut matrimonial actuel</b>					
Jamais marié(e)/Célibataire	3,9%	4	Jamais marié(e)/Célibataire	99,0%	99
Marié(e)/vivant ensemble	81,4%	83	Marié(e)/vivant ensemble	1,0%	1
Veuf-ve/ Divorcé(e)/Séparé(e)	14,7%	15			
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	42,2%	43			
Primaire	38,2%	39	Primaire (CPI au CM2)	19,0%	19
Premier Cycle du Secondaire	16,7%	17	Premier Cycle du Secondaire	71,0%	71
2ème Cycle du Secondaire	2,9%	3	2ème Cycle du Secondaire	10,0%	10
<b>Principale Activité</b>					
Agriculteur/Éleveur/Pêcheur	50,0%	51	Apprenti	14,0%	14
Artisan (maçon, menuisier, forgeron, couturière)	11,8%	12	Élève	71,0%	71
Commerçant (e)	36,3%	37	Travailleurs	1,0%	1
Élève	1,0%	1	Rien	14,0%	14
Autres	1,0%	1			
<b>Situation de handicap</b>					
			Non	97,0%	97
			Oui	3,0%	3
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>102</b>	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100</b>

**Tableau A02 : Caractéristique sociodémographique des acteurs communautaires et membres de GE**

<b>Acteurs communautaires</b>			<b>Membres de GE</b>		
	<b>%</b>	<b>Eff.</b>		<b>%</b>	<b>Eff.</b>
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	45,8%	22	Urbain	38,1%	16
Rural	54,2%	26	Rural	61,9%	26
<b>Canton</b>					
Djama	20,8%	10	Djama	26,2%	11
Gnagna	25,0%	12	Gnagna	26,2%	11
Gléï	22,9%	11	Gléï	23,8%	10
Akparè	31,3%	15	Akparè	23,8%	10
<b>Sexe de l'enquêté</b>					
Féminin	31,3%	15	Féminin	73,8%	31
Masculin	68,8%	33	Masculin	26,2%	11
<b>Tranche d'âge</b>					
20 - 29 ans	4,2%	2	20 - 29 ans	2,4%	1
30 - 39 ans	35,4%	17	30 - 39 ans	33,3%	14
40 - 49 ans	37,5%	18	40 - 49 ans	42,9%	18
50 - 59 ans	18,8%	9	50 - 59 ans	14,3%	6
60 ans et plus	4,2%	2	60 ans et plus	7,1%	3
<b>Statut matrimonial</b>					
Jamais marié(e)/Célibataire	2,1%	1	Marié(e)/vivant ensemble	92,9%	39
Marié(e)/vivant ensemble	95,8%	46	Veuf-ve/ Divorcé(e)/Séparé(e)	7,1%	3
Veuf-ve/ Divorcé(e)/Séparé(e)	2,1%	1			
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun	4,2%	2	Aucun	31,0%	13
Primaire	29,2%	14	Primaire	33,3%	14
Premier Cycle du Secondaire	41,7%	20	2ème Cycle du Secondaire	7,1%	3
2ème Cycle du Secondaire	22,9%	11	Premier Cycle du Secondaire	26,2%	11
Université/étude supérieure	2,1%	1	Université/étude supérieure	2,4%	1
<b>Type d'acteurs communautaires</b>					
Leaders communautaires	70,8%	34			
Membres de CPE	29,2%	14			
<b>Principale occupation</b>					
			Agriculteur/Éleveur/Pêcheur	45,2%	19
			Artisan (maçon, menuisier, forgeron, couturière)	14,3%	6
			Commerçant (e)	38,1%	16
			Autres	2,4%	1
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>48</b>	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>42</b>

Tableau A03 : Niveau de réalisation du résultat attendu I

Indicator	2020							2021 (janv-juin)						
	Prévu			Réalisation			Taux de réalisation	Prévu			Réalisation			Taux de réalisation
	Female	Male	Total	Female	Male	Total		Female	Male	Total/Average	Female	Male	Total/Average	
<b>RI : A protective environment for children/adolescents, especially girls, against harmful cultural practices amongst the eight-targeted communities is created</b>														
• Number of reported cases of sexual exploitation: (Expected result; Number reduced with at least 15-20% compared to data reported in 2018. Analysis of numbers)	451	NA	451			49 (projet)	100% et plus	374	NA	374			73 (projet) xx (DRAS)	100% et plus
• Number of communities with sustainable community child protection mechanisms (Expected result: At least 8)	n/a	n/a	7			6	86%	n/a	n/a	8			9	100% et plus
• Number of CPCs (Child Protection Committee) members and community leaders with increased knowledge of child rights and child protection. (Expected result: At least 8 CPCs with a number of 7x8=56 members set up. At least 32 CPCs members which is aprox 60% of people are trained.)	70	65	135			135	100%	70	65	135			135	100%

Number of « Super Nagan » with increased knowledge of child rights and child protection (Expected result: At least 16 Super Nagan trained. 2 per community)	16	n/a	16	16		16	100%	16	n/a	16				100%
Number of actors from the Social Action and other partner NGOs with increased knowledge of child rights and child protection (Expected result: At least 34 persons trained)	20	14	34	24	11	35	100% et plus	0	0	0				100%

Tableau A04 : Niveau de réalisation du résultat attendu 2

Indicator	2020							2021 (janv-juin)						
	Prévu			Réalisation			Taux de réalisation	Prévu			Réalisation			Taux de réalisation
	Fem ale	Male	Total	Fem ale	Male	Total		Femal e	Male	Total/ Average	Femal e	Male	Total/ Average	
Number of households with a more stable income to take care of their children (Expected result: at least 320 households – equal to 50% of targeted households have a more stable income)	200	25	225	0	0	0	0%	256	64	320		545	842	100% et plus
Number of households with improved parental capacity (Expected result: at least 448 – equal to 70% of targeted families)	200	25	225			0	0%	358	90	448	182	108	290	65%
Number of Savings Groups (SG) in place (Expected result: at least 32 SG set up)	n/a	n/a	24			32	100% et plus	n/a	n/a	32			36	100% et plus
Number of parent trained in responsible parenting. (Expected result: at least 264 parents – 40% of targeted families)	164	42	206			35	17%	211	53	264			290	100% et plus
% of households with cases of children's sexual exploitation with a source of income (Expected result: at least 70% of households)	N/A	N/A	50%					N/A	N/A	60%				
			5 familles sur 10							30 familles sur 50				0%

**Tableau A05 : Niveau de réalisation du résultat attendu 3**

Indicator	2020						2021 (janv-juin)							
	Prévu			Réalisation			Taux de réalisation	Prévu			Réalisation			Taux de réalisation
	Female	Male	Total	Female	Male	Total		Female	Male	Total/Average	Female	Male	Total/Average	
Retention rate of girls at school (Expected result: at least 10 % increase compared to baseline)	N/A	N/A	Données à collecter au niveau des écoles partenaires					N/A	N/A	3%				
• Number of harassment cases reported (Expected result: At least 80 reported cases. Baseline data need to be collected at the beginning of the project.	N/A	N/A	15			0		N/A	N/A	75			0	
Number of pregnancy cases reported (Expected result: Reduce at least 10% of cases reported compared to the baseline data).		N/A	A collecter au niveau des relais communautaires, des écoles, chambres de métiers et USP			11			N/A	target 2020 moins 3%			28	



**Tableau A06 : répartition des parents selon les types d'exploitation subits par leurs enfants victimes**

	<b>Rapport sexuel forcé</b>	<b>Rapport sexuel transactionnel</b>	<b>Viol</b>	<b>N</b>
<b>Milieu de résidence</b>				
Urbain	100,0%	0,0%	0,0%	1
Rural	25,0%	50,0%	25,0%	8
<b>Canton</b>				
Djama	0,0%	0,0%	0,0%	0
Gnagna	100,0%	0,0%	0,0%	1
Gléï	25,0%	75,0%	0,0%	4
Akparè	25,0%	25,0%	50,0%	4
<b>Sexe de l'enquêté</b>				
Féminin	40,0%	40,0%	20,0%	5
Masculin	25,0%	50,0%	25,0%	4
<b>Ensemble</b>	<b>33,3%</b>	<b>44,4%</b>	<b>22,2%</b>	<b>9</b>

**Tableau A07 : répartition des parents selon les conséquences subits par leurs enfants victimes**

	<b>Psychologique</b>	<b>Sanitaire</b>	<b>Education</b>	<b>Sociale</b>	<b>N</b>
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	1
Rural	75,0%	25,0%	62,5%	12,5%	8
<b>Canton</b>					
Djama	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0
Gnagna	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	1
Gléï	75,0%	0,0%	50,0%	25,0%	4
Akparè	75,0%	50,0%	75,0%	0,0%	4
<b>Sexe de l'enquêté</b>					
Féminin	80,0%	20,0%	20,0%	40,0%	5
Masculin	50,0%	25,0%	100,0%	0,0%	4
<b>Ensemble</b>	<b>66,7%</b>	<b>22,2%</b>	<b>55,6%</b>	<b>22,2%</b>	<b>9</b>

**Tableau A08 : Etat des statistiques scolaires dans les 10 écoles du projet**

	Collège				Lycée				Ensemble			
	Moyenn e	Minimu m	Maximu m	Somm e	Moyenn e	Minimu m	Maximu m	Somm e	Moyen ne	Minim um	Maxim um	Somm e
<b>Nombre de cas de grossesses enregistrés</b>												
2019	1	0	3	6	13	6	22	38	6	0	22	44
2020	3	0	7	17	8	6	15	40	6	0	15	57
2021	3	0	6	14	11	5	18	53	7	0	18	67
<b>Nombre de cas de harcèlements signalés</b>												
2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2020		0	2	2	0	0	0	0		0	2	2
2021	2	0	8	8	0	0	0	0	1	0	8	8
<b>Nombre de filles ayant été enceintes et qui sont maintenant retournées à l'école</b>												
2019	0	0	0	0	4	0	8	8	1	0	8	8
2020	1	0	2	4	6	0	15	29	3	0	15	33
2021	1	0	3	7	7	2	18	34	4	0	18	41
<b>Nombre de sensibilisation sur la santé et les droits sexuels des filles réalisé dans le cadre du projet</b>												
2019		0	1	1	1	0	4	4	1	0	4	5
2020	1	0	3	6	2	0	3	5	1	0	3	11
2021	16	4	62	82	5	3	9	24	11	3	62	106

**Tableau A09: Réalisation des activités planifiées à mi-parcours**

Résultat	Activités	Libellé de l'activité	Réalisé ou Non ?
<b>Résultat 1 :</b> Un environnement protecteur pour les enfants/adolescents, en particulier les filles, contre les pratiques culturelles néfastes au sein des huit communautés ciblées est créé.	Activité 1.1	Diffusion des instruments juridiques de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle (protocole facultatif de la CDE sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants) ; activités de sensibilisation, conception d'affiches, de boîtes à images et de programmes radio.	Oui
	Activité 1.2	Formation de 138 membres de la protection de l'enfance Comités et dirigeants communautaires sur les droits des enfants, le signalement des abus et de l'exploitation sexuelle et le code de l'enfant.	Oui
	Activité 1.3	Mise en place de mécanismes communautaires pour la protection des enfants : élaboration et signature de chartes communautaires	Oui
	Activité 1.4	Identification de 16 "Super Nagan" dans les communautés du projet pour le mentorat des jeunes filles victimes d'abus (2 dans chaque communauté).	Oui
	Activité 1.5	Formation de 3 jours des 16 "Super Nagan" pour la prévention, le mentorat et l'accompagnement des jeunes filles victimes d'abus.	Oui
	Activité 1.6	Une journée d'échange d'expériences de 16 Super Nagan sur leurs activités	Non
	Activité 1.7	Formation de 2 jours de 138 acteurs communautaires (CPE, "Super Nagan" et leaders communautaires) sur la parentalité responsable et la discipline positive.	Oui
	Activité 1.8	Formation de deux jours de 152 acteurs communautaires (CPE, "Supers Nagan" et chefs communautaires) sur la violence sexiste et les croyances traditionnelles néfastes.	Oui
	Activité 1.10	Formation de 34 acteurs de l'action sociale, des ONG partenaires et du " Super Nagan " pour le soutien moral et psychologique des enfants victimes d'exploitation sexuelle.	Oui
	Activité 1.11	Formation de 28 employés de SOS Togo sur le soutien moral et psychologique et juridique des enfants victimes d'exploitation sexuelle.	Oui
	Activité 1.12	Organisation de sessions de sensibilisation communautaire par les relais communautaires	Oui
	Activité 1.13	Accueil et hébergement des enfants victimes dans la maison de transit	Oui
	Activité 1.14	Soutien psychosocial, sanitaire et juridique aux enfants victimes d'exploitation sexuelle	Oui
	Activité 1.16	Réunion trimestrielle du comité travaillant sur la protection des enfants	Oui
<b>Résultat 2 :</b> Les pratiques parentales et les revenus de 640 familles sont améliorés.	Activité 2.1	Création de 32 groupes d'épargne dans 8 communautés	Oui
	Activité 2.2	Formation de deux jours de 264 parents sur la parentalité responsable, la discipline positive, la violence sexiste et les croyances traditionnelles néfastes dans 8 communautés.	Oui
	Activité 2.3	Organisation de groupes de soutien aux parents	Non

Résultat	Activités	Libellé de l'activité	Réalisé ou Non ?
<b>Résultat 3 :</b> Le maintien des élèves dans le cursus scolaire et l'intégration sociale et professionnelle des jeunes non scolarisés sont assurés pour réduire le risque d'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.	Activité 3.1	Création de 10 clubs de santé et de droit sexuels et identification de 20 entraîneurs de club (3 EPP, 7 CEG et 5 lycées) des 8 communautés ciblées.	Oui
	Activité 3.2	Formation de deux jours de 160 membres des clubs de santé et de droits sexuels, suivie de l'élaboration d'un plan d'activités.	Oui
	Activité 3.3	Formation de 2 jours de 20 entraîneurs de club sur la santé et les droits sexuels	Oui
	Activité 3.4	Organisation d'activités de sensibilisation par les clubs de santé et de droits sexuels.	Oui
	Activité 3.5	Organisation d'activités socio-éducatives par les clubs de santé et de droits sexuels.	Oui
	Activité 3.6	Organisation d'un concours d'excellence	Non
	Activité 3.7	Identification des adolescents victimes d'exploitation sexuelle qui ont abandonné l'école et accompagnement vers la formation professionnelle.	Oui
	Activité 6.8	Réintégration scolaire des jeunes filles victimes d'une grossesse précoce	Oui
	Activité 3.9	Promotion du leadership féminin par le biais de "Girls in Commandement"	Non
	Activité 3.10	Organisation de journées de manifestations (25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; 16 juin : Journée de l'enfant).	Oui

**Tableau A10 : répartition des parents par caractéristique selon le nombre de droits connus**

	Aucun droit	Au moins 1 droit	Au moins 3 droits	Au moins 5 droits	Tous les droits	N
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	0,0%	100,0%	53,8%	20,5%	0,0%	<b>39</b>
Rural	6,3%	93,7%	49,2%	9,5%	0,0%	<b>63</b>
<b>Canton</b>						
Djama	0,0%	100,0%	63,2%	10,5%	0,0%	<b>19</b>
Gnagna	0,0%	100,0%	45,0%	30,0%	0,0%	<b>20</b>
Gléï	10,0%	90,0%	43,3%	6,7%	0,0%	<b>30</b>
Akparè	3,0%	97,0%	54,5%	12,1%	0,0%	<b>33</b>
<b>Sexe de l'enquêté</b>						
Féminin	4,2%	95,8%	50,0%	12,5%	0,0%	<b>72</b>
Masculin	3,3%	96,7%	53,3%	16,7%	0,0%	<b>30</b>
<b>Tranche d'âge</b>						
20 - 29 ans	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	<b>4</b>
30 - 39 ans	6,9%	93,1%	48,3%	10,3%	0,0%	<b>29</b>
40 - 49 ans	2,4%	97,6%	61,0%	19,5%	0,0%	<b>41</b>
50 - 59 ans	0,0%	100,0%	27,8%	5,6%	0,0%	<b>18</b>
60 ans et plus	10,0%	90,0%	40,0%	20,0%	0,0%	<b>10</b>
<b>Statut matrimonial</b>						
Jamais marié(e)/Célibataire	25,0%	75,0%	50,0%	0,0%	0,0%	<b>4</b>
Marié(e)/vivant ensemble	3,6%	96,4%	54,2%	15,7%	0,0%	<b>83</b>
Veuf-ve/ Divorcé(e)/Séparé(e)	0,0%	100,0%	33,3%	6,7%	0,0%	<b>15</b>
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun (Jamais aller à l'école)	2,3%	97,7%	39,5%	16,3%	0,0%	<b>43</b>
Primaire (CPI au CM2)	5,1%	94,9%	59,0%	12,8%	0,0%	<b>39</b>
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	5,9%	94,1%	58,8%	11,8%	0,0%	<b>17</b>
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	0,0%	100,0%	66,7%	0,0%	0,0%	<b>3</b>
<b>Principale occupation</b>						
Agriculteur/Éleveur/Pêcheur	5,9%	94,1%	41,2%	11,8%	0,0%	<b>51</b>
Artisan (maçon, menuisier, forgeron, couturière)	8,3%	91,7%	58,3%	0,0%	0,0%	<b>12</b>
Commerçant (e)	0,0%	100,0%	59,5%	18,9%	0,0%	<b>37</b>
Élève	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	<b>1</b>
Autres	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	<b>1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>3,9%</b>	<b>96,1%</b>	<b>51,0%</b>	<b>13,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>102</b>

**Tableau A11 : répartition des parents par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des droits au cours de la mise en œuvre du projet**

	Au cours du projet (depuis Mars 2020 à ce jour)	Avant le projet (Avant mars 2020)	N
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	41,0%	59,0%	39
Rural	31,7%	68,3%	60
<b>Canton</b>			
Djama	68,4%	31,6%	19
Gnagna	15,0%	85,0%	20
Gléï	21,4%	78,6%	28
Akparè	40,6%	59,4%	32
<b>Sexe de l'enquêté</b>			
Féminin	30,4%	69,6%	69
Masculin	46,7%	53,3%	30
<b>Tranche d'âge</b>			
20 - 29 ans	25,0%	75,0%	4
30 - 39 ans	37,0%	63,0%	27
40 - 49 ans	34,1%	65,9%	41
50 - 59 ans	33,3%	66,7%	18
60 ans et plus	44,4%	55,6%	9
<b>Statut matrimonial</b>			
Jamais marié(e)/Célibataire	0,0%	100,0%	3
Marié(e)/vivant ensemble	38,3%	61,7%	81
Veuf-ve/ Divorcé(e)/Séparé(e)	26,7%	73,3%	15
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucun (Jamais aller à l'école)	33,3%	66,7%	42
Primaire (CPI au CM2)	40,5%	59,5%	37
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	35,3%	64,7%	17
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	0,0%	100,0%	3
<b>Principale occupation</b>			
Agriculteur/Éleveur/Pêcheur	49,0%	51,0%	49
Artisan (maçon, menuisier, forgeron, couturière)	18,2%	81,8%	11
Commerçant (e)	24,3%	75,7%	37
Élève	0,0%	100,0%	1
Autres	0,0%	100,0%	1
<b>Ensemble</b>	<b>35,4%</b>	<b>64,6%</b>	<b>99</b>

**Tableau A12 : répartition des parents par caractéristique selon le nombre de principes connus**

	Aucun principe	Au moins 1 principe	Au moins 2 principes	Tous les principes	N
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	43,6%	56,4%	12,8%	0,0%	39
Rural	28,6%	71,4%	27,0%	0,0%	63
<b>Canton</b>					
Djama	36,8%	63,2%	21,1%	0,0%	19
Gnagna	50,0%	50,0%	5,0%	0,0%	20
Gléi	23,3%	76,7%	26,7%	0,0%	30
Akparè	33,3%	66,7%	27,3%	0,0%	33
<b>Sexe de l'enquêté</b>					
Féminin	34,7%	65,3%	16,7%	0,0%	72
Masculin	33,3%	66,7%	33,3%	0,0%	30
<b>Statut matrimonial</b>					
Jamais marié(e)/Célibataire	25,0%	75,0%	25,0%	0,0%	4
Marié(e)/viavant ensemble	32,5%	67,5%	22,9%	0,0%	83
Veuf-ve/ Divorcé(e)/Séparé(e)	46,7%	53,3%	13,3%	0,0%	15
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun (Jamais aller à l'école)	39,5%	60,5%	11,6%	0,0%	43
Primaire (CPI au CM2)	25,6%	74,4%	25,6%	0,0%	39
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	41,2%	58,8%	35,3%	0,0%	17
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	33,3%	66,7%	33,3%	0,0%	3
<b>Principale occupation</b>					
Agriculteur/Éleveur/Pêcheur	39,2%	60,8%	19,6%	0,0%	51
Artisan (maçon, menuisier, forgeron, couturière)	33,3%	66,7%	33,3%	0,0%	12
Commerçant (e)	29,7%	70,3%	18,9%	0,0%	37
Élève	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	1
Autres	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	1
<b>Ensemble</b>	<b>34,3%</b>	<b>65,7%</b>	<b>21,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>102</b>

**Tableau A13 : répartition des parents par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des principes au cours de la mise en œuvre du projet**

	<b>Au cours du projet (depuis Mars 2020 à ce jour)</b>	<b>Avant le projet (Avant mars 2020)</b>	<b>N</b>
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	68,2%	31,8%	22
Rural	33,3%	66,7%	45
<b>Canton</b>			
Djama	91,7%	8,3%	12
Gnagna	40,0%	60,0%	10
Gléï	26,1%	73,9%	23
Akparè	40,9%	59,1%	22
<b>Sexe de l'enquêté</b>			
Féminin	40,4%	59,6%	47
Masculin	55,0%	45,0%	20
<b>Quel est votre statut matrimonial actuel ?</b>			
Jamais marié(e)/Célibataire	33,3%	66,7%	3
Marié(e)/viavant ensemble	44,6%	55,4%	56
Veuf-ve/ Divorcé(e)/Séparé(e)	50,0%	50,0%	8
<b>Quel est le niveau d'instruction</b>			
Aucun (Jamais aller à l'école)	34,6%	65,4%	26
Primaire (CPI au CM2)	41,4%	58,6%	29
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	80,0%	20,0%	10
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	50,0%	50,0%	2
<b>Quelle est votre principale occupation ?</b>			
Agriculteur/Éleveur/Pêcheur	51,6%	48,4%	31
Artisan (maçon, menuisier, forgeron, couturière)	37,5%	62,5%	8
Commerçant (e)	38,5%	61,5%	26
Élève	100,0%	0,0%	1
Autres	0,0%	100,0%	1
<b>Ensemble</b>	<b>44,8%</b>	<b>55,2%</b>	<b>67</b>



**Tableau A14 : répartition des enfants par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des droits au cours de la mise en œuvre du projet**

	Aucun droit	Au moins 1 droit	Au moins 3 droits	Au moins 5 droits	Tous les droits	N
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	0,0%	100,0%	63,2%	7,9%	0,0%	38
Rural	11,3%	88,7%	51,6%	8,1%	0,0%	62
<b>Canton</b>						
Djama	0,0%	100,0%	52,6%	0,0%	0,0%	19
Gnagna	0,0%	100,0%	73,7%	15,8%	0,0%	19
Gléi	6,9%	93,1%	55,2%	10,3%	0,0%	29
Akparè	15,2%	84,8%	48,5%	6,1%	0,0%	33
<b>Sexe de l'enquêté</b>						
Féminin	7,6%	92,4%	56,1%	4,5%	0,0%	66
Masculin	5,9%	94,1%	55,9%	14,7%	0,0%	34
<b>Tranche d'âge</b>						
10 - 14 ans	11,5%	88,5%	61,5%	7,7%	0,0%	26
15 - 18 ans	5,4%	94,6%	54,1%	8,1%	0,0%	74
<b>Satut matrimonial</b>						
Jamais marié(e)/Célibataire	7,1%	92,9%	56,6%	8,1%	0,0%	99
Marié(e)/vivant ensemble	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
<b>Niveau d'instruction</b>						
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	0,0%	100,0%	70,0%	10,0%	0,0%	10
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	4,2%	95,8%	62,0%	9,9%	0,0%	71
Primaire (CPI au CM2)	21,1%	78,9%	26,3%	0,0%	0,0%	19
<b>Principale occupation</b>						
Apprenti	7,1%	92,9%	57,1%	0,0%	0,0%	14
Élève	2,8%	97,2%	57,7%	11,3%	0,0%	71
Travailleurs	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	1
Rien	28,6%	71,4%	42,9%	0,0%	0,0%	9
<b>Situation de handicap</b>						
Non	6,2%	93,8%	57,7%	8,2%	0,0%	97
Oui	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%	3
<b>Ensemble</b>	<b>7,0%</b>	<b>93,0%</b>	<b>56,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100</b>

**Tableau A15 : répartition des enfants par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des droits au cours de la mise en œuvre du projet**

	<b>Au cours du projet (depuis Mars 2020 à ce jour)</b>	<b>Avant le projet (Avant mars 2020)</b>	<b>N</b>
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	15,8%	84,2%	38
Rural	30,9%	69,1%	55
<b>Canton</b>			
Djama	31,6%	68,4%	19
Gnagna	0,0%	100,0%	19
Gléï	37,0%	63,0%	27
Akparè	25,0%	75,0%	28
<b>Sexe de l'enquêté</b>			
Féminin	26,2%	73,8%	61
Masculin	21,9%	78,1%	32
<b>Tranche d'âge</b>			
10 - 14 ans	13,0%	87,0%	23
15 - 18 ans	28,6%	71,4%	70
<b>Statut matrimonial</b>			
Jamais marié(e)/Célibataire	25,0%	75,0%	92
Marié(e)/vivant ensemble	0,0%	100,0%	1
<b>Quel est le niveau d'instruction</b>			
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	10,0%	90,0%	10
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	25,0%	75,0%	68
Primaire (CPI au CM2)	33,3%	66,7%	15
<b>Principale occupation</b>			
Apprenti	15,4%	84,6%	13
Élève	27,5%	72,5%	69
Travailleurs	0,0%	100,0%	1
Rien	20,0%	80,0%	10
<b>Situation de handicap</b>			
Non	25,3%	74,7%	91
Oui	0,0%	100,0%	2
<b>Ensemble</b>	<b>24,7%</b>	<b>75,3%</b>	<b>93</b>

**Tableau A16 : répartition des enfants par caractéristique selon le nombre de principes connus**

	<b>Aucun principe</b>	<b>Au moins 1 principe</b>	<b>Au moins 2 principes</b>	<b>Tous les principes</b>	
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	65,8%	34,2%	0,0%	0,0%	38
Rural	33,9%	66,1%	17,7%	0,0%	62
<b>Canton</b>					
Djama	63,2%	36,8%	0,0%	0,0%	19
Gnagna	68,4%	31,6%	0,0%	0,0%	19
Gléi	20,7%	79,3%	27,6%	0,0%	29
Akparè	45,5%	54,5%	9,1%	0,0%	33
<b>Sexe de l'enquêté</b>					
Féminin	47,0%	53,0%	6,1%	0,0%	66
Masculin	44,1%	55,9%	20,6%	0,0%	34
<b>Tranche d'âge</b>					
10 - 14 ans	65,4%	34,6%	3,8%	0,0%	26
15 - 18 ans	39,2%	60,8%	13,5%	0,0%	74
<b>Statut matrimonial</b>					
Jamais marié(e)/Célibataire	45,5%	54,5%	11,1%	0,0%	99
Marié(e)/vivant ensemble	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
<b>Niveau d'instruction</b>					
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	10,0%	90,0%	30,0%	0,0%	10
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	46,5%	53,5%	9,9%	0,0%	71
Primaire (CPI au CM2)	63,2%	36,8%	5,3%	0,0%	19
<b>Principale occupation</b>					
Apprenti	42,9%	57,1%	28,6%	0,0%	14
Élève	43,7%	56,3%	8,5%	0,0%	71
Travailleurs	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	1
Rien	64,3%	35,7%	7,1%	0,0%	14
<b>Situation de handicap</b>					
Non	46,4%	53,6%	11,3%	0,0%	97
Oui	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%	3
<b>Ensemble</b>	<b>46,0%</b>	<b>54,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100</b>

**Tableau A17 : répartition des enfants par caractéristique ayant acquis ou non la connaissance des principes au cours de la mise en œuvre du projet**

	Au cours du projet (depuis Mars 2020 à ce jour)	Avant le projet (Avant mars 2020)	N
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	25,0%	75,0%	12
Rural	48,8%	51,2%	41
<b>Canton</b>			
Djama	50,0%	50,0%	6
Gnagna	0,0%	100,0%	6
Gléï	39,1%	60,9%	23
Akparè	61,1%	38,9%	18
<b>Sexe de l'enquêté</b>			
Féminin	45,7%	54,3%	35
Masculin	38,9%	61,1%	18
<b>Tranche d'âge</b>			
10 - 14 ans	44,4%	55,6%	9
15 - 18 ans	43,2%	56,8%	44
<b>Statut matrimonial</b>			
Jamais marié(e)/Célibataire	43,4%	56,6%	53
Marié(e)/vivant ensemble	0,0%	0,0%	0
<b>Quel est le niveau d'instruction</b>			
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	25,0%	75,0%	8
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	50,0%	50,0%	38
Primaire (CPI au CM2)	28,6%	71,4%	7
<b>Principale occupation</b>			
Apprenti	37,5%	62,5%	8
Élève	45,0%	55,0%	40
Travailleurs	0,0%	0,0%	0
Rien	40,0%	60,0%	5
<b>Situation de handicap</b>			
Non	45,1%	54,9%	51
Oui	0,0%	100,0%	2
<b>Ensemble</b>	<b>43,4%</b>	<b>56,6%</b>	<b>53</b>

**Tableau A18 : répartition des parents par caractéristique selon le type et les conséquences de l'exploitation sexuelle connus**

	Types d'exploitation sexuelle		Conséquences d'exploitation sexuelle		N
	Ne connais aucun	Connais au moins 1 type	Ne connais aucune	Connais au moins 1 conséquence	
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	2,6%	97,4%	0,0%	100,0%	39
Rural	3,2%	96,8%	7,9%	92,1%	63
<b>Canton</b>					
Djama	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	19
Gnagna	5,0%	95,0%	0,0%	100,0%	20
Gléï	6,7%	93,3%	13,3%	86,7%	30
Akparè	0,0%	100,0%	3,0%	97,0%	33
<b>Sexe de l'enquêté</b>					
Féminin	4,2%	95,8%	5,6%	94,4%	72
Masculin	0,0%	100,0%	3,3%	96,7%	30
<b>Statut matrimonial</b>					
Jamais marié(e)/Célibataire	0,0%	100,0%	50,0%	50,0%	4
Marié(e)/vivant ensemble	2,4%	97,6%	1,2%	98,8%	83
Veuf-ve/ Divorcé(e)/Séparé(e)	6,7%	93,3%	13,3%	86,7%	15
<b>Niveau d'instruction</b>					
Aucun (Jamais aller à l'école)	4,7%	95,3%	7,0%	93,0%	43
Primaire (CPI au CM2)	2,6%	97,4%	5,1%	94,9%	39
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	17
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	3
<b>Principale occupation</b>					
Agriculteur/Éleveur/Pêcheur	2,0%	98,0%	9,8%	90,2%	51
Artisan (maçon, menuisier, forgeron, couturière)	8,3%	91,7%	0,0%	100,0%	12
Commerçant (e)	2,7%	97,3%	0,0%	100,0%	37
Élève	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	1
Autres	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	1
<b>Ensemble</b>	<b>2,9%</b>	<b>97,1%</b>	<b>4,9%</b>	<b>95,1%</b>	<b>102</b>

**Tableau A19 : répartition des enfants par caractéristique selon le type et les conséquences de l'exploitation sexuelle connus**

	Types d'exploitation sexuelle		Conséquences d'exploitation sexuelle		
	Ne connais aucun	Connais au moins 1 type	Ne connais aucune	Connais au moins 1 conséquence	N
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	38
Rural	8,1%	91,9%	8,1%	91,9%	62
<b>Canton</b>					
Djama	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	19
Gnagna	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	19
Gléi	10,3%	89,7%	6,9%	93,1%	29
Akparè	6,1%	93,9%	9,1%	90,9%	33
<b>Sexe de l'enquête</b>					
Féminin	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	66
Masculin	14,7%	85,3%	14,7%	85,3%	34
<b>Tranche d'âge</b>					
10 - 14 ans	7,7%	92,3%	11,5%	88,5%	26
15 - 18 ans	4,1%	95,9%	2,7%	97,3%	74
<b>Statut matrimonial actuel</b>					
Jamais marié(e)/Célibataire	5,1%	94,9%	5,1%	94,9%	99
Marié(e)/vivant ensemble	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	1
<b>Niveau d'instruction</b>					
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	10,0%	90,0%	0,0%	100,0%	10
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	4,2%	95,8%	4,2%	95,8%	71
Primaire (CPI au CM2)	5,3%	94,7%	10,5%	89,5%	19
<b>Principale occupation</b>					
Apprenti	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	14
Élève	4,2%	95,8%	4,2%	95,8%	71
Travailleurs	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	1
Rien	14,3%	85,7%	14,3%	85,7%	14
<b>Situation de handicap</b>					
Non	5,2%	94,8%	5,2%	94,8%	97
Oui	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	3
Ensemble	5,0%	95,0%	5,0%	95,0%	100

**Tableau A20 : répartition de filles par caractéristique selon déclarant avoir été victimes d'exploitation sexuelle au cours des 2 dernières années**

	A déclaré n'avoir pas été victime d'abus ou d'exploitation sexuelle	A déclaré avoir été victime d'abus ou d'exploitation sexuelle	N
<b>Milieu de résidence</b>			
Urbain	93,1%	6,9%	29
Rural	83,8%	16,2%	37
<b>Canton</b>			
Djama	93,3%	6,7%	15
Gnagna	92,9%	7,1%	14
Gléi	70,6%	29,4%	17
Akparè	95,0%	5,0%	20
<b>Tranche d'âge</b>			
10 - 14 ans	93,3%	6,7%	15
15 - 18 ans	86,3%	13,7%	51
<b>Statut matrimonial</b>			
Jamais marié(e)/Célibataire	87,7%	12,3%	65
Marié(e)/vivant ensemble	100,0%	0,0%	1
<b>Niveau d'instruction</b>			
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	100,0%	0,0%	5
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	87,2%	12,8%	47
Primaire (CPI au CM2)	85,7%	14,3%	14
<b>Principale occupation</b>			
Apprenti	90,9%	9,1%	11
Élève	86,4%	13,6%	44
Travailleurs	0,0%	0,0%	0
Rien	90,9%	9,1%	11
<b>Situation de handicap</b>			
Non	89,1%	10,9%	64
Oui	50,0%	50,0%	2
<b>Ensemble</b>	<b>87,9%</b>	<b>12,1%</b>	<b>66</b>

**Tableau A21 : répartition de filles par caractéristique selon les types d'exploitation sexuelle subits**

	Viol	Mariage forcé	Rapport sexuel forcé	Rapport sexuel transactionnel	N
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2
Rural	33,3%	16,7%	33,3%	16,7%	6
<b>Canton</b>					
Djama	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
Gnagna	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
Gléi	20,0%	20,0%	40,0%	20,0%	5
Akparè	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
<b>Tranche d'âge</b>					
10 - 14 ans	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	1
15 - 18 ans	57,1%	14,3%	28,6%	0,0%	7
<b>Quel est votre statut matrimonial actuel ?</b>					
Jamais marié(e)/Célibataire	50,0%	12,5%	25,0%	12,5%	8
Marié(e)/viavant ensemble	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0
<b>Quel est le niveau d'instruction</b>					
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	50,0%	16,7%	33,3%	0,0%	6
Primaire (CP1 au CM2)	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	2
<b>Quelle est votre principale occupation ?</b>					
Apprenti	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
Élève	50,0%	0,0%	33,3%	16,7%	6
Travailleurs	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0
Rien	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	1
<b>L'enfant/jeune est-il/elle en situation de handicap ?</b>					
Non	57,1%	14,3%	14,3%	14,3%	7
Oui	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	1
<b>Ensemble</b>	<b>50,0%</b>	<b>12,5%</b>	<b>25,0%</b>	<b>12,5%</b>	<b>8</b>



**Tableau A22 : répartition de filles par caractéristique selon les conséquences d'exploitation sexuelle**

	Psychologique	Sanitaire	Education	Sociale	
<b>Milieu de résidence</b>					
Urbain	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2
Rural	66,7%	33,3%	33,3%	66,7%	6
<b>Canton</b>					
Djama	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
Gnagna	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
Gléï	60,0%	40,0%	40,0%	60,0%	5
Akparè	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	1
<b>Tranche d'âge</b>					
10 - 14 ans	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
15 - 18 ans	85,7%	28,6%	28,6%	57,1%	7
<b>Quel est votre statut matrimonial actuel ?</b>					
Jamais marié(e)/Célibataire	75,0%	25,0%	25,0%	50,0%	8
Marié(e)/viavant ensemble	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0
<b>Quelle est votre principale occupation ?</b>					
Apprenti	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
Élève	66,7%	33,3%	33,3%	66,7%	6
Travailleurs	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0
Rien	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1
<b>L'enfant/jeune est-il/elle en situation de handicap ?</b>					
Non	71,4%	14,3%	14,3%	42,9%	7
Oui	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	1
<b>Ensemble</b>	<b>75,0%</b>	<b>25,0%</b>	<b>25,0%</b>	<b>50,0%</b>	<b>8</b>

**Tableau A23 : répartition des acteurs communautaires par caractéristique selon le nombre de droits des enfants connus**

	Au moins un droit	Au moins 3 droits	Au moins 5 droits	Tous les droits	N
Milieu de résidence					
Urbain	100,0%	81,8%	9,1%	0,0%	22
Rural	100,0%	88,5%	38,5%	0,0%	26
Canton					
Djama	100,0%	90,0%	0,0%	0,0%	10
Gnagna	100,0%	75,0%	16,7%	0,0%	12
Gléï	100,0%	81,8%	36,4%	0,0%	11
Akparè	100,0%	93,3%	40,0%	0,0%	15
Type d'acteurs communautaires					
Leaders communautaires	100,0%	82,4%	26,5%	0,0%	34
Membres de CPE	100,0%	92,9%	21,4%	0,0%	14
Sexe de l'enquêté					
Féminin	100,0%	86,7%	20,0%	0,0%	15
Masculin	100,0%	84,8%	27,3%	0,0%	33
Quel est le niveau d'instruction					
Aucun (Jamais aller à l'école)	100,0%	50,0%	50,0%	0,0%	2
Primaire (CP1 au CM2)	100,0%	100,0%	28,6%	0,0%	14
Premier Cycle du Secondaire (6ème à 3ème)	100,0%	75,0%	10,0%	0,0%	20
2ème Cycle du Secondaire (2nde à Terminale)	100,0%	90,9%	36,4%	0,0%	11
Université/étude supérieure	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0%</b>	<b>85,4%</b>	<b>25,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>48</b>

## Liste des institutions rencontrées

N°	Structures	Nom et Prénoms personnes rencontrées	Sexe	Titre	Contacts
1	DRS	AGBOGAO Amevi	F	Sage-Femme d'Etat. Point focal SR/SNIS	90 19 80 83
2	DRE	DAHON Koffi	M	DRE PLE / Chef division vie scolaire	90 90 35 92
3	DPAS	NANOOU Idrissa	M	Directeur	90 91 52 06
4	DRAS	EKPENTE Komlan	M	Chef division protection de l'enfant	91 95 74 64
5	Tribunal de deuxième instance d'Atakpamé	Pas de retour			
6	Commissariat Centrale	BARNABO Yendoutin	M	Commissaire Centrale de la ville d'Atakpame	90 10 98 26
7	CREJe/FODDET	LAWANI Ilallou	M	DE-CREJe Coordonnateur FODDET/Plateau	90 23 68 59
8	ATBEF	BROUKOUM Jules Kpanté	M	Coordinateur régional Antenne Plateaux ATBEF	90 12 61 23
9	SOS VE Togo (Programme Atakpamé)	TOEPPEN Komlan	M	Manager du Programme Atakpamé	70 49 66 41
		AFEVI Kodzogan	M	Coordonnateur de projet	91 99 07 75
		DAGBEDJI Kokou Tinny	M	Animateur de projet	92 41 60 39
10	SOS VE Togo (Direction National)	KOLOU TCHASSE Assékissa	M	Directeur National pi	22 26 01 06
		SAMA Y. Baboïma	M	Monitoring and Evaluation Cordinator	90 03 63 86
		SHOGOLOU Cossiwa	F	Coordonnatrice Nationale Renforcement de la Famille	70 49 66 03
		DJOMEDA Akuvi Afefa	F	Coordinatrice Nationale Marque et Communication	70 49 66 11
11	SOS VE Islande	RAGNAR SCHRAM	M	Man. Director SOS Children's Villages Iceland	<a href="mailto:Ragnar@sos.is">Ragnar@sos.is</a>
12	Ministère des Affaires Etrangères de l'Islande	Sóley Ásgeirsdóttir	M	Desk Officer responsible for CSO liaison	<a href="mailto:soley.asgeirsdottir@utn.is">soley.asgeirsdottir@utn.is</a>
13	CEG Ilama	Lindouga Toléga	M	Enseignant	99 95 24 54
14	CEG Koeroma-Djidjole	NONDOHOU Hodalo	F	Directrice	90 99 43 06
15	Lycée de Gleï	PASSAH Yao D.	M	Enseignant	93 23 57 00
16	CEG Gleï	SAMIE Bossowa Adolphe	M	Directeur	90 19 18 56

<b>N°</b>	<b>Structures</b>	<b>Nom et Prénoms personnes rencontrées</b>	<b>Sexe</b>	<b>Titre</b>	<b>Contacts</b>
17	Lycée Afeye kpota	SONOKPON Komi	M	Proviseur	90 24 34 41
18	Lycée Akpare	PORO	M	Proviseur	90 31 03 24
19	Lycée Agbonou	GNENI Takpara	M	Censeur	90 33 61 76
20	GEG SADA	AMESSINOU Dodji	M	Adjoint au Directeur	93 70 35 67
21	CEG MADJAMAKOU	ALADJI Aliance	M	Enseignant	92 35 75 78
22	Lycée Atakpame	DEDZAN Oklou	M	Proviseur	90 16 72 66